

"Je savais qu'il n'y aurait pas de grève"

- Lesage

Par Jean Martel

Après avoir signé hier la convention collective intervenue entre le gouvernement provincial et le syndicat des fonctionnaires, le premier ministre de Québec a dit qu'il n'avait jamais douté qu'une entente serait conclue entre les deux parties. Je savais, a-t-il ajouté, qu'il n'y aurait pas de grève, car de part et d'autre on était de bonne foi.

C'est en ces termes que s'est exprimé M. Jean Lesage après que lui-même et les représentants syndicaux des fonctionnaires eurent signé la convention collective, dans la salle du conseil des ministres.

Il a dit que lors des négociations la partie syndicale avait travaillé de bonne foi et avec un bon esprit. Le travail était difficile, surtout quand il s'agit d'une première convention collective. Nous savions tous qu'il y aurait des difficultés.

Il a remercié les représentants des fonctionnaires au nom du gouvernement et de la population qui, a-t-il ajouté, est satisfaite de voir la question des négociations réglée.

DIRECTIVES

Il reste à éviter, de dire le premier ministre, le plus grand nombre de griefs possible. Aussi le gouvernement va-t-il donner des directives au personnel de gerance, directives qui expliqueront les droits fonctionnaires tels que ces droits sont définis dans la convention collective.

A ce sujet, il a annoncé que le gouvernement allait créer un comité présidé par le ministre du Travail, M. Carrier Fortin, et constitué de plusieurs hauts fonctionnaires, dont M. Cholette, directeur de la direction générale des relations de travail dans la fonction publique. Ce comité sera chargé de préparer les directives nécessaires qui seront données au personnel de gerance et qui indiqueront les droits des fonctionnaires, etc.

J'ai su, a-t-il dit le premier ministre, que le syndicat avait l'intention de préparer un travail semblable pour renseigner les fonctionnaires sur leurs droits, etc. Là aussi, j'ai confiance que nous nous parlerons et que nous nous entendrons.

DIALOGUE

Le premier ministre a déclaré qu'il fallait maintenir le dialogue entre le gouvernement et le syndicat.

Le gouvernement et le syndicat ont la responsabilité de la mise en application de la convention collective. Il faut que la mise en oeuvre de la convention soit un exemple pour tous dans tous les domaines.

M. Lesage a dit qu'il était essentiel d'améliorer la conception que se font les gens de la fonction publique. A l'avenir en parlant de la fonction publique, on ne parlera plus de la "crèche".

M. RAYMOND FORTIN

Quant à M. Raymond Fortin, président du syndicat des fonctionnaires, il a déclaré que le premier but du syndicat était de voir à l'intérieur des fonctionnaires et ensuite de collaborer avec le gouvernement pour administrer la chose publique.

Il a souligné que la convention allait, entre autres, éliminer le favoritisme et octroyer la permanence à plusieurs ouvriers à l'emploi du gouvernement.

L'affiliation du syndicat à la Confédération des Syndicats Nationaux nous a été d'un grand secours.

M. MARCEL PEPIN

De son côté, M. Marcel Pepin, président de la Confédération des Syndicats Nationaux, a fait remarquer que la convention collective constituait un modèle sur plusieurs points.

Pour les fonctionnaires, la signature de la convention signifie un nouveau départ et marque l'année zéro. Ils commencent un début de dialogue avec le gouvernement.

La convention, a-t-il ajouté, va apporter des changements au niveau des fonctionnaires et des ouvriers à l'emploi du gouvernement, car on ne les considérera plus comme des êtres effectuant des tâches inférieures.

M. Pepin a rendu hommage à M. Yves Pratte, qui a agi comme négociateur gouvernemental lors des derniers jours de négociations. Enfin, il a remercié le gouvernement au nom des fonctionnaires.



● SIGNATURE DE LA CONVENTION COLLECTIVE — C'est hier après-midi qu'a été signée la convention collective intervenue entre le gouvernement provincial et le syndicat des fonctionnaires. Sur la photo, l'on voit, de gauche à droite, M. Jean Lesage signant au nom du gouvernement et M. Raymond Fortin, président du syndicat, signant au nom des fonctionnaires. La convention collective qui concerne les fonctionnaires et les ouvriers à l'emploi du gouvernement, est entrée en vigueur hier, sauf les augmentations de salaires qui ont commencé à s'appliquer à la période de paie débutant le 24 mars. (Photo L'Action par Marcel Lafore)

Les décès dus à des déficiences cardiaques

Aucun commentaire dans les milieux officiels

QUEBEC (P.C.) — Pendant que dans les rues et les débits de boissons de la capitale les commentaires vont bon train les milieux officiels gardent le silence sur les rapports voulant que depuis quelques mois, dans la région de Québec, un certain nombre de personnes aient succombé à des déficiences cardiaques après avoir absorbé de la bière.

Les directeurs médicaux des principaux hôpitaux de Québec se refusent à faire tout commentaire soulignant que l'affaire est entre les mains du ministère provincial de la Santé. Le ministère a institué une enquête, la semaine dernière, sur la mort d'au moins 16 personnes.

Ces rapports non confirmés veulent qu'au moins 24 autres personnes aient succombé à la même maladie. Un certain nombre d'autres personnes seraient encore traitées dans des hôpitaux de Québec mais il est impossible d'obtenir des précisions à ce sujet. Le service des aliments et des drogues du ministère fédéral de la Santé et le ministère québécois de la Justice participent également à l'enquête.

Des porte-parole des deux ministères et du service fédéral ont déclaré que jusqu'à maintenant l'enquête n'a pu établir de façon positive une relation entre la mort et l'absorption de la bière. Les autorités ont été alertées après que des cardiologues eurent noté chez chacune des personnes décédées des symptômes communs qui laissent entrevoir la possibilité d'une nouvelle maladie. On a établi que tous les malades étaient de grands buveurs de bière.

Toutes les personnes, qui font l'objet de l'enquête, sont d'âge moyen, pour la grande majorité, et de sexe masculin. Elles sont décédées dans les 48 heures qui ont suivi leur admission dans une institution hospitalière.

OTTAWA (P.C.) — Le décès de plusieurs personnes dans la vieille capitale, décès que d'aucuns attribuent à une forte consommation d'une certaine marque de bière, a eu son écho aux Communes hier, quand le chef du Ralliement des créditistes, M. René Caouette tenta de connaître l'identité de la brasserie soupçonnée "d'empoisonner" les gens de Québec.

Le premier ministre Pearson déclara que deux inspecteurs du ministère fédéral de la Santé avaient été dépêchés dans la vieille capitale et y poursuivaient une enquête, en étroite collaboration avec les autorités provinciales.

M. Pearson a admis ne pas être au courant personnellement des mesures que prendra Ottawa dans cette affaire, mais déclara avoir pris connaissance des articles de journaux à ce sujet. Un député de la ville de Québec, M. Gérard Duquet intervint pour affirmer qu'il était trop tôt pour débattre cette question, étant donné que le ministère québécois de la Santé avait déclaré qu'il n'était pas du tout prouvé que les décès mystérieux étaient reliés à la consommation d'une certaine sorte de bière.

Nomination de M. P. Tremblay

OTTAWA (P.C.) — M. Paul Tremblay, âgé de 51 ans, de Chicoutimi a été assigné au poste d'ambassadeur du Canada en Belgique, a annoncé lundi le ministère des Affaires extérieures.

M. Tremblay était ambassadeur canadien aux Nations-Unies. Auparavant, le ministère avait assigné M. George Ignatieff, ambassadeur auprès de l'OTAN, à Paris, au poste d'ambassadeur canadien aux Nations-Unies.

M. R. P. Power, âgé de 60 ans, de Winnipeg, ambassadeur au Japon, devient ambassadeur en Allemagne de l'Ouest, succédant à M. John K. Starnes, 47 ans, de Montréal. M. Starnes devient ambassadeur canadien en République arabe unie.



● WASHINGTON — Le premier ministre de l'Inde, Mme Indira Gandhi, (à droite) a été accueillie, hier, à la Maison Blanche par le président des Etats-Unis et Mme Johnson. Mme Gandhi arrivait de Williamsburg où elle avait passé la nuit. Le premier ministre de l'Inde aura des entretiens aujourd'hui avec le président Johnson. (UPI Téléphoto)

Présentation du budget, ce soir, à Ottawa

Aucun changement en matière de taxation générale

OTTAWA (P.C.) — Quelques heures avant la présentation de son premier budget par le ministre des Finances, M. Mitchell Sharp, on est de plus en plus d'avis, chez les observateurs, qu'il gardera le statu quo en matière de taxation générale et qu'il ne fera que quelques ajustements des taux fiscaux destinés surtout à promouvoir la productivité.

Ce faisant, il suivrait presque à la lettre les recommandations du Conseil économique du Canada, qui demeure le groupe le plus en vue et le plus représentatif d'avisés économiques du gouvernement.

Un budget qui n'apporterait pas de changements radicaux et dramatiques aux lois fiscales déjà existantes traiterait bien de ce temps-ci avec le fait que d'importantes études dans le domaine de la taxation fédérale tout aussi bien que dans celui des relations fiscales fédérales-provinciales sont sur le point d'être complétées.

La commission royale d'enquête Carter sur la taxation compte maintenant pouvoir présenter son rapport final en juin, après quoi M. Sharp a dit qu'une période de quelques mois sera accordée au cours de laquelle on étudiera les données, conclusions et recommandations avant de procéder à une révision générale des lois fiscales.

REVISION PREVUE

Le comité fédéral provincial des structures fiscales, formé de M. Sharp et des ministres des Finances et des Trésoriers provinciaux, est également à mettre une dernière main à son travail de préparation d'une révision en règle des présents accords fiscaux entre Ottawa et les provinces. Ces accords expireront le printemps prochain et ils seront renégociés ou remplacés dès l'automne.

La deuxième revue annuelle du Conseil économique, publiée en janvier, suggérerait trois façons d'envisager la programmation fiscale.

Le Conseil suggérerait, en premier lieu, que les structures de base de la fiscalité contiennent des éléments intrinsèques anti-inflationnistes.

Lorsque les prix montent, les présents taux fédéraux rapportent un revenu plus élevé qu'à l'ordinaire, imprimant une tendance à des surplus, qui diminue automatiquement le pouvoir d'achat et agit comme un frein sur l'économie.

Le débat doit se poursuivre aujourd'hui, à Ottawa

Aucune décision n'est prise sur la question de la peine de mort

OTTAWA (P.C.) — Comme on s'y attendait, les Communes n'ont pas pu prendre une décision finale quant au maintien ou l'abolition de la peine de mort, après les trois jours de discussions alloués par le gouvernement à la résolution demandant la suppression de la peine de mort.

A 10 heures hier soir, le député créditiste de Compton-Frontenac a pris la parole, ce

qui obligea le président à lever la séance et à ajourner au lendemain. M. Ralph Cowan (N.-York-Humber) refusa de donner son consentement pour que le débat se poursuive aujourd'hui. Le leader parlementaire déclara alors qu'il verra mardi quel travail proposer à la Chambre.

Deux ministres, Mlle Judy LaMarsh et M. Jean Marchand, un ancien ministre de la Justice, M. David Fulton, l'ancien ministre de la Défense, M. Douglas Harkness, un chef de parti, M. Robert Thompson, ont participé au débat hier et tous, à l'exception de M. Marchand, ont favorisé le maintien de la peine capitale.

Au total, jusqu'ici, 22 députés se sont prononcés en faveur de l'abolition, 24 en faveur du maintien, et 2 sont indécis. On prévoit qu'une trentaine d'autres députés au moins prendront la parole avant le vote décisif.

M. Marchand

M. Jean Marchand, ministre de l'Immigration, a favorisé l'abolition de la peine capitale. Il a suggéré un essai de cinq ans sans peine capitale; s'il y a réellement alors des motifs graves de changer d'opinion, la question peut être soumise de nouveau à la Chambre, dit-il.

Quand je regarde la société, ses imperfections et ses erreurs, a expliqué en substance M. Marchand, je vois mal comment cette même société peut punir aussi sévèrement les erreurs de ses membres.

Législation touchant la main-d'oeuvre

Nécessité d'une politique de consultation avec les provinces

- M. Carrier Fortin

Par Roger Bruneau

Le ministre du Travail du Québec, M. Carrier Fortin, a invité Ottawa à inaugurer dès maintenant une politique de consultation avec les provinces et cela, pour toute la législation touchant la main-d'oeuvre, afin de revenir à de plus justes perspectives et de corriger les lacunes des programmes actuels.

Le ministre qui parlait hier devant l'Association canadienne des manufacturiers, à Trois-Rivières dit que ces rencontres entre autorités provinciales et fédérales, auraient pour but de mettre en oeuvre des mesures qui aident les hommes, améliorent la situation du travailleur et assure le développement de toutes les régions du Canada.

LE QUEBEC

Parce que le Québec est plus près des besoins des individus et qu'il tient compte de l'emprise du milieu sur la personne humaine, il préfère des mesures de développement, régional à des mesures générales de mobilité. En somme, il s'agit de pousser les emplois à venir rencontrer les hommes plutôt que de pousser les hommes à rencontrer les emplois.

La position du Québec se résume ainsi : 1- Il ne peut être question de s'opposer à la mobilité des travailleurs. Au Québec comme ailleurs, les individus doivent jouir de la liberté de disposer d'eux-mêmes. 2- Le marché du travail du Québec doit être traité d'une façon particulière parce qu'il présente certaines caractéristiques culturelles, sociales et économiques qui lui sont propres. 3- Ce à quoi le Québec s'oppose, c'est à un programme de mobilité qui a été pensé, développé et mis en application d'une façon unilatérale par le gouvernement fédéral et qui n'est pas relié aux mesures de main-d'oeuvre appliquées par les provinces. 4- La mobilité n'est pas un objectif global, c'est un moyen parmi plusieurs, d'équilibre du marché du travail. 5- Il est préférable de créer des emplois dans les régions sous-développées plutôt que de déraciner hommes et familles.

Commission Laurendeau-Dunton

Coût de plus de \$4.5 millions

OTTAWA (P.C.) — On estime qu'au 31 mars 1966, la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme aura coûté \$4,502,635,33, et que les frais de la commission s'élèveront encore à \$1,200,000 au cours de l'année financière 1966-1967.

Ces prévisions sont contenues dans une réponse à une question écrite de M. Robert Coates (P.C.-Cumberland), hier aux Communes. Le secrétaire parlementaire du premier ministre, M. John Matheson, a également fait savoir qu'aucune date limite n'a été fixée à la commission pour terminer son travail entrepris le 19 juillet 1963. La commission Laurendeau-Dunton sera celle qui aura coûté le plus cher et aura duré le plus longtemps.

Autres nouvelles en page 20

RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD RIVE-SUD

A Saint-David

Hausse du taux de la taxe scolaire de \$0.27

De \$1.45 qu'il était l'an dernier, le taux de la taxe foncière scolaire est haussé à \$1.72 soit une hausse de \$0.27.

Pas de maternelle cette année. Considérant que la commission n'a pas de locaux disponibles, le commissaire P.-H. Michaud qui a félicité les deux pèlerins.

maternelles pour environ 80 enfants, ce qui aurait pour effet de faire augmenter encore le taux de la taxe foncière, les commissaires ont résolu de ne pas ouvrir de maternelle en septembre prochain.

Le ministère avait d'abord recommandé un taux de \$1.92 mais à la suite d'un pèlerinage des commissaires Robitaille et Vallières, le ministère a par la suite recommandé le taux de \$1.72; ce pèlerinage a tout de même permis de gagner \$0.20 à signer le commissaire P.-H. Michaud qui a félicité les deux pèlerins.

Les dépenses prévues sont de \$309,728, les revenus de \$254,544.00, et la subvention d'équilibre de \$48,155. La Commission devra absorber seule le coût du transport du midi, soit une somme de \$7,019.

Avant d'accepter ce taux, le ministère a toutefois exigé que la rémunération des commissaires soit diminuée globalement d'une somme annuelle de \$120.

Les commissaires ont en effet adopté une résolution baissant leur rémunération ce qui a donné au commissaire Michaud l'occasion de déclarer que "c'est une mesquinerie de ce ministère".

Le règlement décrétant un emprunt de \$45,000 payable en 40 années a franchi le cap de l'Assemblée publique sans qu'aucun contribuable ne manifeste d'opposition à St-Jean-Christophe.

Ce règlement est devenu nécessaire pour assurer le financement de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts dans les rues Lambert et Tanata.

Demande de St-Romuald. La cité de St-Romuald qui approvisionne St-Jean en eau potable suggère à la ville de St-Jean de faire poser une enveloppe de 18 pouces sur le tuyau d'alimentation qui traverse le tracé de la nouvelle route transcanadienne.

Règlement décrétant un emprunt de \$45,000 adopté sans opposition

Le règlement décrétant un emprunt de \$45,000 payable en 40 années a franchi le cap de l'Assemblée publique sans qu'aucun contribuable ne manifeste d'opposition à St-Jean-Christophe.

Ce règlement est devenu nécessaire pour assurer le financement de travaux de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égouts dans les rues Lambert et Tanata.

Demande de St-Romuald. La cité de St-Romuald qui approvisionne St-Jean en eau potable suggère à la ville de St-Jean de faire poser une enveloppe de 18 pouces sur le tuyau d'alimentation qui traverse le tracé de la nouvelle route transcanadienne.

Si cette suggestion était acceptée, dit-on, un meilleur service serait assuré à St-Jean dans l'éventualité où le tuyau d'alimentation devrait être remplacé pour répondre à une demande accrue.

Dans ce cas, il suffirait de retirer le tuyau actuel et de le remplacer par un plus gros sans pour cela avoir à creuser une tranchée dans la route.

L'Expo 67 aura son manège fantastique: le gyrotron

Montréal. — Le colonel Edward Churchill, directeur du département de l'Aménagement à l'Expo 67, a annoncé aujourd'hui le début des travaux de construction du Gyrotron, manège fantastique extrêmement spectaculaire, selon les termes mêmes du directeur.

Le Gyrotron, a-t-il expliqué, apporte une toute nouvelle formule dans le domaine des manèges créateur de sensations, et la promenade de sept minutes que feront les passagers peut aussi bien les transporter dans l'espace que leur faire vivre une descente dans le cratère d'un volcan.

Le Gyrotron, dont la construction et l'aménagement devaient être terminés en décembre prochain, aura 215 pieds de haut, soit l'équivalent d'un édifice de 21 étages. Celui qui a conçu le manège nouveau genre est M. Sean Kenny, célèbre architecte et décorateur de théâtre.

Aluminium du Canada Limitée érigera l'armature; la compagnie Bremner posera les fondations et une firme britannique, Bridge and Tank, assurera le transport du matériel qui composera le Gyrotron.

Voici, sur le Gyrotron, un précis d'information: le coût global sera de \$2,846,330; 85 cabines transporteront chacune quatre passagers dans une promenade d'une durée de sept minutes; 3,000 personnes par heure pourront vivre les expériences fantastiques qu'on y promet; les cabines voyageront à une allure de 200 pieds à la minute (deux miles à l'heure) et un film créera l'effet de la vitesse.

Beauregard a témoigné dans une atmosphère moins tendue

Sherbrooke (P.C.) — M. Jacques Beauregard, secrétaire de la compagnie Science Atlas Univers, qui avait été déclaré témoin hostile vendredi dernier, a fini de témoigner ce matin au milieu d'une atmosphère beaucoup moins tendue.

Il a été entre-interrogé succinctement par le procureur de la défense, Me Paul Martineau, après avoir été soumis pendant deux jours à un bombardement de questions de la part de Me Jean Bienvenue qui présentait le témoin systématiquement favorable à l'accusé.

L'essence de son témoignage tend à établir que deux dépôts de la Couronne essaie de relier aux \$10,000 qui font l'objet d'accusations portées contre Yvon Dupuis, proviennent du cabaretier Soly Silver.

Ce matin, Beauregard a été confronté avec les bordereaux de dépôts de la compagnie Science Atlas pour la période courant du 8 mai 1961 au 19 août 1963.

En se basant sur la population, on découvre que c'est dans le district de Surrey, en Ontario, où le taux de mortalité sur les routes est le plus fort: 2.7 par 10,000 habitants. A Montréal, le taux est de 1.3.

LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTOME



PHILOMENE



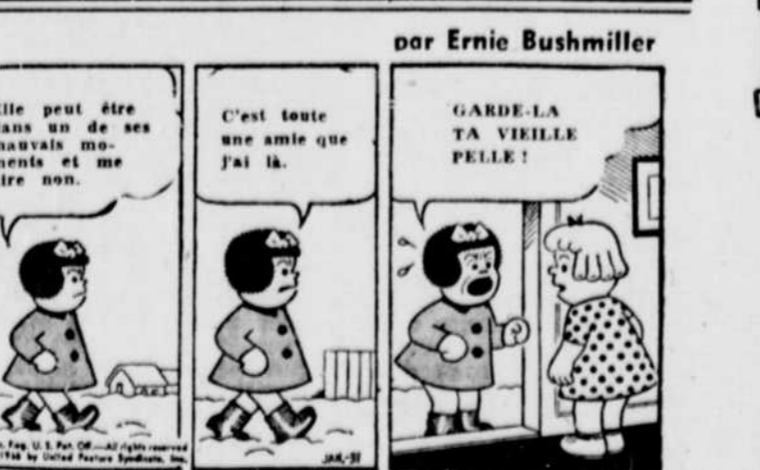
LES ECHECS



LA SOURIS MIQUETTE



LE FANTOME



PHILOMENE



TABLEAU D'HONNEUR



Table with 2 columns: Name and Amount. Includes 'Centre Culturel et Recreatif de la Rive-Sud' and 'Un Médecin de Lévis'.

Subventions pour la sécurité routière et la recherche sur les accidents de la route

OTTAWA — Le gouvernement fédéral vient d'accorder une subvention de \$40,000 au Conseil canadien de la sécurité routière et une subvention de \$25,000 à la Fondation des recherches sur les accidents de la route.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le ministre de la Santé nationale et du Bien-Etre social, M. Allan J. MacEachen. En annonçant cette nouvelle, M. MacEachen a fait remarquer que le montant accordé au Conseil canadien de la sécurité routière avait été augmenté de \$15,000.

Le ministre a déclaré: "Au cours des dernières années, un temps considérable et de fortes sommes d'argent ont été consacrées à la recherche médicale. Il en est résulté de rapides progrès et plusieurs maladies longtemps considérées comme incurables ont été vaincues. A notre époque de mécanisation grandissante et de voyages rapides, il est temps de s'arrêter à la gravité des problèmes de la circulation routière et à la recherche nécessaire pour résoudre ces problèmes avec efficacité".

Le ministre a fait remarquer que, en offrant une subvention plus importante au Conseil canadien de la sécurité routière et en accordant, pour la première fois, une subvention destinée à appuyer le travail de la Fondation des recherches sur les accidents de la route, le gouvernement montre d'une façon tangible son inquiétude devant le tribut tragique des décès et des invalidités causés chaque année par les accidents qui se produisent inutilement sur les routes du Canada.

4,879 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation au Canada en '65

OTTAWA (P.C.) — En 1965, 4,879 personnes ont perdu la vie dans des accidents de la circulation au Canada; c'est une hausse de 4.8 pour cent comparativement à 4,655 en 1964, annonce le Conseil canadien de la sécurité routière.

En étudiant le nombre des victimes dans les différentes villes canadiennes, on constate que c'est à Montréal où le nombre des morts accidentelles est le plus élevé, soit 167. Vient ensuite le Toronto métropolitain avec 116 morts, suivi par Vancouver avec 40 et London avec 30.

Par ailleurs, 148,814 personnes ont subi des blessures dans des accidents de la circulation; en 1964, il y en avait eu 139,534. Le Conseil canadien de la sécurité routière signale en outre que 291,381 accidents ont causé des dommages à la propriété en 1965 comparativement à 266,400 en 1964; c'est une hausse de 9.4 pour cent.

En 1965, 341 électeurs ont inscrits sur les listes, dans le second, il y en a 483. Les listes peuvent être consultées au bureau du secrétaire durant une période de 15 jours.

MOTS CROISES

PROBLEME No 68 HORIZONTAL: 1-Toucher profondément (Fg) - Grands oiseaux pour tendre les moutons. 2-Secondaire, assister - Ophidiens. 3-Prénom féminin - Ville de Phénicie - Inscription mise sur le Croix par Pilate. 4-Prénom personnel - Manier doucement. 5-Personne qui fait bombance (Fam) - S'amuser à des riens (Vx).

LES ECHECS

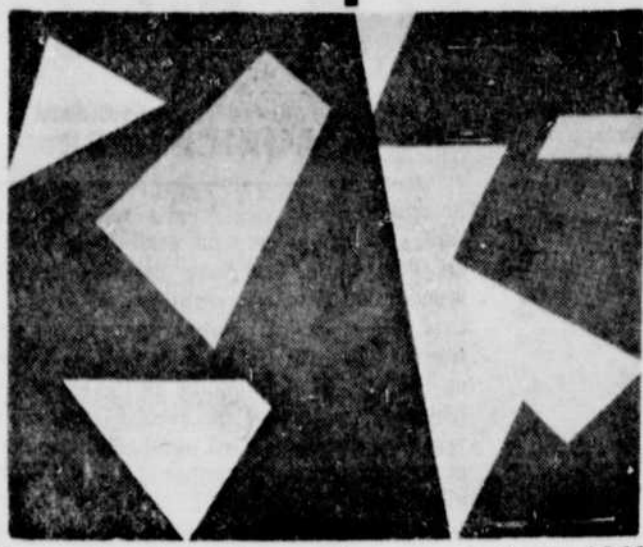
LE TOURNOI DES JEUNES Jacques Faille, de l'Externat classique St-Jean-Eudes, est le seul à avoir conservé tous ses points jusqu'ici, mais il est un peu tôt pour lui concéder la première place dans le classement final.

Chess board diagram for 'Les Echecs' showing a game in progress.

LES ECHECS

LES ECHECS Jacques Faille, de l'Externat classique St-Jean-Eudes, est le seul à avoir conservé tous ses points jusqu'ici, mais il est un peu tôt pour lui concéder la première place dans le classement final.

Deux expositions



Fernand Leduc - Composition triangle jaune 1960 par JEAN ROYER

Fernand Leduc au Musée

Le Musée du Québec expose présentement les "grands formats" de Fernand Leduc.

Ce peintre montréalais, qui vit maintenant à Paris, a fait partie du groupe "Automatisme", avant d'être considéré comme le chef de file du Mouvement Plastique, quelques années plus tard. Les tableaux de Leduc réunis au Musée sont, tantôt d'un géométrisme bien maîtrisé, tantôt d'une patiente recherche de l'harmonie et du contraste des couleurs. L'art de Leduc atteint à la froide perfection d'une épure d'architecte, avec des formes élémentaires et impersonnelles. Le peintre organise des surfaces par le jeu des formes et des couleurs. La composition étant elle-même le sujet du tableau.

Il y a certes de la rigueur et de la méthode, dans cet art intellectuel, dans cette peinture qui se fait architecture. Et si l'on ne doit point en attendre d'émotion, on y trouve cependant un mouvement et un rythme envoûtants. Dans le jeu des couleurs qui s'irradient et se répandent. Dans l'équilibre des formes géométriques, parfois d'une grande souplesse.

Le tableau de Leduc donne sa beauté toute dépouillée, soit par le jeu de la composition, soit par l'harmonie ou la distorsion des couleurs. Mais aussi, l'une ou parfois dans l'autre beauté. Et le jeu des ondes lumineuses peut se faire au détriment de la composition même : certains petits tableaux sont franchement laids, qui sont pourtant réussis par les vibrations des couleurs.

Le dépersonnalisme et la rigueur de cette peinture font aussi qu'elle n'échange pas aux redites d'un système bien établi.

Certains tableaux, par contre, vont plus loin que la seule réussite d'un plasticien, et appellent un monde intérieur (Nos 5, 19, 20, 29).

Fernand Leduc nous donne de la lumière et des surfaces bien organisées, à un rythme monumental. Comme pour nous redonner un paysage ou un décor avec sa composition élémentaire. Comme pour retourner aux forces premières des lois de l'ordre.

Sabine Poulin chez Zanettin

La dépersonnalisation de l'art peut se faire par une recherche méthodique de l'intelligence. Elle devient aussi — et de façon moins heureuse et moins authentique — le fait des peintres qui jouent avec le hasard. Ainsi, Sabine Poulin, qui expose à la Galerie Zanettin.

La technique du peintre consiste à laisser décolorer ses couleurs sur sa toile pour obtenir sa composition et son fond de couleurs. A partir de cette donnée, le peintre précise les formes ou superpose un dessin.

Les toiles les mieux réussies de Sabine Poulin ne sont pas les plus récentes. Et nous suggérons que l'artiste devrait surtout explorer son talent de dessinateur.

Je trouve les derniers tableaux de Sabine Poulin, qui jouent avec les verts pour réinventer une flore tropicale, d'un effet assez gros et d'une ambiance ratée. Trop de tableaux de Sabine Poulin, par cette technique où la couleur décolorie au hasard, semblent inachevés. Leur silence est en tout cas redoutable !

Je ne suis pas de ceux qui aiment cette peinture de Sabine Poulin. Mais il me semble qu'une exposition de dessins par cette artiste serait une meilleure révélation.

A remarquer cependant : ces très beaux masques sculptés que nous propose aussi Sabine Poulin.

À L'HÔTEL DE VILLE

L'exécutif a déterminé hier après-midi que la construction de filtres aux piscines du parc St-Sacrement et du parc Baudy sera confiée à la maison Pall Canada Ltée.

Le prix offert est le plus bas parmi les six soumissionnaires qui ont fait des offres à la ville et il se situe à \$37,856. Les filtres seront construits dans les deux piscines de chacun de ces parcs afin que les jeunes puissent s'y baigner dans des conditions acceptables aux yeux du service municipal de santé.

Voilà le hic

Tout le monde a applaudi à l'annonce du projet de construction d'une réplique fidèle de la Grande Hermine qui doit, paraît-il, mouiller dans la St-Charles, face au parc Cartier-Brébeuf.

Bien peu se sont demandés, cependant, comment fera-t-on pour aller ancrer le bateau à cet endroit étant donné que les ponts sur la St-Charles ne lèvent plus du tout. Le maire est l'un de ceux qui se sont pourtant posé la question sans obtenir de réponse pour l'instant.

Beauport et Beauport-ouest ont accepté, hier, de se fusionner

(Par Claude GRAVEL)

Deux municipalités de la Côte de Beauport, Beauport et Beauport-Ouest, ont accepté hier soir de se fusionner volontairement, se prévalant ainsi des droits que leur donne le bill 13 sanctionné le 8 avril 1965 à la législature provinciale.

Une requête conjointe sera présentée aujourd'hui ou demain au lieutenant-gouverneur en conseil par Me J.-C. Lord, avocat de la ville de Beauport, le priant d'octroyer des lettres patentes fusionnant ces municipalités et créant une nouvelle municipalité de cité — qui portera le nom de Beauport.

Dès huit heures hier soir, une assemblée spéciale était tenue à Beauport-Ouest au sujet d'un règlement de fusion. Pendant plus d'une heure, trois échevins de Beauport, MM. Langlois, Vallée et Parent, ont répondu aux questions des membres du conseil municipal et des contribuables présents, environ une centaine. A la fin, le vote fut pris et trois échevins se sont prononcés en faveur de la résolution voulant la fusion, tandis que trois autres se sont dits contre. C'est le maire Gilbert Savard qui a tranché la question en votant en faveur de la résolution, non sans avoir expliqué que, selon lui, tous les gens de Beauport-Ouest ont pleine confiance en la fusion avec la ville voisine.

Vers 11 heures, les édiles de Beauport ont à leur tour tenu une séance spéciale dans le but de voter sur un règlement de fusion. Des six échevins et du maire, seul l'échevin Gérard Pageau fut dissident à la proposition voulant la fusion.

Fusion dans les 30 jours

A la suite de cette dernière assemblée, le secrétaire-trésorier de Beauport, M. Georges-E. Boutet, a déclaré au représentant de "L'Action" que la fusion pourrait se faire dans un mois, si rien ne vient entraver la marche régulière des procédures.

En effet, selon les dispositions du bill 13, les propriétaires des municipalités ont le droit de se faire entendre en dehors de la salle du conseil. Durant le mois qui suit celui au cours duquel l'avis a été publié (dans la Gazette officielle de Québec et dans un journal français et un journal anglais circulant dans le territoire), les propriétaires des municipalités demandant la fusion et qui s'y opposent peuvent faire connaître leurs motifs en s'adressant à la Commission municipale de Québec.

Mais, dans la pratique, même s'il n'y a aucune opposition, la fusion ne se fera probablement pas avant le mois de mai. Lors de l'assemblée de Beauport-Ouest, le maire Savard a suggéré que la date des élections dans sa municipalité soit reportée au mois de juillet. (Elles doivent normalement avoir lieu en mai). S'il y a une fusion, elle aura sans doute lieu en juin. Il n'y a pas lieu de dépenser inutilement de l'argent", a dit le premier magistrat de Beauport-Ouest, une municipalité qui compte environ 1,400 habitants et un peu plus de 400 propriétaires.

Faire un centre industriel

Au cours de cette première assemblée les échevins de Beauport — qui étaient accompagnés du secrétaire-trésorier et de l'avocat de leur ville — ont fait valoir que la fusion permettrait principalement de créer un centre industriel qui contribuera

fortement au développement de la nouvelle municipalité.

Ils ont de plus dit que la nouvelle ville pourra recourir à moins d'octrois gouvernementaux qu'elles ne le feraient en demeurant seules. "Le gouvernement ne vous permettra pas de vivre seuls indéfiniment", a dit un échevin de Beauport.

Un contribuable de Beauport-Ouest (un des "plus gros payeurs de taxes" d'endroit, a dit le maire en lui demandant de donner son avis sur la question), a déclaré à ses concitoyens que l'avenir de Beauport-Ouest "ne se trouvait plus dans l'agriculture" et que c'était donc dans leur intérêt "d'aller à Beauport". "Les gens vendraient bien une partie de leur terrain pour la construction d'industries ou l'implantation d'industries", a-t-il dit.

On sait par ailleurs que la ville de Beauport a fait préparer, il y a quelques mois, une étude au sujet de cette fusion par le Bureau des études municipales. Ce rapport, rendu public le 1er mars dernier, établissait que la fusion de Beauport-Ouest à Beauport pourrait se réaliser sans augmentation de taxes et que, de plus, cela entraînerait une baisse de taxes dans la municipalité de Beauport-Ouest. Pour les deux municipalités, déclarait le rapport, la fusion amènerait de nets avantages, tant au point de vue de l'organisation des services qu'à celui de la croissance démographique et économique.

Beauport compte environ 14,000 habitants, soit dix fois plus que Beauport-Ouest.



● GUERRE AUX MACHINES A BOULES — La police municipale de la ville de Québec continue sa guerre aux machines à boules. Depuis une quinzaine de jours le capitaine Gérard Racine de l'Équipe volante effectue des tournées. 35 machines à boules ont ainsi été saisies et plus de 224 endroits ont été visités. Toute machine à boules devient illégale lorsque l'opérateur se fie au hasard et non à son habileté manuelle pour gagner des parties. Les policiers ont confisqué ces machines selon une recommandation du ministère de la Justice. Les détenteurs passeront en Cour le 30 mars prochain et le 15 avril. Selon les policiers qui ont participé à la razzia, les distributeurs placent une machine dans un restaurant, ou une salle de jeu quelconque en spécifiant qu'elle est conforme à la loi, alors qu'elle est illégale. Toutes les machines ont été entreposées dans une chambre du grand Colisée en attendant les décisions des juges.

Réaménagement de l'aire No 10

On songe à la possibilité de lever l'homologation sur le quartier St-Roch

Par Jacques JOBIN

Le comité exécutif de la ville doute fort que le réaménagement de l'aire No 10 puisse se faire complètement tel que prévu et il étudie présentement la possibilité de lever l'homologation qui bloque le secteur St-Roch ou du moins pour une partie du secteur.

Le maire Lamontagne, qui voit comme unique solution à ce problème le fait que les urbanistes, en s'associant le personnel voulu, puissent présenter des plans définitifs sous peu, a déclaré que l'exécutif commençait à songer à cette question parce qu'il prévoit la lenteur du réaménagement.

"Plusieurs gens sont prêts à faire un tas de réalisations, comme des hôtelleries, des garages, etc.", dit M. Lamontagne. Or, nous sommes obligés de leur dire d'attendre, que nous ne sommes pas prêts et c'est dangereux puisque les promoteurs peuvent avoir l'idée de réaliser leurs projets dans la banlieue".

Le problème vient du fait que le réaménagement de l'aire No 10 est intimement lié, qu'il ne peut pour ainsi dire se faire sans la disparition des passages à niveau d'une part

et l'assainissement de la rivière St-Charles, d'autre part.

Ces travaux, on ne peut actuellement prévoir quand ils se réaliseront. "Pour ce qui est des passages à niveau on doit compter en terme d'années, nous dit le maire qui croit savoir qu'Ottawa s'est donné 3 ou 4 ans pour faire face à ce problème particulier qui se pose dans plusieurs villes".

"En ce qui concerne la rivière St-Charles, poursuit le maire de Québec, nous savons que le gouvernement fédéral doit commencer les travaux de construction du barrage régulateur des eaux au printemps. Mais de là à l'assainissement complet de la rivière et à l'aménagement de ses berges, on doit aussi compter avec les années".

Dans ces circonstances l'exécutif de la ville se demande s'il doit continuer à maintenir l'homologation de tout le territoire. "On pourrait, dit M. Lamontagne, restreindre le gel à la partie située entre... et la voie du chemin de fer". L'exécutif doit donc prendre une décision sur ce sujet bientôt. S'il ne demande pas à la province la permission de renouveler d'un an l'homologation du territoire, cette homologation tombera d'elle-même au mois d'août et alors le champ sera libre aux investisseurs.

"L'une des préoccupations que nous avons dans cette affaire, poursuit M. Lamontagne, provient du fait qu'il faut conserver à tout prix le caractère industriel du quartier St-Roch afin de faire face à la concurrence de banlieue".

Grosso modo, les exigences des chemins de fer et de la St-Charles, face au problème de réaménagement, impliquent des travaux qui se feront sur une période d'à peu près 5 ans. "Doit-on continuer de geler l'aire No 10 pour 5 ans, se demande le maire, alors que déjà le vieux Québec est pratiquement gelé, de même que l'aire No 3. Cela devient problématique car où voulez-vous que des industries s'installent à Québec, sinon dans le secteur de l'aire No 10".

En attendant, le maire trouve plus pressée à un réaménagement immédiat le secteur limitrophe du "boulevard des Cordes à linge", le boulevard Charost aux abords duquel aucun

réaménagement n'a été entrepris depuis sa construction. "Il faudrait pratiquement tout entreprendre en même temps mais nous ne pouvons pas présentement penser à reloger 1,000 familles encore que les premiers qui doivent recevoir notre attention sont celles qui vivent présentement dans les taudis que la ville désire éliminer".



A l'Université Laval

Démonstration du service de communications TELEX

Les organisateurs à l'Université Laval, de la semaine des Bibliothèques canadiennes 1966 invitent cordialement le grand public à venir assister à une démonstration du service de communications ultra-rapide TELEX.

Ce service dont est munie la bibliothèque générale de l'Université pendant la semaine des bibliothèques relève du Canadien National et du Canadien Pacific. C'est grâce à la coopération de l'entreprise privée que l'utilisation de TELEX est rendue possible pendant cette semaine qui dure du 28 mars au 2 avril.

TELEX est un appareil qui peut transmettre ou recevoir rapidement des messages en clair sur bandes perforées. Le réseau TELEX comprend 200,000 appareils dans le monde entier, répartis dans 50 pays. Il y a au Canada 10,300 abonnés.

A l'occasion de cette semaine spéciale, plusieurs bibliothèques canadiennes universitaires et publiques sont munies du service TELEX. Par cette démonstration, la bibliothèque de l'Université Laval montrera comment on peut obtenir des renseignements ou de la documentation bibliographique de façon très rapide (6 mots-minutes) à un coût minime. Pour une demande provenant de l'extérieur, le message

LA BANLIEUE

Le boulevard Lelièvre dans un état déplorable

L'échevin Claude Berthelot, de Ville Duberger, a soulevé hier soir à la table du conseil l'état actuel du boulevard Père Lelièvre. Ce dernier a dit que cette artère très achalandée était présentement dans un état déplorable et que d'ici une couple de semaines, si rien n'était fait pour l'améliorer, les automobilistes ne pourraient plus passer sur cette voie, sans risquer un accident ou de briser leur voiture.

Acquiesçant à la demande de l'échevin Berthelot de prendre des informations auprès des autorités provinciales concernant le boulevard Père Lelièvre, le maire Powell a précisé qu'il faudrait demander au ministère de la Voirie, s'il entend faire des réparations sur cette artère cette année, et quand ?

Encore les trous

Le conseil de Duberger a avisé hier soir le contremaître de la ville, M. Gérard Isabel, de voir à faire disparaître les trous dans les rues de la municipalité. Le maire a prié ce dernier de les remplir de sable ou de gravier jusqu'à ce que des pièces d'asphalte puissent être appliquées.

De son côté, le chef de police, Lucien Pettitclerc, recommande aux automobilistes de redoubler de prudence dans les limites de la ville, par le temps qui court, surtout en raison des nombreux trous qui peuvent occasionner des accidents.

Par ailleurs, nous avons appris hier soir, qu'à la demande de l'échevin Félix Carreau, le conseil prévoyait effectuer une révision du rôle d'évaluation de la zone industrielle. On sait que plusieurs contribuables de la municipalité ont laissé voir leur désir qu'une telle révision soit faite.

Progrès civique à Montmorency

A la suite de Québec et de Beauport, la municipalité de Montmorency a maintenant son association du Progrès civique, dont le président est M. Jacques Gosselin. C'est en fin de semaine dernière qu'a pris vie ce mouvement, dont les buts se rapprochent sensiblement de ceux du Progrès civique de Beauport. En effet, le mouvement ne se veut pas un parti politique, même si cela ne l'empêchera pas, à l'occasion, d'appuyer un ou plusieurs candidats lors des élections municipales ou scolaires.

Outre M. Gosselin, les membres du comité d'administration sont : MM. Roland Gingras et Ulric Tremblay, vice-présidents; Yvon Tardif, trésorier; Lionel Thiboutot, secrétaire; Roland Lamontagne, Emile Lavoie, Albert Lajoie, C.-A. Vézina, Herménégilde Binet et Odilon Allard, directeurs.

Taxation plus élevée à N.-D. de Lorette

Le conseil municipal de Notre-Dame de Lorette a décidé de hausser de son taux de taxation pour l'évaluation foncière afin de boucler ses prévisions budgétaires pour l'année 1966. Le taux passe donc de \$0.99 à \$1.00 le cent dollars d'évaluation.

Les édiles municipaux ont approuvé cette hausse en même temps que les prévisions budgétaires pour l'année en cours qui se chiffrent à \$118,708.12.

Lors de sa dernière séance régulière, le conseil municipal de Notre-Dame de Lorette a procédé au réaménagement pour un an des employés municipaux (intérieur). Les membres du personnel de l'hôtel de ville ayant été réengagés sont : le secrétaire-trésorier, M. Roland Miller; l'assistant-secrétaire, M. Gilles Kirouac; M. Magella Belleau, commis et l'inspecteur municipal, M. Lucien Miller.



● DU SUCRE EN ABONDANCE — Les membres du Club Social de "L'Action" ont connu une joyeuse partie de sucre, à la cabane de M. Leclerc, de Neuville. Une centaine de membres du personnel du journal, dans tous les départements, ont oublié quelques heures les tracés quotidiens pour se concentrer les idées sur le sucre quelques heures servi, à la carte, sur la neige fraîche. La température de samedi soir dernier a eu des sautes d'humeur, mais cela n'a en rien diminué la bonne humeur des dégustateurs de sucre, comme le témoigne la photo. (Photo L'Action, Dominique Richard)

Avez-vous lu ça?

La célébration du cinquantième anniversaire de Québec-Ouest tient lieu à point. Ceux qui ont connu les modestes débuts sont en mesure d'apprécier le dynamisme qui s'y manifeste depuis quelques années.

Avec les commentaires de Gordie Howe, Jack Nicklaus et Willie Mays, les sportifs sont bien servis dans L'Action. Et n'oubliez pas les commentaires de Jacques Revelin et de Jean Pouliot (surtout son anecdote du jour).

Le ministre des Finances de mon pays m'assure que la croissance économique va continuer de se maintenir cette année, mais il m'affirme que je dois m'attendre à de nouvelles hausses de prix. Malgré la croissance économique, je serai quand même "cassé".

Bon succès à l'ex-Québécois Guy Roberge qui devient le délégué général du Québec à Londres après une excellente administration à l'Office National du Film.

On dit que le maire Lamontagne verrait un sociologue à la tête du service de police de Québec. Ne vous fâchez pas, monsieur le maire, mais un ami m'a dit qu'il en faudrait aussi dans d'autres services.

Les catholiques suisses combinent leurs sacrifices du carême avec un don de \$250,000 pour contribuer à la lutte contre la famine en Inde.

Les vus de MM. Albert Boulet et Yves Poisson ne sont pas des rêves. Si on veut bien les écouter, le haut lieu, le port de Québec deviendra à nouveau un vrai terminus maritime.

Jean Napran

Dès le 1er avril

Stationnement dans les rues

Les automobilistes pourront garer leur véhicule dans les rues de la cité, la nuit, à partir du 1er avril, et non à partir du 1er mai comme la loi le prescrit. C'est à la demande du maire Lamontagne que le chef de police a fait savoir cette décision.

Le policier a dit que le débaillement des rues était pratiquement terminé, et qu'il n'aurait à la population de mettre en vigueur la continuation du règlement dans les circonstances présentes.

La police ramassera les chiens errants

Le chef de police Gérard Girard a laissé entendre hier qu'à partir de demain les chiens qui seront trouvés errant un peu partout dans la ville seront ramassés et amenés en fourrière.

Le policier a dit que les propriétaires devront payer une amende allant jusqu'à \$10, pour venir cueillir leur chien, et que, s'il n'est pas réclamé après un certain temps, l'animal sera conduit à la Protection des Animaux qui en disposera à sa guise.

Ces mesures sont prises à la suite de nombreuses plaintes de la part de citoyens qui se plaignent de la présence de chiens errants un peu partout sur leur terrain. Les plaintes ont été plus nombreuses à St-Pascal, et le chef entend bien commencer sa "guerre aux chiens errants" dans cette partie de la ville.

"Nous sommes organisés au complet pour nous emparer de ces chiens, a dit le chef, nous possédons des filets et des paniers à salade pour chiens."

L'article 3 du règlement 1375 stipule qu'aucun chien ne devra se trouver sur la rue ou une place publique à moins d'être tenu en laisse.

L'article 5 stipule pour sa part que "tout chien trouvé ailleurs que sur la propriété de son maître et tout chien dangereux pour la sécurité publique pourra être capturé et mis en fourrière par un agent de la paix". — (Guy B)

EDITORIAL

Me Wagner plus efficace que la pendaison

Nombreux et attentifs au moment où les pires accusations formaient au Parlement un chassé-croisé macabre, nos députés fédéraux abordent maintenant avec mollesse le débat sur la peine capitale.

De façon générale, l'autorité présente la peine de mort comme une mesure nécessaire. Tant au Québec qu'à Ottawa, différents porte-parole de la Justice se sont carrément déclarés en faveur du maintien de la peine de mort, alléguant avec harmonie la force exemplaire du châtime.

Le projet de loi, que parrainent quatre députés, à cet énorme mérite pourtant de situer la question fort précisément. Je me rappelle le témoignage d'un officier de la Gendarmerie royale qui me disait "Je ne tiens pas absolument à ce qu'ils pendissent les meurtriers, mais je tiendrai à la peine capitale tant que les sentences d'emprisonnement à vie ne signifient que huit ou dix ans de prison".

En ce qui a trait à la fameuse force exemplaire du châtime, notre chroniqueur parlementaire à Ottawa citait hier des statistiques fort révélatrices. "31 pour cent des meurtriers volontaires se sont produits en 1963 au sein des familles et 51 pour cent sont survenus à la suite des altercations à l'extérieur de la famille mais habituellement entre connaissances".

La grande cause de l'unité

À la chapelle Sixtine, un événement de portée majeure

"La où est l'esprit du Seigneur, là est la liberté", lit-on dans la seconde Épître aux Corinthiens. Ce mot de l'Apôtre saint Paul, le Souverain Pontife l'a en somme repris à son compte, lors de la récente et historique entrevue qui a réuni le chef de l'Église catholique et le Dr Michael Ramsay, archevêque anglican de Cantorbéry. Le Pape a dit, de fait: "Là où sont la charité et l'amour, là est Dieu".

C'est manifestement sous le signe de la charité et de l'amour que s'est déroulé cet entretien dont la portée n'échappe à personne, et dont le Saint-Père a pu déclarer qu'elle constituait "un commencement d'union". Un commencement est un commencement. Point ne s'agit, et on ne l'a pas fait, du reste, d'aller trop vite, de verser dans un fol optimisme, de célébrer d'emblée la réunion complète et officielle des anglicans et des catholiques.

Pourtant, malgré ces difficultés, ces obstacles, il est indéniable, pour reprendre ici le mot même de Paul VI, qu'un "courant de sympathie existe". On en a pour preuve, justement, le climat de respect, d'amitié qui a été celui de la rencontre survenue dans la chapelle Sixtine. Le Dr Ramsay y a souhaité que pareil entretien aide à l'accomplissement de "l'unité dans la vérité" et fasse que, partout les chrétiens ressentent leur division comme une souffrance et tendent à l'unité.

Fait à signaler, l'archevêque de Cantorbéry a énoncé, sur la question de la paix entre les humains et les peuples, des propos qui rappelleront à plusieurs la teneur de la mémorable allocution prononcée, le 4

bre considérable de violences mortelles. C'est dire également que, dans une moitié des meurtres, la crainte de la pendaison n'a même pas le temps d'intervenir.

L'enquête sur les faillites frauduleuses a ressuscité le fléau de tueurs à gages sortis tout armés des pages d'un roman noir. Me Wagner prouve pourtant hors de tout doute l'existence de semblables énergumènes qu'on croyait enterrés aux côtés d'Al Capone. Et certains de se demander: "Pour ces gens-là, qui commettent meurtre après meurtre de sang-froid, ne pensez-vous pas que la corde est une juste punition?"

"Et vous, que feriez-vous si votre enfant était victime d'un sadique?" Probablement la même chose que vous... si on me le laissait entre les mains! Et la loi actuelle m'ennuierait moi aussi à la potence! Je crois pourtant que l'énorme agressivité des personnes directement secouées par un crime ne doit pas servir de critère, ni de justification à un châtime qui devient de plus en plus anachronique dans une société civilisée.

La plupart de ces arguments ne sont pas neufs, mais peut-être le journal a-t-il une chance de rejoindre dans la quiétude de leur bureau les 200 députés qui pratiquent ces jours-ci l'école buissonnière...

Laurent Laplante

octobre dernier, par Paul VI devant l'Assemblée générale des Nations-unies. "Jamais plus la guerre, jamais plus la guerre", disait alors le Souverain Pontife et chef de l'Etat vatican. Le Dr Ramsay souhaite, lui aussi, que les peuples s'accordent à abandonner les armes de destruction; qu'ils visent à régler leurs désaccords sans guerre et fassent effectivement confiance à une autorité supérieure à la souveraineté de chaque Etat individuel.

Dans sa réponse à l'illustre visiteur du Vatican, Sa Sainteté Paul VI a dit: "Vous reconstruisez, entre l'Église de Rome et celle de Cantorbéry, un pont qui s'était écroulé il y a des siècles. Un pont de respect, d'estime et de charité... A partir de maintenant, l'amitié doit nous inspirer et nous guider. Lui-même fervent apôtre de la paix mondiale, le Pape a dit l'importance que peut avoir cet exemple de concorde bien commencée et cette résolution de collaboration pratique, pour la paix entre les nations du monde et pour le progrès de la fraternité chrétienne parmi les hommes.

En bref, un grand moment dans l'histoire de la non moins grande famille des chrétiens. Avant-hier, pour ainsi parler, c'était, à Jérusalem, sol béni, la rencontre fraternelle de Paul VI et du patriarche Athénagoras. Hier, c'était la levée des anathèmes respectifs ayant émané jadis de Rome et de l'Église d'Orient. Aujourd'hui, c'est le prometteur entretien entre l'archevêque anglican de Cantorbéry et le chef de l'Église catholique.

Sans conteste, les multiples prières qui se font, depuis des années, partout de par le monde, pour la cause de l'unité, portent des fruits. Nous sommes, Dieu merci, témoins attendris et reconnaissants d'événements d'importance considérable. Humblement, en tout esprit de respect, de charité, continuons dans la bonne voie. Prions toujours, implorons sans cesse le Ciel qu'il daigne multiplier encore les fruits d'unité de concorde.

Odilon ARTEAU

Lettre de Paris

Le programme économique et social de M. Debré

Trois jours après la publication des mesures économiques et sociales de "joyeux avènement", M. Michel Debré a quitté son bureau du ministère des Finances pour se rendre à Lyon où on l'attendait dans diverses réunions de travail. Plus de 10.000 personnes l'attendaient devant la Préfecture du Rhône, non point pour le congratuler, mais pour le conspuer. "Debré, des sous", clamaient les manifestants sur l'air des lampions.

Le ministre de l'Économie et des Finances savoure les joies austères de l'impopularité. "On a cru que j'étais celui qui allait casser la tirelire pour en distribuer le contenu à tous le monde. On s'est trompé. Le Plan, tout le Plan, rien que le Plan!" M. Debré a à peine souri en lançant cette boutade. Il en est résulté une assez vive déception dans tous les milieux où l'annonce d'une "année sociale" pré-électorale avait fait naître autant d'espoir que d'illusions.

En fait, et dans la mesure où le Ve Plan voté il y a quelques semaines par le Parlement demeurait, dans son esprit comme dans ses dispositions, la charte de l'action gouvernementale en matière économique et sociale, il était vain d'attendre de M. Debré autre chose que ce qu'il a présenté: "L'expansion dans la stabilité", formule chère à M. Valéry Giscard d'Estaing, reste donc la philosophie du nouveau ministre de l'Économie. Et il est certain que les dispositions rendues publiques ces jours derniers ne sont pas de nature à bouleverser l'équilibre prix-salaires précédemment établi. 2.12 pour cent d'augmentation pour le salaire minimum interprofessionnel garanti (ce qui intéresse moins de 400.000 travailleurs); à peine 3% du relèvement des prestations familiales à partir du 1er juillet; une légère amélioration de l'allocation aux personnes âgées; l'annonce de la

destruction progressive des immondes "bidonvilles", ces champignons de la misère qui ont poussé autour de quelques grandes villes, tel est à peu près l'ensemble du chapitre "social" du programme de M. Debré.

Les syndicats ouvriers ont réagi avec vigueur. "C'est ridicule et offensant", ont-ils dit. Et de s'affairer en vue d'une mobilisation de protestation, dont M. Debré a éprouvé les premiers effets à Lyon. "On a reproché à ces mesures de n'être prises que pour aider à l'application du plan, à répliqué le ministre de l'Économie. Je considère que c'est un éloge. Le Plan n'est pas un mythe admirable, ni une idéologie affreuse. Il est le livre des espoirs des Français, auquel il garantit une élévation du niveau de vie de 3% chaque année".

La déception et l'irritation des organisations ouvrières risque de se traduire par une nouvelle vague d'agitation sociale. Déjà, les agents de la fonction publique et les travailleurs du secteur nationalisé se préparent à une journée d'action — c'est-à-dire, en fait, d'inaction! — pour le 24 février; le personnel des transports parisiens annonce une grève de 24 heures pour les premiers jours de mars; en divers points "chauds" du secteur privé — chantiers navals, sidérurgie, etc. — le feu demeure sous la marmite. Bref, les rapports entre le gouvernement et les travailleurs vont passer par une nouvelle phase dure et difficile.

Cependant, la partie économique du programme de M. Debré, qui est évidemment moins spectaculaire, semble mieux accueillie par le patronat et les milieux d'affaires. Certes, la pression sur les prix est à peine relâchée, ce qui fait maugréer pas mal des chefs d'entreprise. Mais l'encouragement à l'inves-

de notre correspondant MAURICE HERR

tissement prend des formes à la fois séduisantes et efficaces. Là était le point faible de l'économie française depuis l'entrée en vigueur du plan de stabilisation de M. Giscard d'Estaing. M. Debré apporte les corrections nécessaires qui permettront — du moins on l'espère — une relance de l'expansion dans laquelle, finalement, le "social" devrait trouver son compte. Les perspectives à moyen et à long terme deviennent, de ce fait, plus alléchantes.

Mais dans un an, la France votera, et le régime gaulliste jouera son avenir à quitte ou double. D'aucuns avaient assigné à M. Debré la mission de ramener au gaullisme les diverses catégories d'électeurs dont le mécontentement s'était exprimé dans les scrutins présidentiels de décembre. C'eût été assez facile, en acceptant de laisser pénétrer une certaine dose d'inflation dans l'économie française, de cette inflation qui, selon le mot de M. Pompidou, est une maladie dont les premiers symptômes sont fort agréables. Une année de bonne petite démagogie et l'affaire des élections était dans le sac.

C'était oublier la rigueur intellectuelle de M. Debré, sa passion du service de l'Etat, sa volonté farouche de faire le bien de la France et des Français, fut-ce contre leur gré. Et finalement, c'est l'honneur de ce gouvernement d'avoir désigné l'échec électoral et choisi la voie difficile et étroite de l'amélioration du niveau de vie des Français par le lent cheminement du Plan. On peut reprocher à M. Debré de se tromper sur les "options" — les critiques pleuvent! — mais on ne lui contestera ni son honnêteté, ni son courage.

(Droits réservés B.I.P. et l'ACTION)

Carême de tous les jours

En lisant l'histoire romaine, nous apprenons ceci au sujet d'Annibal, célèbre général carthaginois et de son armée bien disciplinée. Cette dernière s'était fortifiée dans les périls. Elle avait affronté avec succès la traîtrise des Gaulois, elle avait franchi la neige des Alpes et bataillé sous le soleil brûlant de l'Italie. De plus, elle n'avait pas reculé devant la bravoure des Romains. Mais la même histoire nous apprend que cette vaillante armée commença à dégingoler lorsqu'elle n'eut plus devant elle que la bonne chère et les délices de Capoue.

L'homme est ainsi fait que, s'il lui faut du soleil, comme aux plantes, il lui faut aussi, comme à l'herbe des champs, des rosées rafraichissantes, des averse, des grands vents et même des tornades.

Le Fils de Dieu venu pour nous sauver sait de quelle boue nous sommes fabriqués. C'est Lui qui, de ses mains puissantes, nous a façonnés. Et pour nous sauver, il n'a pas parcouru des chemins de fleurs. Non, il a choisi celui de la Croix.

La vie de Jésus, en effet, n'est qu'un fleuve de souffrances. Sa naissance dans une étable; dès les premiers jours de son existence parmi nous, le glaive d'Hérode suspendu sur sa tête, la fuite en Égypte. Pour commencer son oeuvre rédemptrice il n'attendra pas la montée sanglante du calvaire. Non. "Des Nazareth et même des Bethléem il aime et hérite la Croix dont l'ombre s'étend sur chacune de ses journées". Il souffrit également les injustices et conventions sociales de son temps.

Et si, pendant sa vie publique, il a multiplié les pains, rendu la vue aux aveugles et ressuscité les morts, ce n'est pas de cette manière qu'il a sauvé le monde. Ses miracles et sa prédication ont servi de cours classique dispensé au collège apostolique et de préparation à l'Église naissante. Jésus a réconcilié les hommes avec Dieu par les humiliations, par les souffrances inouïes des épines, de la flagellation, du crucifiement et par une mort ignominieuse.

A ces souffrances qu'un jour il endura sur le Golgotha, Dieu joint les membres de son Corps Mystique. Il nous associe, dans une certaine mesure, par les mille petites croix que, dans sa sagesse, il taille à nos épaules et nous donne de porter: fatigue, maladies, travaux manuels et intellectuels, humiliants parfois, douloureux toujours, chagrins, incompréhensions, douleurs physiques et morales de toutes dimensions et de toutes couleurs, etc... Voilà autant de tribulations qui accompagnent l'homme pendant les jours de son pèlerinage sur cette planète! Du berceau à la tombe il voyage avec cette indésirable qu'est l'adversité. Jusqu'à la fin des temps, je crois, le Corps Mystique, l'Épouse chérie du Christ, souffrira les affres de l'agonie, comme Jésus à Gethsémani. Souffrances de la Tête qui se répètent dans les membres! Et si les choses marchent ainsi, c'est pour le bien de l'homme, car celui qui n'aurait rien souffert, connaîtrait-il quelque chose d'ici-bas?

L'adversité grandit l'homme et le configure au Christ. Elle trempe les âmes, comme le feu trempe l'acier. "Par elle les forts deviennent héroïques comme le chêne qui s'affermi sous les vents d'orage; les faibles se fortifient, ou du moins, comme le roseau apprennent à se nourrir du torrent qui les agite".

Grâce à Dieu, l'adversité, autant que la prospérité, est un canal de la grâce. L'adversité fait de l'homme, un homme. Elle déclenche l'effort qui mûrit l'intelligence et fortifie la volonté. Elle ennoblit le coeur.

Si la mollesse tue le génie, l'adversité, la souffrance le fait éclore, comme la pluie fait éclore certaines fleurs. L'adversité, c'est le pain quotidien de l'homme. Elle le fait vivre pleinement. La souffrance, il est vrai, qu'engendre l'adversité, porte le nom de meurtrière des hommes. Mais elle est aussi source de vie. Quand la souffrance monte des coeurs, comme une prière, la grâce descend.

Noël LORTIE, prêtre

VOTRE OPINION

Critique musicale vs public mélomane

M. le rédacteur,

La critique musicale a parfois de ces étourdissements qui étonnent le lecteur.

Ainsi, celle de l'ACTION du 15 mars qui se demande comment le public du dernier concert de notre orchestre symphonique... apparemment si sourd à la musique contemporaine (par exemple, la "Pantomime" de feu Pierre Mercure), pouvait quand même apprécier celle de Brahms, de Saint-Saëns et d'autres.

La réponse à la question que se pose la critique, c'est que le public mélomane, celui qui paie cher et qui se dérange pour entendre, de la grande musique et encourage nos musiciens, n'aime pas qu'on abuse de ses bonnes dispositions et qu'on lui fasse avaler des couleuvres.

Bien que ce public ne soit, en grande partie, qu'un public d'amateurs, il est doué d'un jugement, d'un goût et d'un sens de la mesure qui ne sont peut-être pas aussi évolués qu'on le voudrait, ni d'ailleurs sans appel, mais qui servent fort opportunément de frein à certaines tendances et certaines aventures musicales d'une issue douteuse.

Ce public n'est pas un enfant à qui l'on peut faire croire que telle chose a de la valeur simplement parce que c'est dans le vent, parce que maman l'a dit ou que la maîtresse l'a dit, ou que tel artiste ou tel critique le pense.

Le public a ses goûts. Il sait aussi ce qu'il n'aime pas du tout et au concert, il s'en passerait bien. Seulement, il a du savoir-vivre. Aussi ne doit-on pas s'étonner ni se scandaliser de la retenue de ses applaudissements parfois. Il applaudit alors par politesse, pour ne pas faire aux musiciens, qui ne le méritent pas, et aux compositeurs, qui le mériteraient bien eux parfois, l'injure de ne pas applaudir ou de la traiter de haut.

Qu'on n'aille surtout pas prétendre que pour apprécier la musique des maîtres classiques et romantiques, il faille de toute nécessité être totalement ouvert à la musique contemporaine et avant-gardiste.

Le public mélomane qui fréquente les concerts de musique symphonique n'est pas dupe et il sait faire les distinctions qui s'imposent. Il ne confond pas originalité et beauté. Il n'est aucunement réfractaire à la nouveauté; mais il a ses préférences et grands dieux qu'il peut donc les justifier! Il ne voit pas comment le goût de la petite bière, même si elle est à la mode et de chez nous, serait indispensable pour lui

faire apprécier le bon vin. On n'accède pas à la belle musique par certaine musique contemporaine. Le temps et la maturité aident, on sort plutôt de celle-ci par celle-là.

Le public mélomane n'a aucune objection à ce que des recherches se fassent en musique et dans tous les arts, comme ailleurs; mais il ne veut pas qu'on prenne les salles de concert et les galeries d'art pour des laboratoires scientifiques. Il ne veut surtout pas servir lui-même de cobaye à des alchimistes de l'art en mal de célébrité, pour vérifier la vertu ou la violence d'une drogue dont on voudrait bien qu'il prit l'habitude.

Le public mélomane se laisse guider volontiers, mais à condition de savoir où on le mène et d'être raisonnablement sûr qu'il ne sera pas déçu. Et où va la musique et où ils vont eux-mêmes?

Le public n'aime pas que, sous prétexte d'innovation, de patriotisme ou d'éducation, on lui impose de faire les frais d'expériences visuelles ou acoustiques compliquées, arides, ardues, plus ou moins réussies et concluantes, dont il a l'impression de sortir déprimé et frustré. Au concert et aux galeries d'art, le public n'est pas à l'école. Il y vient pour son agrément et son plaisir; sans doute aussi pour se cultiver davantage, mais pas pour résoudre des énigmes et des équations différentielles; pas non plus pour son engrèvement et pour se faire traiter de primaire. On compte donc une erreur quand on lui sert quelque chose d'indigeste et de rebutant, ou qu'on semble lui reprocher de n'être pas lui-même à la toute dernière page.

Plus d'un musicien et plus d'une critique auraient avantage sans doute à méditer les quelques vers suivants que le soussigné dédie surtout à ceux qui ne jurent que par la musique d'avant-garde, dodécaphonique, électronique et autres sécheresses du même acabit:

L'esprit le plus ouvert se referme et soupire A écouter des sons qui ne veulent rien dire. Et tel se dit vexé qu'on lui parle aujourd'hui Une langue rivale et non sa [langue à lui, qui demain, sans broncher, l'va lui-même en musique Parler à tout le monde, une langue hermétique Que certains par snobisme affectent de savoir, Mais que le grand public ignore sans espoir, Arthur PICHE, Québec.

Electeurs du comté de Beauce

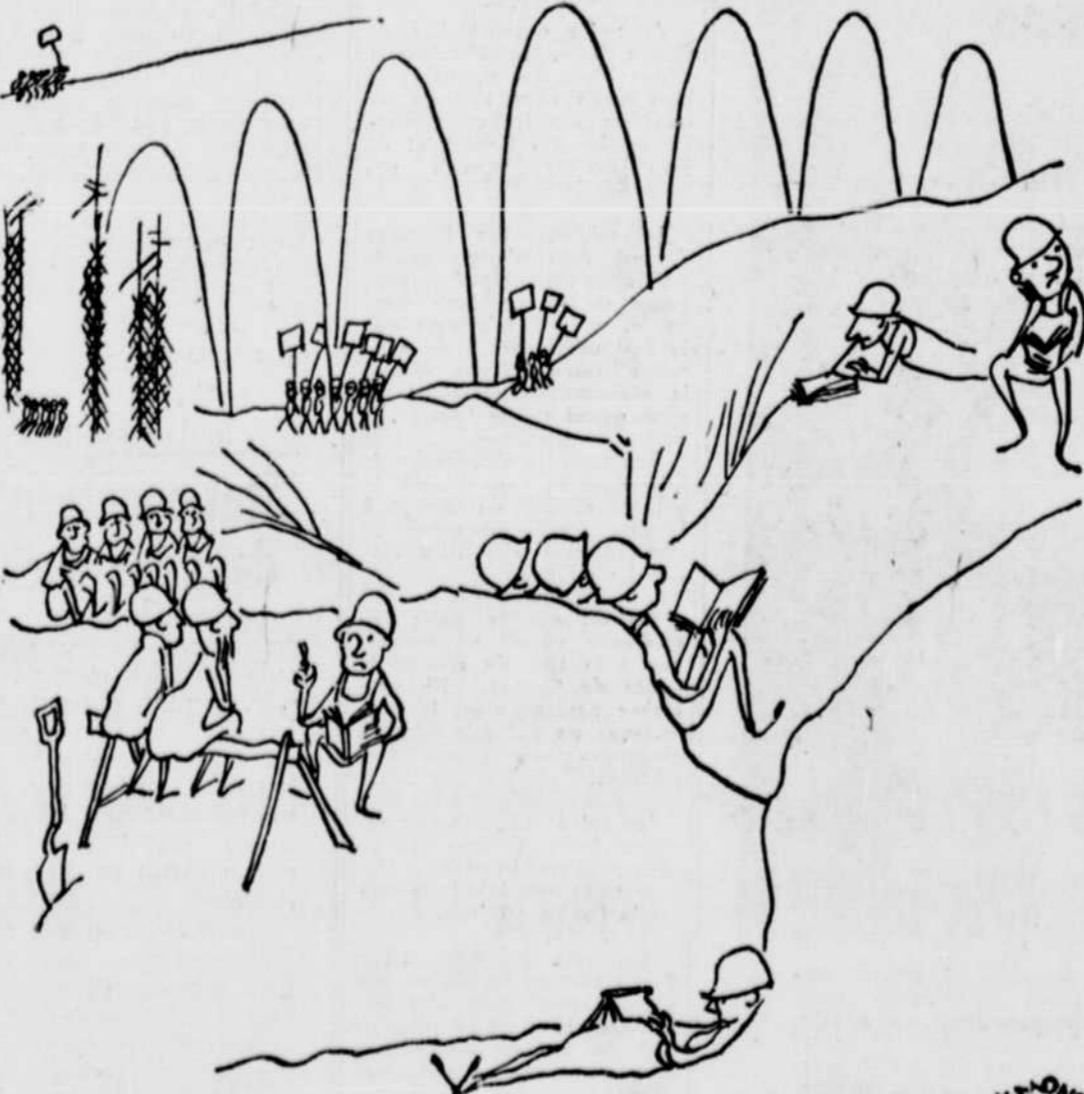
M. le Rédacteur,

Nous, citoyens et électeurs du comté de Beauce, tenons à protester contre certaines expressions de langage employées dimanche le six mars 1966, à l'émission de 5 hres p.m. au canal 11.

Nous regrettons entre autre qu'on ait qualifié les Pères du Concile de "vieux garçons". Si on a voulu éblouir ou "flasher", on a sûrement manqué son coup. On a récolté que le mépris et le dégoût.

Ci-dessous 35 signatures en plus de la mienne. Joseph Gagné Isidore Turcotte, Thomas Turcotte, Alfred Faucher, Hector

Bourget, Joseph Lessard, Albéric Morin, Aimé Dumont, Albert Cléche, Léon Marceau, Ovide Gagnon, J-Marie Poulin, dame Edouard Pelchat, M. Laure Rhéaume, dame Arthur Nadeau, dame Stanislas Poulin, Mlle Mélanie Paré, dame L. U. Talbot, dame Joseph Demers, dame Charles Landry, dame Alexandre Tardif, Mlle Marie Cloutier, Mlle Anna-Marie Turgeon, dame John Camden, dame David Fillion, Mlle Alphonsine Roy, dame Joseph Chrétien, dame Joseph Nappert, dame Edmond Bisson, Mlle Léonia Perron, dame Gédon Gilbert, dame Maxime Fillion, Mlle Marie-Anne Poulin, Mlle Jeannette Jacques, dame J. Marie Poulin, Joseph Druault.



Journées d'études à la Manicouagan!

Future récolte de fragments de météore en Ontario

Par BOB MacKENZIE
OTTAWA (PC) — Certains cultivateurs chanceux du sud-ouest de l'Ontario pourraient fort bien obtenir une nouvelle récolte qui leur rapportera un joli magot au printemps : des fragments de météore.
 Des savants du ministère des Mines et des Relevés techniques croient qu'ils ont localisé avec passablement de précision la région où un météore s'est désintégré le 9 décembre en entrant dans l'atmosphère terrestre.
 "Nous avons été très chanceux", d'avouer le géologue John Douglas au cours d'une interview. "Le météore a été vu dans environ six États américains avant d'être aperçu au Canada de sorte que nous avons pu avoir plusieurs témoignages oculaires détaillés."
 Les calculs faits par M. Douglas démontrent que le météore s'est désintégré au-dessus du comté d'Essex, à environ cinq milles de Harrow, Ont. Il a survolé la région en hélicoptère, en janvier, pour tâcher de découvrir quelque cratère ou tout autre indice pouvant révéler la présence de météorites. Ses recherches du haut des airs n'ont toutefois donné aucun résultat. Aussi, espère-t-il que les cultivateurs pourront trouver quelques fragments lorsqu'ils entreprendront leurs labours, au printemps.

météore dès son apparition dans le ciel et sa trajectoire a été déterminée d'après des photographies de la boule de feu", de préciser M. Douglas.
 "Quand il a été démontré que la trajectoire aboutirait au Canada, nous nous sommes ré-

solument mis à l'oeuvre."
CLE A DES RENSEIGNEMENTS
 Pourquoi s'intéresse-t-on aux météores ?
 "Ce sont les seuls objets provenant d'autres planètes que nous pouvons étudier et leurs

analyses détaillées peuvent nous en apprendre long sur l'univers... l'abondance cosmique des éléments... Et même la forme des météorites nous fournit de précieux renseignements au sujet de la forme des véhicules spatiaux qui doivent

réentrer dans l'atmosphère terrestre."
 Certains fragments sont pratiquement du fer pur ou du nickel tandis que d'autres météorites sont constituées de roche plus légère. Mais toutes les météorites ont une chose

en commun : une surface noire causée par la fusion de l'extérieur au moment de franchir l'atmosphère de la terre.
DECOUVERTE
 Un agriculteur de Shaunavon, Sask., M. Gotlieb Reberger, a découvert une étrange

vée comme porte-bonheur pen- roche en 1944 et il l'a cros- dant 10 ans.
 Ce n'est qu'après avoir pris sa retraite qu'il a constaté qu'il s'agissait d'une météorite. Il l'a remise au ministère des Mines qui lui a versé en

retour une somme de \$1,000. M. Douglas espère cette fois qu'il ne lui faudra pas attendre 10 ans avant d'entrer en possession des fragments de météore qui s'est désintégré le 9 décembre au-dessus du sud-ouest ontarien.

Avis aux amateurs de voitures neuves et de voitures d'occasion!
Voici le moment de faire des affaires d'or au



POSTE D'ÉCHANGE PONTIAC-BUICK

AUCUN DOUTE, VOUS TROUVEREZ NOS OFFRES IMBATTABLES! VENEZ DONC VITE VISITER NOTRE POSTE D'ÉCHANGE!

AU POSTE D'ÉCHANGE, IL NOUS FAUT DES VOITURES D'OCCASION EN BON ÉTAT. C'EST POURQUOI NOUS VOUS OFFRONS LA MEILLEURE VALEUR DE REPRISE POUR VOTRE VOITURE ACTUELLE!

NOUS VOUS OFFRONS LA LIVRAISON IMMÉDIATE! NOUS AVONS PROBABLEMENT EN STOCK LA MARQUE ET LE MODÈLE QUE VOUS DÉSIREZ. VENEZ CHOISIR VOTRE VOITURE NEUVE AUJOURD'HUI... NOUS AVONS AUSSI UN GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION GOODWILL.

Prison qui offre une atmosphère de chez-soi

Hagersville, Ont. (P.C.) — Une prison offrant une atmosphère de chez-soi compte une douzaine de garçons dont l'âge varie de huit à 12 ans.
 Sans barreaux et avec une grille constamment ouverte, cette prison est l'école expérimentale de Hagersville pour adolescents. Cette institution située à 25 milles au sud-ouest de Hamilton, a ouvert ses portes cette année seulement.
 C'est la première fois que le ministère provincial des institutions de réforme essayée de reproduire l'atmosphère d'un foyer dans une école du genre.

Les pensionnaires s'y trouvent soit parce que leurs parents ne pouvaient en venir à bout, soit qu'un juge de la Cour juvénile ait décidé qu'une agence de bien-être ne pourrait s'en occuper avec succès.
 Ces garçons possèdent généralement un dossier indiquant qu'ils se sont déjà livrés à des actes de vandalisme etc. Certains proviennent de la classe dite moyenne.

Le directeur de l'institution, M. Jack Bain, a déclaré au cours d'une interview que certains parents sont incapables d'élever leurs enfants convenablement. "D'autres parents sont tout simplement désintéressés tandis qu'il y a ceux qui font de leur mieux mais qui échouent."
 Il a insisté sur le fait que c'est à contrecoeur que les garçons de moins de 12 ans étaient envoyés dans les écoles de réforme mal qu'une centaine de garçons de cet âge sont envoyés dans ces institutions chaque année en Ontario.
 Le garçonnet qui aboutit à Hagersville découvre que son nouveau foyer est une ancienne base de l'ARC située à deux milles du village. Cependant, au lieu de partager un immense dortoir ainsi qu'un grand réfectoire avec des compagnons du même âge, l'enfant est hébergé dans une maison de quatre chambres à coucher en compagnie de cinq autres "frères" et une équipe rotative de "parents nourriciers".

VOICI LA PLUS REMARQUABLE PONTIAC DE TOUTES! PERFORMANCES, ÉLÉGANCE, LUXE, QUALITÉ AVANTAGEUSE... PAS ÉTONNANT QU'ON DISE QUE C'EST LE PLUS BEL ACHAT DE L'ANNÉE!

LA BEAUMONT ET L'ACADIAN SONT DEUX VOITURES FAMILIALES EXTRAORDINAIRES! LA BEAUMONT, DE DIMENSIONS RAISONNABLES, EST VRAIMENT ÉTONNANTE... L'ACADIAN, ENCORE PLUS RAISONNABLE, EST SIMPLEMENT FORMIDABLE.

VOILÀ LES VOITURES VRAIMENT AU POINT... LA BUICK ET LA BUICK SPECIAL, AVEC SES 22 MODÈLES, BUICK OFFRE UNE VOITURE CONVENUANT AUX GOÛTS ET AU BUDGET DE CHACUN.

SI VOUS VOULEZ LES MEILLEURES QUALITÉS DE TOUTES LES PETITES VOITURES ÉCONOMIQUES RÉUNIES EN UNE MÊME VOITURE, VOUS LES TROUVEREZ DANS LA VALDORF VIVA.

En haut: Sedan sport Parisienne. Au dessous: Coupé sport Grande Parisienne. Décapotable Beaumont Custom avec équipement sport. Sedan 4 portes Acadian Canso. Hardtop 4 portes Buick Wildcat. Coupé sport Buick Skylark. Sedan Vauxhall Viva. UNE VALEUR GENERAL MOTORS

Faites l'affaire de l'année avec les voitures de l'année... EN CE MOMENT, AU POSTE D'ÉCHANGE PONTIAC-BUICK-GMC!

Concessionnaires autorisés de Pontiac pour la ville de Québec

Automobiles, Inc.

1240 Ouest, Boul. Charest, Québec — Tél.: 681-0671

Giguère Automobile, (1964) Inc.

1700, rue Dorchester (coin boul. Hamel), Québec Tél.: 529-1351

NE MANQUEZ PAS L'ÉMISSION "CINEMA INTERNATIONAL" LES VENDREDIS à 8 h. 30 P.M. et "TOUS POUR UN" LES JEUDIS à 8 h. P.M., AU CANAL 11.

FEMME DE MAISON FEMME DE RAISON

Au Palais Montcalm

Présentation de la mode canadienne coiffure-couture

par Lise Lachance

Coiffure et couture ont fait un heureux mariage, hier soir, au Palais Montcalm, alors que les Coiffeurs créateurs canadiens, de concert avec les couturiers Michel Robichaud de Montréal et John Kelly de Québec, ont dévoilé la mode canadienne coiffure-couture. C'était la présentation officielle, dans notre ville, des lignes proposées par les grands qui font la mode.

Les Coiffeurs créateurs ont exécuté moult variantes de la coiffure "Ardenne" créée spécialement pour la Canadienne... de 3 à 80 ans! En effet, "Ardenne" s'adapte à toutes les personnalités. Le président des coiffeurs canadiens, M. Albert Glaude, la qualifie de 6-3-0. Ces chiffres bien à la James Bond ne constituent pas un code secret. Ils signifient tout simplement que l'élégante qui veut suivre les dernières dictées de Dame Mode devra avoir des mèches de 6 po. d'un côté, de 3 po. de l'autre, avec une nuque complètement dégagée.

Après la présentation de leurs chefs-d'œuvre, les deux coiffeurs du groupe des Coiffeurs créateurs canadiens ont reçu dans leurs rangs deux collègues québécois. Il s'agit de Mme Dolorès Blouin et de M. Donald Poulin.

Signalons le retour des boudins travaillés de mille façons. Bientôt, l'air romantique de nos belles prendra des allures à la Pompadour ou à la Marie-Antoinette.

Côté couture, nous avons apprécié les créations de Robichaud et Kelly, deux compatriotes qui possèdent à fond leur métier. Chez Robichaud, nous avons noté un buste toujours souligné, des emmanchures américaines, des encolures "corbeille", beaucoup de rose et de blanc. Tout cela avec une sobriété de ligne digne d'un grand maître.

C'est cette maîtrise de son art que Michel Robichaud ira démontrer, dès le 25 mai, dans une tournée européenne. En compagnie de trois mannequins et d'un coiffeur créateur canadien, le couturier montréalais fera connaître la silhouette canadienne à travers l'Europe, sous l'égide du gouvernement du Québec.

John Kelly qui vient de remporter, à Paris, le titre de la haute-couture du syndicat français contre les candidats de 19 pays avait habillé ses mannequins de robes à dos très plongeants, quelquefois agrémentées de volants. Des encolures asymétriques. Taille empire. Très riches couleurs ou les classiques blanc et noir.

La présentation officielle de la mode canadienne coiffure-couture s'est faite dans un spectacle à grande mise en scène avec Mathé Altéry, Janette Bertrand, la troupe espagnole de Julio Piedra, le chansonnier Michel Aude et les Go-go Girls.



● Signée ROBICHAUD, une robe de piqué suisse blanc évoquant un deux-pièces par son bolero menteur. Décollé corbeille devant et dans le dos où le simili boléro est agrémenté de trois boutons de perles blanches. Sur le buste: un noeud garni d'une broche. La jupe est légèrement évasée. Le prêt-à-porter québécois était aussi représenté à ce gala de la couture et de la coiffure canadiennes, comme en fait foi cette robe au centre de la photo. Un boléro à pils permanents composés caractérise cette toilette de crêpe marine. L'encolure ronde est prononcée, la taille à peine cintrée. Le Syndicat de Québec avait également présenté cette robe pour la soirée. Le couturier québécois JOHN KELLY a signé cette belle création de couleur créole (ou framboise) taillée dans un tout nouveau tissu: une mousseline de satin. Cette nouveauté a l'avantage d'offrir la souplesse de la mousseline alliée au lustre du satin. L'emmanchure dégagée asymétrique est nouvelle elle aussi, comme la ligne tubulaire de la jupe. Un ruché sert de col et orne l'ourlet. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Comment teindre, nettoyer et couper les postiches

Il ne s'est jamais tant acheté de postiches que maintenant. Ces accessoires se révèlent vraiment de grande utilité pour la majorité des femmes. Toutefois bien des questions sont posées à leur sujet.

C'est la raison pour laquelle nous reprenons cette semaine et la suivante des réponses publiées antérieurement.

Peut-on changer la couleur des perruques?

Oui, cela se fait. Mais il y a des limites et tout le monde n'a pas le talent de le faire. On peut même affirmer que tous les salons de coiffure ne sont pas en mesure d'entreprendre ce travail.

Quant il s'agit de nuancer une teinte qui est déjà presque celle qu'on recherche, la coloration se fait à l'aide de rinçages. Mais c'est une toute autre affaire que de modifier profondément la couleur de cheveux postiches à l'aide de teinture.

En pratique, on peut foncer la teinte sans grande difficulté. Toutefois, il est extrêmement difficile d'obtenir exactement la même nuance que la chevelure, c'est-à-dire le même reflet.

Quant à pâlir la teinte d'un postiche, c'est plus compliqué et certainement beaucoup plus risqué. Il y a des cas où c'est totalement impossible (mélange de cheveux et de nylon par exemple).

Que faut-il conclure de ceci? Il est préférable d'acheter un autre postiche quand vous faites changer la teinte de vos cheveux.

Si votre budget ne le permet pas, choisissez de devenir plus foncée. Votre postiche pourra subir la même transformation mais il n'est pas certain que les reflets seront exactement les mêmes.

Comment nettoyer les perruques

Quelle que soit la méthode que vous proposez d'employer, ne le faites pas vous-même. Confiez ce travail à un salon de coiffure qui en a l'habitude. C'est vraiment la seule chose raisonnable à faire.

Oh! ce n'est pas que le nettoyage soit difficile à obtenir. Mais il y a un emmêlage spectaculaire et définitif à éviter.

Vous n'imaginez pas comment les cheveux postiches ont "le vice dans le sang"... si je puis m'exprimer ainsi. Ils profitent de toutes les occasions pour s'accrocher les uns aux autres et se nouer de la

plus intime des manières. Et s'ils ne se nouent pas, ils passent par les trous du filet où ils sont implantés. Ça fait une belle pagaille et à coup sûr une perruque finie.

Remarquez bien que vous êtes tout à fait libre de faire l'expérience. Surtout si vous éprouvez le besoin de savoir si vous avez des nerfs. Ou encore, si vous appréciez l'étrange beauté d'une boule d'étaupe.

Peut-on couper des cheveux postiches

Oui, bien sûr. Non seulement on peut mais très sou-

vent on doit. Quand vous achetez un postiche, il faut qu'il soit taillé et coiffé dans la forme souhaitée.

Dans le cas des perruques c'est bien plus flagrant. Elles sont fournies avec des cheveux beaucoup plus longs qu'il n'est recommandable et utile. Ce n'est pas par esprit de gaspillage mais tout simplement pour permettre aux coiffeurs d'avoir assez de longueurs pour réaliser une coupe parfaite selon un style choisi.

Ce serait dommage de vous obliger à porter une masse de cheveux inutile et disgracieuse sur votre jolie tête.

La femme doit assurer une présence dans la politique

La femme devrait se sentir chez elle dans le milieu politique tout autant que l'homme. Elle est demeurée trop longtemps apathique vis-à-vis la société politique, se fiant pour régler ses problèmes, au mentor traditionnel: mari, frère ou père.

Aujourd'hui, la femme doit manifester son intérêt à l'égard de la politique, non seulement en étant représentée parmi les élus du peuple, mais encore et surtout en vivant pleinement son rôle de citoyenne.

La jeune fille doit s'initier, dès l'école secondaire, à jouer son rôle positif dans la société. A cette fin, elle étudiera les lois et la constitution de son pays. Elle s'intéressera aussi à tout ce qui touche, de près ou de loin, la vie politique. Elle voudra se former une opinion personnelle. La jeune fille déjà intégrée au monde du travail et qui n'a pas eu l'avantage de s'initier aux institutions politiques dans le milieu étudiant, tiendra à prendre ses responsabilités. Elle devrait s'attacher avec autant d'intérêt aux développements de la vie politique que ce soit au niveau municipal, scolaire, fédéral ou provincial qu'aux actualités mondaines.

Certaines initiatives prises par la jeune fille elle-même ne suffiront certes pas, si le dialogue ne s'engage pas immédiatement entre elle et le monde des adultes.

Ceux-ci devraient faire en sorte que la jeune fille participe davantage aux associations sociales et puisse y être admise sur le même pied que

l'homme. Quelques-uns devront modifier une certaine forme de pensée et considérer qu'une femme intelligente a, tout autant que l'homme, sa place dans presque toutes les sphères d'activités, y compris bien entendu le travail et la politique.

La jeune fille se doit, de prendre vraiment conscience de ses responsabilités vis-à-vis la société dont elle est dépendante et où elle doit être un membre à part entière.

Pourquoi la jeune fille, l'épouse de demain, restera-t-elle indifférente aux lois qui régiront plus tard, elle et ses enfants?

Pourquoi la jeune fille encore aux études, ne lirait-elle pas le bill 16 qui lui ferait connaître la capacité juridique de la femme mariée au Québec?

Pourquoi la jeune fille ne suivrait-elle pas les comptes rendus donnés dans les journaux, à la radio et à la télévision sur l'évolution de la politique au Québec, au Canada, et dans un univers bouleversé?

La jeune fille qui s'initie aux rudiments de la situation politique et social, pourra demain assurer elle-même son sens civique et voter en connaissance de cause, pour l'échevin ou le député de son choix.

Il n'est plus possible, en 1965, pour une jeune fille qui veut être de son temps, de demeurer indifférente à l'actualité politique et il est urgent que la présence de la femme sur le plan politique s'étende davantage.

(Témoignage Claire Kirkland-Casgrain)



Pour vous...

et la femme de ménage

Une bonne aide-ménagère est un précieux atout dans la vie d'une femme débordée. Que les planchers et les vitres luisent, et l'entretien du logis se trouve bien simplifié. Il importe, toutefois, que cette dévouée frotteuse soit bien traitée et bien orientée, qu'elle sache exactement ce que vous attendez d'elle, et qu'elle se sente secondée!

Pour lui simplifier la besogne et lui sauver du temps, il serait sage de ramasser vous-même tout ce qui traîne un peu partout dans les chambres, souliers, vêtements, journaux, etc. Et il paraîtrait raisonnable qu'elle trouve à portée de la main, en arrivant, un choix de torchons et tous les produits nécessaires au nettoyage. Il serait assez judicieux de lui apprendre, si elle l'ignore encore, comment fonctionnent les accessoires électriques qui simplifieront son travail et lui feront peut-être préférer votre maison à quelques autres.

L'efficacité d'une femme de ménage sera décuplée par un programme bien arrêté. Il serait maladroit de l'éparpiller dans des besognes secondaires: mieux vaut l'occuper aux travaux qui lui sont familiers et lui épargner le nettoyage des armoires, si vous n'êtes pas pour les remplir ensuite. Une femme de ménage est une sorte de spécialiste qu'il faut traiter avec bonté, en lui évitant les risques de l'escabeau et de la chaudière munie d'une anse douteuse: sa sécurité devient notre responsabilité.

Ce n'est pas un engin!

Elle a le droit de souffler un moment! Et si elle a du cœur, elle sera touchée de l'intérêt que vous portez aux siens, à moins qu'elle ne soit du genre silencieux, ce qu'il faut respecter aussi...

Et, quelles que soient vos expériences passées, établissez un climat de confiance autour d'elle. Que votre méfiance et votre surveillance (s'il y a lieu!) soient discrètes. On ne saurait mettre tout à fait sur le même pied celle qui passe sans références, et celle qui revient d'une semaine à l'autre.

Et si elle va chez vous à l'année, il serait gentil de lui payer un peu de vacances, ne serait-ce qu'un jour ou deux? La loi ne vous y oblige certes pas, mais s'il fallait que le cœur batte toujours selon la loi, bien des bons mouvements lui échapperaient!

Françoise L. Roy

Nouveauté à l'Expo '67 : un pavillon de la jeunesse

La Compagnie Canadienne de l'Exposition '67 a décidé et même voulu sans restriction, un "Pavillon de la Jeunesse". Innovation fort heureuse qui tient compte de l'ampleur, de la vitalité et du dynamisme de la jeunesse du monde.

Au milieu de la "Terre des Hommes", thème général de l'Expo, nous pourrions visiter la "Terre des Jeunes". Le "Pavillon de la Jeunesse" ne sera pas un hangar publicitaire ni un Disneyland à sensations de mauvais goût, mais le miroir et le reflet de ce monde complexe qui constitue 62% de la population du globe.

L'idée de ce Pavillon fut lancée par S. E. Pierre Dupuy, le 20 janvier 1964. M. Robert Desjardins est le coordinateur du projet. M. Georges Leroux, le secrétaire administratif.

LE QUÉBEC DU PAVILLON DE LA JEUNESSE est responsable de la conception, de la programmation et de l'animation de la "Terre des Jeunes". Trente et un mouvements de jeunes sont représentés au Comité Consultatif qui comprend 7 sous-comités: le cinéma, la musique, le théâtre, les chants et danses, le journalisme, les Beaux-Arts, la radio et télévision.

Quelle sera la fonction essentielle de ce "Pavillon de la Jeunesse"?

Les organisateurs envisagent un double but: constituer un carrefour international de rencontre et de connaissance mutuelle des jeunes; présenter l'image sincère, réaliste et enthousiaste de la vraie jeunesse.

Dans cette optique, on s'efforcera de montrer les grands courants d'unité internationale, tout en sauvegardant la libre expression des visages nationaux.

Des activités multiples, culturelles et sportives, se dérouleront dans une ambiance architecturale et paysagiste dynamique.

Le "Pavillon de la Jeunesse" ne sera donc pas un hall où l'on regarde en déambulant, mais un centre actif où l'on vit, participe, se divertit et s'éduque en commun. (L. G.)



● La Ligue de la Jeunesse Féminine dont le but est de venir en aide aux enfants infirmes de l'Ecole Cardinal Villeneuve a élu, hier soir, son nouveau bureau de direction pour l'année 1966-67. De gauche à droite: Mme Pierre Choquette, secrétaire à la correspondance; Mme Roddy C. Roy, présidente; Mme Paul Larose, trésorière. Exécutif: présidente honoraire: Mme Jean-Louis Bourret; présidente: Mme Roddy C. Roy; 1ère vice-présidente: Mme Robert McGoldrick; 2e vice-présidente: Mme Marc Choquette; secrétaire à la correspondance: Mme Paul Larose; trésorière-adjointe: Mme Ross Goodwin; Comités: publicité: Mme Paul Naud; réceptions: Mme René Gauthier; triot: Mme Georges LaMothe; téléphones: Mme Jacques Lavigne; Consilières: Mme Jacques C. Boulet, Mme Guy Gilbert, Mme Jean-Raymond Soucy.

Horoscope

MERCREDI LE 30 MARS

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous serez aussi bien disposé pour faire les travaux délicats que les lourdes tâches. Votre bonne humeur est indispensable à ceux qui vivent dans votre rayonnement.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Ne vous inquiétez pas de ce qui peut arriver demain. C'est aujourd'hui qui compte et accordez-lui toute votre attention. Une grande joie sentimentale en perspective.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Les influences planétaires sont généreuses pour l'industrie, le travail à l'extérieur, la pratique des sports et les activités récréatives. Dormez suffisamment.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Journée propice aux créations artistiques. Vous participez à une réunion sociale de grande envergure. On vous sollicite pour une oeuvre de bienfaisance.

23 juillet au 23 août (Lion) — Vous accorderez la meilleure partie de votre temps à des rencontres amicales. Ne vous laissez pas éblouir trop facilement, repensez les propositions qu'on vous fera.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Vous recevrez un encouragement qui aura un effet merveilleux sur votre conduite à venir. N'hésitez pas à faire des critiques objectives.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Début d'une ère progressive pour les natifs de ce signe qui s'adonnent aux recherches planétaires favorables aux travaux domestiques.

24 octobre au 23 novembre (Scorpion) — Une grande journée pour projeter ou faire des améliorations. Une lecture ou une audition musicale auront un effet tonifiant sur les natures de ce signe.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Vous trouverez des idées lumineuses pour venir en aide aux autres, mais serez pris au dépourvu quand il s'agira de régler vos propres affaires.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — Recherchez les récréations en groupe, ça vaudra mieux que de vous replier sur votre fatigue. On vous fait une promesse qui vous gonfle d'espoir.

21 janvier au 13 février (Verseau) — Journée encourageante pour les artistes. Vous ferez de votre mieux pour consoler un ami dans la détresse mais les résultats ne seront pas à la hauteur de vos efforts.

20 février au 20 mars (Poissons) — Du talent! De la bonne humeur! et de la versatilité, voilà ce qu'on exigera de vous, aujourd'hui. Ne faites pas de confiance au premier venu.

SI VOUS ETES NE UN 30 MARS

Vous raisonnez bien et juste. Vous détestez les menteurs et les fourbes. Vous aimez la vie de famille et vous dépensez sans compter pour assurer le bonheur des vôtres. La patience vous demande parfois de grands efforts. On reconnaît en vous une personne progressive.

Grandeurs 10-20



Marianne Martens
Avec ou sans manches, cette magnifique robe qui peut vous servir aussi de couvre-tout, vous sera des plus pratiques et n'enlèvera rien à l'élégance de la maîtresse de maison.
Le patron 9012 se vend grandeur: 10, 12, 14, 16, 18, 20.

Envoyez 0.50 en bon de poste. Les timbres ne sont pas acceptés.

Ecrivez lisiblement vos nom et adresse ainsi que le numéro exact du patron. Adressez le tout au Service des Patrons, L'Action, 3, Place Jean-Talon, Québec 2, P.Q.

Ces patrons ne sont pas échangeables. On doit compter environ 10 jours entre la date de commande et la réception du patron.

No du patron
Mesure désirée
Nom
Adresse



● La nouvelle ligne "Ardenne" proposée par les coiffeurs créateurs canadiens pour le printemps et l'été 1966 convient aussi bien aux petites qu'aux adolescentes, à leur mère et à leur grand-mère. Nous voyons ici la version juvénile obtenue par un vigoureux broissage et non par crépage. Cela donne un onguet beaucoup plus souple et naturel.

(Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)

Une aveugle peut devenir une secrétaire compétente

Montréal (P.C.) — Secrétaire compétente, Mabel Egerton peut prendre la dictée en sténographie et au dictaphone, utiliser la machine à écrire d'une manière rapide et efficace s'occuper de classeurs et répondre aux appels provenant de cinq lignes téléphoniques.

Mabel Egerton donne également des leçons de musique. Toutes ces occupations ne sont pas inusitées en soi, sauf que Mme Egerton est aveugle de naissance.

Elle prouve ainsi sa conviction personnelle voulant qu'une personne aveugle possédant une formation adéquate, puisse

devenir une secrétaire aussi compétente qu'une autre n'étant pas atteinte de cécité.

Au lieu d'un crayon et de bloc-notes, elle emploie une ardoise spéciale pour la sténographie en braille. Avant de ranger les documents dans les classeurs, elle marque chaque feuille d'un caractère en braille.

Mme Egerton occupe un poste de secrétaire à plein temps à l'Association pour les aveugles, à Montréal.

Elle avait fait son cours d'étude à l'Ecole spécialisée pour les aveugles, dans la Métropole, où elle apprit à jouer le piano et l'orgue à deux claviers.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Etablissons vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Concentré Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrou-

ver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les poussettes de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notes comme le gonflement disparaît vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.



M. Jean-Paul Vinay, linguiste de renom, vient d'être nommé professeur à la faculté des Lettres de l'Université de Victoria.

Des dirigeants du COE se disent satisfaits d'une déclaration faite par M. Jean Lesage

Me Claude Jourdain, de Cap-Chat, président du Conseil régional d'Expansion économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (CREEGIM) et Me Gabriel Béland, de Cabano, président du Conseil d'Orientation économique du Bas-St-Laurent (COEB), se sont dits satisfaits de la déclaration faite à l'Assemblée Législative, par le premier ministre de la Province, jeudi le 24 mars dernier.

Les présidents du COEB et du CREEGIM ont de plus révélé que la réunion de samedi avait pris la décision d'amorcer immédiatement une restructuration des Conseils économiques régionaux en prévision de la mise en place d'un organisme régional de développement pour le territoire-pilote.

CREEGIM. Ce congrès recevait, au nom de la population du territoire-pilote, le plan de développement et porterait principalement sur la restructuration des deux Conseils économiques.

Enfin, pour mettre en place le "comité de liaison" et en vue d'assurer la préparation du congrès de juin, le COEB et le CREEGIM ont constitué un comité provisoire composé de trois représentants de chacun des deux Conseils économiques.

Quant au BAEQ, le président, Me Georges-Henri Dubé, de Rimouski, a déclaré que cet organisme remettrait son plan en juin et que d'ici ce temps il se consacrerait exclusivement à la tâche finale de rédaction de ce plan.



Mlle Francine Bélanger

Festival annuel de l'Association des Fanfares amateurs de la province de Québec le 12 juin

Les délégués représentant les 17 fanfares-membres de l'Association des Fanfares amateurs de la province de Québec réunis en assemblée à Shawinigan et à Grand-Mère ont accepté de tenir le festival annuel le dimanche 12 juin dans la municipalité de Grand-Mère.

Ainsi donc, l'Association des Fanfares amateurs, comme elle le fait depuis plusieurs années organise simultanément deux importants festivals: le premier pour les fanfares scolaires à Saint-Jean le 8 mai et le deuxième pour les fanfares municipales et d'adultes à Grand-Mère le 12 juin.

Maurice Coutu de Shawinigan, et un comité très actif de la municipalité de Grand-Mère s'affaire aux nombreux problèmes de l'organisation locale.

Le festival de Grand-Mère, le premier tenu dans cette municipalité depuis la fondation de l'Association des Fanfares en 1928, est attendu avec une vive impatience et la popula-

tion de cette ville de la Mauricie réserve aux quelques 1.200 musiciens qui la visiteront et les autres milliers de mélomanes qui les accompagneront l'accueil le plus chaleureux.

Festival des Jeunesses musicales

La Pocatière (D.N.C.) — Le Centre Jeunesse musicales de La Pocatière organise cette année un festival-concours. La population de la région sera sans doute intéressée d'apprendre que, par cette activité, que les études musicales sont tenues en haute estime dans notre milieu.

Le comité d'organisation a décidé de tenir le concours les 23 et 24 avril prochains. Le secrétaire du centre communautaire avec les intéressés afin de fixer à chacun l'heure et le jour de l'audition.

Aux cultivateurs de Kamouraska

L'année fiscale 1965-66 se terminera dans quelques jours. Le budget prévu expiré donc à ce même moment. On demande à tous les producteurs de porcs classés "A" et d'agneaux classés "Choix 1 et 2" et "Bon 1 et 2" de présenter leurs réclamations de primes à l'abattage au bureau de l'agronome avant la fin de mars 1966.

Il faut, comme on le sait, une feuille de réclamation pour chaque certificat d'abattage. La copie originale du certificat doit accompagner chaque réclamation. Ces primes vont tout de même se continuer en 1966-67.

Première avec 100%

La Pocatière (D.N.C.) — Mlle Francine Bélanger, étudiante en 12e année à l'Institut Familial Notre-Dame-de-Joie de St-Pascal, Kamouraska, a obtenu la première du territoire de l'Hydro-Québec, avec la note maximum 100%.

Les cours ont été donnés par Mlle Denise Malenfant et Louise Dumais, techniciennes de la Compagnie de l'Hydro-Québec. Mlle Bélanger se voit attribuer l'honneur de participer à la semi-finale qui a lieu cette année à Ste-Anne-des-Monts. A cette occasion, elle devra présenter une conférence ayant pour thème: L'ELECTRICITE AU FOYER.

L'Institut Familial voulant non seulement instruire les élèves pour le présent mais surtout les former en vue de l'avenir s'efforce d'informer ses étudiantes de la 10e année à la 13e année inclusivement dans les domaines les plus variés tant intellectuels que techniques... néologie, psychologie, sociologie, puériculture, alimentation, couture, arts culinaires, notions de l'électricité au foyer tout en respectant les matières enseignées dans les écoles secondaires.

La préoccupation de l'Institut Familial est donc d'assurer aux femmes de demain une formation et une culture intensément féminines.

Ils font appel au ministre du Travail

GAGNON. — Les 1.400 métallos à l'emploi de la compagnie Québec Cartier Mining, à Gagnon et Port-Cartier, ont décidé de faire appel au ministre du Travail du Québec pour obtenir les services d'un conciliateur.

M. Robert Labrie, qui dirige les négociations au nom du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique, a déclaré qu'à la suite d'assemblées spéciales tenues à Gagnon et Port-Cartier, les travailleurs de cette compagnie ont autorisé leurs comités de négociations à prendre tous les moyens légaux mis à leur disposition pour signer une convention collective de travail et ce, dans les plus brefs délais possibles.

Prise d'armes d'escadre

MONTREAL. — Une prise d'armes d'escadre, en l'honneur du vice-maréchal de l'air Murray D. Lister, qui prend sa retraite des Forces armées le 3 avril, aura lieu dans le hangar no 10 à la base aérienne de St-Hubert, à 10.30 a.m., le 31 mars. Le vice-maréchal de l'air Lister est chef du commandement de la défense aérienne depuis août 1964.

Les reins paresseux peuvent causer des nuits blanches

Si vous êtes en proie à l'insomnie, et que vous vous tourmentez et retourniez toute la nuit, sans savoir vraiment pourquoi — voici quelque chose qui vous aidera peut-être! Cette agitation peut-être due à des reins paresseux, ce qui peut entraîner une irritation des voies urinaires et des maux de la vessie, d'un bout de la nuit à l'autre et un sommeil agité. C'est alors que les Pilules Dodd's pour les reins peuvent aider à procurer du soulagement. Les Dodd's stimulent les reins et aident à soulager l'état d'irritation qui cause le mal de dos, l'écoulement de l'urine et vous sentirez mieux et vous dormirez mieux. Depuis 70 ans, des millions de gens en prennent avec succès. Nouveaux gros formats économiques.

Fanfares scolaires

Telle est la décision prise samedi à Shawinigan par les délégués de l'Association des Fanfares Amateurs de la province de Québec réunis en assemblée sous la présidence de M. Lorenzo Perron d'Arvida. L'invitation fut transmise par le président du Cercle Philharmonique de St-Jean, M. J. Germain Bélanger et acceptée avec enthousiasme par les représentants d'une vingtaine de fanfares prenant part au congrès d'hiver.

Retraites fermées à Marie-Réparatrice

A la Maison de Marie-Réparatrice auront lieu les retraites suivantes: Du 1er au 3 avril, pour dames, prêchée par le R. P. Jacques Rinfret, o.m.i.

Du 1er au 3 avril, pour jeunes filles, prêchée par M. l'abbé Jean-Paul Berthiaume.

Les 4, 5 et 6 avril, soirées conjugales (de 8 h à 10 h) dirigées par le R. P. Louis-N. Hudon, c.s.s.

Du 22 au 24 avril, pour dames, prêchée par le R. P. Yves, o.s.t.

Du 22 au 24 avril, pour célibataires, prêchée par le R. P. Hermann Lassonde, c.s.s.

Les 25, 26 et 27 avril, soirées pour jeunes filles (de 8 h à 10 h) dirigées par le R. P. Louis-N. Hudon, c.s.s.

Il est demandé de s'inscrire à l'avance: Couvent de Marie-Réparatrice, 2975, Boulevard Laviolette. Tél.: 374-4656, Trois-Rivières.

Anciens élèves du Collège Saint-Casimir

Dernièrement avaient lieu les élections au sein du conseil des anciens élèves du Collège Saint-Casimir.

M. Gilles Naud se voyait nommé président de l'Association. Les postes de vice-présidents sont occupés par MM. Paul Carignan et Roland Leduc. M. Jocelyn Genest est secrétaire de l'Amicale. Le Frère Raymond Pelchat, directeur de l'école secondaire Saint-Louis de Gonzague, représente la communauté auprès de l'Association et le Frère A. Cossette agit comme trésorier.

Les autres directeurs du conseil sont: le Dr P.-Sylvain Tessier et M. Louis-Marie Tessier, tous deux anciens présidents, de MM. Lucien Bélanger, Lionel Grandbois, Lorrain Carpentier, Emile Roch et Roger Gendron, président des élèves du Collège. Le président des anciens élèves, M. Gilles Naud, devra assurer la réussite du SOIXANTENAIRE de l'École en 1968. Il espère que tous les anciens élèves de quelque endroit de la province qu'ils soient, lui feront des suggestions nombreuses pour cette manifestation.

Le renouvellement du concordat en Espagne

VALLADOLID (CCC). — Le concordat signé en 1953 entre le Saint-Siège et l'Espagne doit être renouvelé, afin d'assurer l'indépendance de l'Eglise par rapport à l'Etat. C'est ce qu'a déclaré Mgr Mauro Rubio Repullés, évêque de Salamanque, dans une interview accordée au journal "El Norte de Castilla". Selon le concordat actuellement en vigueur, lorsqu'il s'agit de repousser un siège épiscopal, le gouvernement présente une liste de six candidats au Souverain Pontife, qui en choisit trois. Parmi ces trois, le gouvernement présente un candidat au Pape, qui le nomme. Si l'entente ne peut se faire, le diocèse demeure vacant.

Dans ses déclarations, Mgr Rubio Repullés a demandé que l'Eglise soit seule compétente pour la nomination des évêques en Espagne. Cette exigence, a-t-il précisé, est conforme au décret conciliaire sur la tâche pastorale des évêques dans l'Eglise.

Rhétos 1925-26

Les rhétoriciens de la promotion 1925-26 du Séminaire de Québec ont pris d'assister aux funérailles de leur confrère M. Louis-Philippe Laplante, mardi, le 29 mars à 9 h. a.m., en l'église de Courville.

Comment se fait-il qu'une personne sur cinq en Ontario est assurée par La Métropolitaine?

Quand les Ontariens souscrivent de l'assurance-vie, ils veulent vraiment en obtenir pour leur argent. C'est ce qu'ils obtiennent de La Métropolitaine. Nous assurons en effet plus de gens au Canada que n'importe quelle autre compagnie d'assurance-vie. Comment cela se fait-il?

Nous pouvons prendre des dispositions pour que votre assurance soit maintenue en vigueur, sans qu'il vous en coûte un cent, si vous étiez atteint d'incapacité. Nous pouvons aussi faire fructifier votre argent en affectant vos dividendes à l'achat d'assurance additionnelle. Le service de Vérification de la Sécurité Familiale est

une autre excellente raison pour laquelle vous devriez téléphoner au représentant de La Métropolitaine. Cette vérification consiste en une étude détaillée de la sécurité pécuniaire de votre famille. Il arrive qu'elle vous fasse découvrir des biens dont vous ne soupçonniez même pas l'existence.

Laissez le conseiller expert de La Métropolitaine effectuer cette vérification pour vous. C'est rapide et ça ne coûte rien.

Les gens d'Ontario font appel aux services de ce conseiller. Pourquoi ne le feriez-vous pas? Il n'y a aucune obligation... sauf envers les êtres qui vous sont chers.

Des millions de gens choisissent La Métropolitaine — Aucune autre compagnie n'assure plus de Canadiens.



Voici comment la Croix-Rouge a employé votre argent le mois dernier dans la Province de Québec



Table with 2 columns: Service and Amount. Includes categories like SERVICE DE TRANSFUSION SANGUINE, SECOURS AUX SINISTRÉS, BUREAU D'ENQUÊTES, NURSING, DÉTACHEMENT DE LA CROIX-ROUGE, SERVICES VOLONTAIRES, TRAVAUX FÉMININS, BIEN-ÊTRE DES ANCIENS COMBATTANTS, SÉCURITÉ AQUATIQUE, and CROIX-ROUGE DE LA JEUNESSE.

Si vous désirez travailler pour la Société Canadienne de la Croix-Rouge, appelez votre section locale ou écrivez à la Section Québec, 325, rue de la Croix-Rouge, Québec, Qué.

Emission adjudgée par Beupré

La ville adjuge \$334.500. de titres à 6%, séries 10 ans, à \$2.25, un coût net de 7.1873%.

La ville de Beupré, comté de Montmorency, a adjudgé, mardi soir, le 15 mars, à un syndicat formé de J.E. Laflamme Ltée, Grenier, Ruel & Cie Inc, La Corporation de Prêts de Québec, Gingras, Reid, Gaudreau Inc, Florido Matteau Inc, La Banque Provinciale du Canada, Oscar Dubé & Cie Inc, Jacques Légaré & Cie Ltée, à un prix de \$2.25, \$334.500. de titres à 6%, remboursables en séries en 10 ans. A ce compte, la municipalité obtient son argent à un loyer moyen net de 7.1873%. L'emprunt comporte un solde de \$265.000, à renouveler en 1976 pour un terme additionnel de 30 ans.

C'est en décembre 1965 que la corporation avait fait sa transaction antérieure sur le marché des obligations. Elle avait vendu alors \$400.000. de titres à 6% séries 10 ans, au prix de \$2.50. Le coût moyen net de la finance avait été de 7.2168%.

Datées du 1er avril 1966, les nouvelles obligations échouent en séries du 1er avril 1967 au 1er avril 1976 inclusivement. Elles ne sont pas rachetables par anticipation. Le capital et l'intérêt semi-annuel, le 1er avril et le 1er octobre) sont payables à toutes les succursales d'une banque à charte dans la province de Québec et au bureau principal de la même banque à Toronto. Autorisé par les règlements nos. 143 (152) et 156, l'emprunt est contracté pour l'aménagement d'un parc et travaux du Mont Ste-Anne.

L'évaluation imposable de la ville, pour 1966, s'élève à \$14.720.700, y compris \$9.934.343, pour la compagnie. Le 31 décembre 1965, la dette consolidée nette de la corporation se chiffrait par \$406.450. Ce chiffre ne saurait comprendre l'émission de \$400.000, datée du 1er janvier 1966. L'an passé, la population de la ville était de 2.710 âmes.



● EN VISITE A UN CENTRE DE RECHERCHES — A gauche, l'honorable Stanley J. Randall, ministre de l'Economie et du Développement de l'Ontario, sert de guide à son collègue du Québec, l'honorable Gérard-D. Levesque, ministre de l'Industrie et du Commerce, au cours de leur visite du centre de recherches de Sheridan Park, à 20 milles à l'ouest de Toronto. Messieurs Dirk Rasmussen et B.M. Hevat, du centre de recherches et de développement de la British American Oil, décrivent les appareils analytiques qui ont valu au Canada son commerce de l'hélium, en découvrant ce gaz rare dans un échantillon sorti d'un puits B-A de la Saskatchewan. M. Levesque se trouvait en Ontario à l'occasion d'une conférence qu'il a donné devant le Club Rotary de Toronto.

A \$86 millions

Les profits nets de Imperial Oil se sont accrus de 9% cette année

TORONTO. — Les bénéfices de l'Imperial Oil en 1965 se sont hissés à leur point culminant dans l'histoire de cette compagnie. L'accroissement substantiel des ventes de produits et la réduction simultanée des prix de revient uni-

taire ont eu pour effet de porter les bénéfices nets à \$86 millions, soit neuf pour cent de plus qu'en 1964.

Dans le rapport annuel de l'Imperial Oil, publié aujourd'hui, le président, M. W.O. Twaits, souligne que la compagnie a établi de nouveaux records dans tous les principaux secteurs de ses opérations: les volumes de produits raffinés et vendus, ainsi que la production de pétrole brut et de gaz naturel. Les dépenses en immobilisations et en exploration se sont élevées à \$115 millions.

Parmi les événements importants de l'exercice 1965, il y a lieu de mentionner la découverte de pétrole brut dans la région de Rainbow, dans le nord de l'Alberta; des travaux d'exploration en haute mer au sud-est de Terre-Neuve; et l'extension des opérations pétrochimiques à de nouveaux centres à travers le pays.

L'année dernière a également été marquée par le lancement d'un nouveau pétrolier, l'institution d'un nouveau programme d'avantages sociaux d'une portée fortement accrue pour les employés, de même que par l'apparition du sympathique tigre aux stations Esso dans tout le Canada.

En 1965, l'Imperial Oil a aussi acheté de fournisseurs canadiens des marchandises d'une valeur de plus de \$116 millions, soit 93 pour cent de tous ses achats.

"Cette contribution de premier plan à l'économie nationale", a fait remarquer M. Twaits, "tend parfois à s'estomper devant le rôle de la compagnie à titre de plus grand fournisseur d'énergie du Canada, et de source de produits chimiques entrant dans une foule d'articles dont les Canadiens font un usage quotidien."

Dans ses commentaires sur l'industrie pétrolière en général, M. Twaits révèle que "la capacité excédentaire de raffinage que l'industrie éprouve depuis près de dix ans a été de nouveau diminuée, bien qu'elle soit demeurée forte dans certaines régions".

"Les prix des produits pétroliers se sont stabilisés sur certains marchés au cours du second semestre", dit le président de l'Imperial Oil, "mais leur moyenne pour l'année indique qu'ils ont été légèrement inférieurs à ceux de 1964".

Envisageant l'avenir, M. Twaits déclare que les perspectives à court terme de l'industrie laissent entrevoir une robuste croissance persistante dans tous les grands secteurs et que "les ventes de produits pétroliers devraient augmenter de cinq pour cent en 1966, à condition que les besoins de chauffage soient normaux. On prévoit que la production nationale de pétrole brut accusera également une hausse aussi prononcée".

Au sujet de l'avenir plus lointain, M. Twaits affirme

que le pétrole et le gaz continueront de subvenir à la majeure partie des besoins énergétiques grandissants du Canada.

Volkswagen poursuit sa politique d'achat de pièces canadiennes

TORONTO, Ont. — La compagnie Volkswagen Canada Ltd projette l'installation de batteries fabriquées au Canada, sur tous les véhicules qui lui seront expédiés de ses usines d'Allemagne de l'Ouest.

Un porte-parole de la compagnie nous fait savoir qu'une commande initiale d'une valeur de \$20.000.00 a été placée à Prestolite Limited de Toronto et nous espérons éventuellement équiper tous les véhicules Volkswagen pour le marché canadien, de ces nouvelles batteries.

L'achat fait par Volkswagen est le premier sur le plan d'exportation d'un fabricant canadien de batteries par un pays du marché commun et ceci peut très probablement ouvrir la porte à d'autres fabricants d'automobiles européennes, nous dit le porte-parole VW.

Les livraisons commenceront dès maintenant. Les batteries de 6 volts, 88 ampères, chargées à sec, seront livrées à Hambourg, Allemagne de l'Ouest, où elles seront entreposées spécialement dans une section sous-douane du port, jusqu'à ce qu'elles soient demandées pour être installées sur des véhicules VW neufs. Les batteries seront alors chargées et rendues actives pour être livrées aux usines Volkswagen.

Un officiel de Volkswagen disait que le développement pour l'utilisation de batteries canadiennes comme équipement d'origine, ferait partie d'un programme d'achat progressif au Canada. Ce programme, l'année dernière, a eu le résultat record d'un total de \$11.600.000 d'achats de pièces détachées et d'accessoires de fabrication canadienne. De ce total, l'achat d'équipements d'origine est arrivé à \$10.000.000 ce qui est une augmentation de plus de \$500.000.00 sur 1964.

LES HAUSSES DE PRIX SONT MINIMES MAIS COMPORTENT DES DANGERS

Par KEN SMITH De la Presse Canadienne

"Pour exposer la situation simplement, il faut reconnaître que tout est à la hausse".

Ainsi s'exprimait récemment M. E. E. Walker, de Saskatoon, qui discutait du coût de la vie, et nul doute que la majorité des Canadiens seront d'accord avec lui.

Au cours des 12 derniers mois, tout le monde a dû payer davantage pour à peu près tout, depuis la ménagère qui se procure un rôti de bœuf ou une paire de souliers pour enfant, en passant par le mari qui s'offre un verre de bière en vitesse dans un bar du centre de la ville avant de rentrer à la maison une fois son travail terminé.

Payer plus, c'est devenu une routine. Depuis la fin de la seconde Grande Guerre, en 1945, l'indice des prix au consommateur, compilé par le Bureau fédéral de la statistique, n'a fléchi qu'une seule fois sur une base annuelle. Cela remonte à 1953 et la baisse enregistrée ne fut que d'un point.

HAUSSES EN SPIRALES

Si on se reporte aux cinq dernières années, on constatera que les prix sont demeurés relativement stables au cours des quatre premières années et que ce n'est que depuis un an surtout que les prix n'ont cessé de grimper. Depuis que cette tendance à la hausse s'affirme, les Canadiens s'inquiètent de plus en plus comme le démontre une enquête menée d'un bout à l'autre du pays par la Presse Canadienne.

Des enquêtes gouvernementales ont été suggérées par certaines organisations, des questions ont été posées à ce sujet au Parlement, on discute de la hausse du coût de la vie en public et sur les ondes et les clients ne peuvent s'empêcher de froncer les sourcils devant le comptoir des viandes.

COMPARAISONS

En réalité, les hausses de prix enregistrées au cours de 1965 sont minimales comparées à certaines augmentations que l'économie canadienne a connues depuis la fin de la guerre. L'indice des prix du BFS, basé sur les prix de 1949 valant 100, s'établissait à 140,8 points en décembre dernier, ce qui représente une hausse de quatre points ou de 2,9 p.c. en l'espace d'une année. Par contre, au cours de l'année 1951, l'indice a fait un bond en avant de 10,8 points ce qui représentait à une hausse de 10,8 p.c. du coût de la vie.

Dou vient alors l'épouvante actuelle?

EXPLICATIONS

Survenant après quatre années de stabilité relative des prix, quand les hausses de l'indice des prix sont demeurées inférieures à deux pour cent par année, les augmentations frappent probablement les consommateurs avec plus de force.

Une seconde raison ces augmentations surviennent après la publication du premier rapport du Conseil économique du Canada, lequel avait recommandé que les hausses ne dépassent pas les niveaux antérieurs sans que les Canadiens aient à faire face à des dangers économiques.

En troisième lieu, et c'est là le facteur le plus important, ces augmentations ont suscité de nouvelles craintes pour l'avenir. Les Canadiens se demandent si les prix continueront à grimper de la sorte et si oui, dans quelle mesure l'économie peut-elle encaisser avant de s'effondrer?

DIVERGENCES

Les divergences des économistes et des experts sur cette question sont aussi nombreuses

que profondes. L'opinion non professionnelle est cependant plus directe.

"Les consommateurs sont extrêmement inquiets", affirme Mme A. F. W. Plumtre, présidente nationale de l'Association canadienne des consommateurs.

Avec des hausses du prix de une ou deux cents pour le lait ou le pain dans ces centres tels que Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary et Edmonton — le prix du lait a été augmenté de trois cents la pinte à Vancouver — Mme Plumtre fait remarquer: "Notre organisation a reçu des centaines de lettres sur cette question. Naturellement, ce sont les familles à revenus modestes qui s'inquiètent le plus et nous attendons tous pour savoir ce que le prochain budget fédéral proposera pour leur venir en aide".

M. F. C. Bodie, secrétaire-général de la Fédération des travailleurs d'Alberta, soutient que le gouvernement fédéral devrait créer une commission qui serait chargée d'étudier le coût de la vie et déterminer si les augmentations de prix dans

certaines industries sont justifiées.

EXEMPLE

"A titre d'exemple, dit-il, les récentes augmentations du prix du pain auraient été attribuables, selon les compagnies, du coût accru des ingrédients. Or, il a été prouvé que le prix du blé n'a pas augmenté".

Mme N. G. Stall, présidente de la section québécoise de l'Association des consommateurs, a proposé que les épiciers garnissent leurs tablettes d'aliments économiques pour permettre aux clients à revenus modestes de se constituer des réserves.

L'indice des aliments ayant grimpé l'an dernier de 4,8 p.c. soit de 1,9 p.c. de plus que l'indice général, il n'y a pas à s'étonner que le consommateur s'intéresse principalement aux aliments.

LES LOYERS

Il faut reconnaître cependant que d'autres indices ont augmenté sensiblement. Dans nombre de villes, les loyers des appartements et le coût des maisons ont augmenté de

de cinq à sept pour cent. Les prix des vêtements ont grimpé de un à cinq pour cent et d'autres augmentations sont prévues pour cette année, principalement en ce qui a trait aux souliers.

Des services plus dépendables, comme l'assurance automobile, par exemple, constituent un facteur significatif dans la hausse des prix.

REPROCHES

Plusieurs dirigeants des associations de consommateurs reprochent aux acheteurs de ne pas se montrer assez exigeants de sorte qu'ils n'exercent pas envers les détaillants les pressions qu'ils devraient exercer.

Par ailleurs, l'instinct d'auto-justification semble très profond. Les patrons reprochent aux syndicats de ne pas restreindre leurs demandes d'augmentations de salaires, les syndicats reprochent aux patrons de ne pas partager les profits, les détaillants et les grossistes s'accusent réciproquement et de toutes parts on reproche au gouvernement de ne rien faire pour enrayer la situation.

Ventes record et bénéfice légèrement accru à la CIL

MONTREAL. — Les avantages qui découleront des installations plus importantes et du vaste programme de construction présentement en cours à la Canadian Industries Limited justifient des prévisions optimistes pour 1966 selon le rapport annuel de 1965 distribué récemment aux actionnaires.

Signé par M. Peter C. Allen, président du Conseil d'administration et par M. Leonard Hynes, président, le rapport stipule que l'expansion des unités de gestion et la refonte des structures administratives ont pour but d'abaisser les prix de revient unitaires et d'étendre le champ d'application des ressources dont dispose déjà la compagnie dans les domaines de la recherche, de la technique, de la commercialisation et de l'administration.

Comme l'annonçait le rapport préliminaire remis aux actionnaires au début de l'année, les ventes consolidées de la Compagnie et de ses filiales ont atteint en 1965, le chiffre record de \$236.414.000, soit une hausse de 11 p. cent sur les ventes de l'année précédente qui s'étaient élevées à \$212.232.000. Le bénéfice net consolidé de \$9.834.000, légèrement supérieur à celui de 1964, qui avait été de \$9.703.000, est l'équivalent de 99 cents l'action contre \$1.10 l'année précédente.

En 1965, les ventes de la C-I-L aux industries primaires, principalement celles des mines, de la construction et des pâtes et papiers, ont augmenté de huit p. cent pour atteindre un montant global de \$66.900.000. Les ventes aux industries secondaires, particulièrement celles de l'automobile, des textiles, des produits chimiques, des plastiques, de l'alimentation, de l'ameublement, de la métallurgie, du matériel électrique et des savons et détergers, ont augmenté de 17,9

p. cent pour dépasser de \$104.700.000 celles de 1964. Les ventes d'articles de consommation au montant de \$47.400.000 sont demeurées à peu près inchangées par rapport à 1964.

Le total des ventes à l'exportation s'établit à \$17.050.000, soit une légère augmentation sur celles de 1964, les expéditions aux Etats-Unis et au Royaume-Uni représentant plus de la moitié de ce total.

Un certain nombre de facteurs de caractère transitoire sont responsables du fait qu'en 1965 les bénéfices par action n'ont pas augmenté au même rythme que les ventes et investissements; ils comprennent les frais supplémentaires requis pour la mise en marche de nouvelles usines et la nécessité d'effectuer des achats d'ammunition afin de pouvoir remplir les engagements pris à la suite d'une baisse de la production imputable à une panne des installations électriques et à un incendie survenus à l'usine d'ammunition de Millhaven, Ontario. Une baisse des prix s'est également traduite par un fléchissement des bénéfices, surtout dans le domaine des fertilisants et des fibres synthétiques.

Le rapport poursuit en spécifiant qu'on n'a pas encore retiré les avantages prévus du programme actuel d'agrandissement de la Compagnie et des grandes unités de gestion. A la fin de 1965, un montant total de \$55.600.000 avait été dépensé ou engagé dans des usines qui étaient en voie de construction ou avaient été parachevées à la fin de l'année ainsi que pour l'acquisition de la British American Paint Company Limited, conclue le 31 décembre 1965.

Certains de ces investissements contribueront aux bénéfices pour tout l'exercice de 1966 et les usines d'ammunition et d'engrais chimiques en construction près de Sarnia, Onta-

rio commenceront à produire dans le courant du dernier trimestre de cette année.

L'on s'attend à ce que nos exploitations actuelles bénéficient également d'une demande accrue par suite de l'accord commercial canado-américain sur l'automobile ainsi que de l'éclaircissement des débouchés et de la mise au point de nouvelles applications de fibres synthétiques.

BENEFICES NETS

Trans Mountain Oil Pipe Line Co., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: \$9.325.543, soit l'équivalent de \$1.24 l'action au regard de \$9.282.237, ou \$1.23 pour l'exercice précédent.

Placer Development Ltd., pour la période de neuf mois terminée le 31 janvier 1965: \$4.616.167, soit l'équivalent de 88 cents l'action au regard de \$3.428.470, ou 66 cents pour la période correspondante de l'exercice précédent.

Avco Corp., pour l'exercice terminé le 30 novembre 1965: \$4.027.000 en argent américain au regard de \$2.650.000 pour l'exercice précédent.

St-Lawrence Cement Co., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: \$2.712.903, soit l'équivalent de \$3.10 l'action au regard de \$2.030.955, ou \$2.33 pour l'exercice précédent.

Waterous Equipment Ltd., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: \$145.804, soit l'équivalent de 74 cents l'action au regard de \$192.092, ou 97 1/2 cents pour l'exercice précédent.

Crown Zellerbach Corp., pour l'exercice terminé le 31 décembre 1965: \$47.426.000, soit l'équivalent de \$3.03 l'action au regard de \$46.593.000, ou \$2.98 pour l'exercice précédent.

Informations financières

AVIS TAXE D'EGALISATION DE L'INTERET

Surlagna Gold Mines — La compagnie a fait savoir à la bourse Canadienne qu'elle a reçu une stipulation en date du 8 mars 1966 du département du Trésor des E.-U. service du revenu interne, y mentionnant ce qui suit:

En se basant sur les dits renseignements et états, il est convenu que les actions ordinaires de la corporation ci-dessus mentionnée, sans valeur au pair, constituent une catégorie de valeurs qui ont satisfait aux exigences de la section 4920 (b) selon le dernier record de la corporation en date du 19 juillet 1963.

En conséquence, la taxe d'égalisation de l'intérêt ne s'applique pas à l'acquisition de toute action de la dite classe précitée, selon les clauses 4920 (b) du Code. Cette stipulation demeurera en vigueur jusqu'à sa révocation.

Cette annonce ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'acheter ces débentures. L'offre est faite uniquement par le prospectus que l'on peut se procurer sur demande.

Nouvelle émission \$570.000. d'obligations hypothèque générale Série "A" à 6% de COLLEGE DE VICTORVILLE (administré par les Frères du Sacré-Coeur)

Datées du 1er avril 1966 Échéant le 1er avril de 1967 à 1981

Placement autorisé pour les Compagnies d'Assurance au Canada. Fiduciaire: Société de Fiducie du Québec. Conseillers Juridiques: Desjardins, Ducharme, Choquette, Desjardins & Cordeau, Montréal.

PRIX: 100 et l'intérêt couru

RAYMOND CAMUS INC.

Courtiers en Valeurs Mobilières

4 est, rue Notre-Dame

Montréal, tél.: 868-1857

Succursale: Trois-Rivières, 284, rue Radisson, tél.: 378-2044



LE MONDE A BESOIN D'HELIUM. — Pour faire face aux demandes à travers le monde pour ce gaz rare, la capacité de production annuelle de la seule et unique usine d'hélium au Canada sera triplée à 36 millions de pieds cubes par an. L'usine de Canadian Helium Limited, à neuf milles au nord de Swift Current, en Saskatchewan, est la seule usine productrice d'hélium en dehors des Etats-Unis.

ESSOR ECONOMIQUE

	ASSURÉS	ACTIF	ASSURANCES EN VIGUEUR
1939 (fondation)	1,106	\$ 154,349	\$ 1,771,363
1945	15,301	1,368,250	24,597,661
1955	56,383	11,623,858	134,437,429
1965	103,793	36,147,190	442,881,355



APPORT SOCIAL

	PAIEMENT AUX ASSURÉS	PRÊTS AUX ASSURÉS	PRÊTS HYPOTHECAIRES
1939 (fondation)	NIL	NIL	NIL
1945	\$ 76,644	\$ 11,760	NIL
1955	634,148	598,611	\$ 2,713,647
1965	2,811,061	2,483,212	11,415,592

LA LAURENTIENNE COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCES

SIÈGE SOCIAL: QUÉBEC

LA CHRETIENNE • LA CHRETIENNE • LA CHRETIENNE • LA CHRETIENNE

Le rôle du missionnaire après Vatican II

Témoignage de deux missionnaires: les pères Jean Bosco et J. Loew

par François Demers
J'ai eu la chance de rencontrer deux missionnaires qui témoignent de leur foi au Christ dans deux milieux sociologiques éloignés l'un de l'autre par au moins quatre siècles de développement socio-économique.

sons, aussi bien dans leur comportement économique que dans leur système de valeurs sociales. Certains régions comptent jusqu'à 99% d'illettrés. Il n'y a pas 5% des enfants d'âge scolaire qui fréquentent l'école. 60% des enfants meurent avant l'âge de deux ans.

Le gouvernement a aussi sollicité l'aide économique étrangère parce que, par la plupart des Tchadiens, à cause des conditions de culture, les mois de mars à juin sont des mois de famine. Il s'agit donc de modifier les conditions de culture agricole.

Du côté des Européens, m'a confié le Père Bosco, les Noirs africains se heurtent généralement à une mentalité colonialiste, même quand il s'agit de missionnaires, malheureusement. Avec cette mentalité, on ne peut concevoir de donner sans recevoir une part du gâteau.

Dependant, les pays européens, la France surtout, ont fourni plusieurs techniciens et spécialistes. Du côté médical, la Marine française prête ses médecins — 1 pour 5,000 habitants, ils ne peuvent manifestement suffire à la tâche.

Du côté des Américains, ceux-ci ont fournis beaucoup d'engins mécaniques: bulldozers, tracteurs, etc. Mais il n'y avait personne pour les faire marcher et encore moins pour les entretenir. D'ailleurs, à cause des conditions du sol arable, on ne peut employer ces lourdes machines. Aujourd'hui, ces machines sont désaffectées.

ROLES DES MISSIONNAIRES CANADIENS

Quand les Capucins ont pris charge d'une mission la-bas, il y a 5 ans de cela, leur attitude première a été de regarder vi-

vre les gens et de les écouter parler, avant même de donner "leurs" solutions aux problèmes. Bien sûr, il s'agissait d'implanter l'Eglise en ces milieux particulièrement défavorisés de l'Afrique. Mais, a dit le Père Bosco, nous nous sommes vite rendus compte de l'inutilité de nos efforts de christianisation si ils n'allaient pas de pair avec des efforts de promotion sociale.

Avec le concours de la J.A.C. canadienne qui a fourni quelques missionnaires laïcs, ces missionnaires canadiens ont réussi à transformer les conditions de culture des deux produits principaux du pays: le mil et le coton. Il s'est agi de faire venir quelques boeufs, financés partiellement par la mission, et payés par les cultivateurs eux-mêmes par versements espacés. Il a suffi de faire sélectionner les graines de semences pendant les longs mois de loisirs forcés, de cultiver le coton en le plantant de façon rationnelle selon les capacités de la terre et de faire alterner les cultures pour ne pas appauvrir le sol, et déjà les conditions de vie économique ont changé.

Sur le plan des exigences morales du christianisme, c'est-à-dire de nos exigences morales, qui sont le fruit de 20 siècles d'efforts théologiques et d'affinement spirituel, d'autant plus que certaines questions sont encore à débattre, il ne pouvait décentement être question de les imposer. Ainsi, dans le cas de la polygamie ou de la polyandrie, il est difficile d'exiger d'un homme qui a besoin de plusieurs femmes pour manger à sa faim pendant toute l'année, de ne vivre qu'avec une seule femme. Dans le cas de la femme qui a plusieurs maris, surtout chez les nomades, c'est la même chose. Il faut d'abord créer des conditions économiques et sociales favorables à la découverte du véritable amour humain, fidèle et personnel.

SENS EVANGELIQUE

C'est pourquoi, selon le Père Bosco, il faut prêcher l'Evangile et toutes les exigences qui en découlent, mais il faut aussi permettre aux Africains de suivre leur propre évolution spirituelle à partir de leur évolution sociale et culturelle.

LE CAS DES MISSIONS OUVRIERES

Celui qui est missionnaire en milieu ouvrier occidental post-chrétien, pour lui, il ne s'agit pas d'abord d'aider au dévelop-

pement technique. Bien sûr, il doit s'occuper de la promotion humaine, comme l'a souligné le Père Loew, lors de sa visite à Québec. Mais l'expérience des "prêtres-ouvriers" a démontré qu'il était trop difficile pour un prêtre, dans nos conditions sociales, de travailler pour une promotion humaine et sociale quoique les conditions sociales et psychologiques de nos industries sont souvent plus abrutissantes que peuvent l'être les conditions dans la brousse africaine et de rendre en même temps un témoignage spirituel, de rendre vivante pour tous la présence incarnée de Dieu.

C'est pourquoi, pour le Père Loew, que ce soit à Toulouse ou au Brésil, le rôle du missionnaire est d'abord un témoignage spirituel de présence. Les questions et les réponses viennent ensuite.

Ces deux formes de vie missionnaire sont fondamentalement les mêmes.

Dans un esprit vraiment évangélique, le Père Bosco comme le Père Loew, considéré que le rôle du missionnaire du XXIème siècle demande, à la base, outre un esprit de non-colonialisme économique, culturel ou même spirituel, un respect intégral de l'expérience spirituelle de chacun au hasard providentiel des expériences personnelles, un respect du cheminement personnel dans la découverte et l'expérience progressives de Dieu.

Sur le plan pratique, leur attitude fondamentale est de devenir autant que possible un membre de la communauté à évangéliser. Attitude qui permet au missionnaire de voir de l'intérieur, parce qu'il a vraiment l'esprit du milieu, les voies par lesquelles la découverte de Dieu et de Son Christ peuvent se faire.

D'un côté, le Père Bosco écoute et respecte l'indigène de façon à voir ce que celui-ci est en mesure d'assimiler de l'en-

seignement du Christ au point où il est rendu dans son évolution spirituelle. De son côté, le Père Loew vit comme l'ouvrier, découvre ses points d'indifférence, ses raisons d'athéisme ou d'anticléricalisme et perçoit en prophète moderne où Dieu parle au cœur de cet homme.

En somme, l'aventure biblique du Peuple de Dieu trouve ici son point d'insertion dans le monde contemporain, dans le rôle toujours d'actualité de l'Eglise de prêcher le Christ. D'un côté, proclamer inlassablement l'Evangile dans sa formulation la plus précise et la plus adaptée. D'un autre côté, découvrir prophétiquement de l'évolution spirituelle de chaque homme, de sa perception et de son expérience de Dieu.

Football

MONTREAL (P.C.) — Les Castors de Montréal, nouveaux venus dans la Ligue de football Continental, ont un instructeur et un gérant général dans la personne de Marvin Bass, directeur des sports et instructeur du club de football à l'Université de la Caroline du Sud.

M. John Newman, président des Castors, a annoncé la nomination dans un communiqué remis à la presse.

M. Bass a fait savoir par sa part qu'il acceptait le poste et remettrait sans tarder sa démission à l'Université de la Caroline du Sud. Il doit encore diriger le camp d'entraînement durant les trois prochaines semaines à cet endroit.

M. Bass est âgé de 47 ans. Sa femme et son fils devraient déménager dans la métropole bientôt. Il aurait signé un contrat de trois ans, lui assurant \$75,000. Il est reconnu comme un spécialiste des formations défensives, exigeant de ses joueurs une discipline très sévère.

Le supérieur général des Eudistes est nommé évêque

Le Très Rév. Père Armand LeBourgeois, C.J.M., supérieur général de la Congrégation de Jésus et Marie dite des Peres Eudistes, vient d'être nommé par Sa Sainteté Paul VI, évêque d'Autun, en France. Le Père LeBourgeois était Supérieur Général de sa Congrégation depuis 1953. A ce titre, il a visité à plusieurs reprises le Canada où il est bien connu tant de l'épiscopat que des communautés religieuses. En 1960, il était invité à prêcher le Carême à Notre-Dame de Montréal.

Malgré le peu d'importance numérique de sa Congrégation, le Père LeBourgeois occupait dans la Ville Eternelle plusieurs postes d'une grande importance: en 1963, il était nommé consultant de la Congrégation des Religieux et peu de temps après on l'élevait vice-secrétaire de la Commission Consultative pour la rédaction du Schéma sur les Religieux; la même année, le Saint-Siège le désignait comme représentant ecclésiastique auprès de la Conférence Internationale du scoutisme catholique. Avant son élection comme supérieur général de sa Congrégation, Mgr LeBourgeois avait occupé le poste d'aumônier national adjoint des scouts catholiques de France. Depuis deux ans, il était secrétaire général de l'Union romaine des Supérieurs majeurs, conseiller du Comité de l'épiscopat français pour l'Amérique latine et Chevalier de la Légion d'honneur.

La Congrégation des Eudistes (C.J.M.) fut fondée à Caen en 1643 par saint Jean Eudes. Supprimés à la Révolution française, les Eudistes se sont regroupés en 1826. Prévoyant la vague anticléricalité du début du siècle, ils s'établirent en Acadie des 1890s (Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick) d'où ils essaimèrent dans le Québec. Présentement ils dirigent

Grands séminaires (le séminaire interdiocésain d'Halifax et le Scolasticat Saint-Jean Eudes de Limbour, P.Q.), cinq collèges classiques et un high school (St. Church Point en Nouvelle-Ecosse), Bathurst et Edmundston au N.-B., l'Externat Saint-Jean-Eudes de Québec, le collège des Eudistes de Rosemont à Mont-



Père Armand LeBourgeois

réal et Cardinal Dougherty R. S. à Buffalo, N.Y.). Ils sont responsables de nombreuses paroisses de langue française en Nouvelle-Ecosse et desservent encore plusieurs localités du diocèse de Hauterive dont la préfecture apostolique leur fut confiée jusqu'à la création du diocèse. Sur la Grande-Allée à Québec leur paroisse du St-Coeur de Marie a déjà près de 50 ans. La Communauté est encore bien connue dans les aumôneries des centres de rééducation pour jeunes filles et pour garçons ainsi que dans la prédication si chère au grand prédicateur normand qui les institua.

De moins en moins de laïcs dans la presse religieuse aux E.-U.

WASHINGTON. — (C.C.C.) — Alors que dans la plupart des pays du monde, la presse religieuse est de plus en plus confiée à la responsabilité des laïcs, un phénomène inverse se manifeste aux Etats-Unis. Les laïcs à l'oeuvre dans ce secteur cèdent la place aux religieux et passent à la presse neutre.

Les causes de cette évolution doivent être recherchées dans les divergences de vue qui opposent les journalistes catholiques à leurs employeurs, c'est-à-dire les évêques. Principalement depuis le Concile Vatican II, les journalistes catholiques expriment le désir de voir apparaître une plus grande liberté dans leurs publications.

Le journaliste catholique McCoin précise: par respect, les évêques entendent l'intangibilité de toute autorité religieuse, et par prudence nécessaire le mutisme total concernant toute faute ou toute erreur qui a pu être commise par le clergé.

Lorsqu'au cours du Concile Vatican II, le nouveau souffle d'ouverture et de liberté fit également son entrée dans le catholicisme américain, les journalistes travaillant pour la presse catholique s'opposèrent à la censure et aux pressions exercées par les évêques dans le domaine de l'information, ce qui fut qualifié d'abus de la liberté par les évêques.

Les évêques ayant voulu réprimer ces "abus" et reprendre la presse catholique en mains, il en résulte des conflits qui aboutissent à ce que de nombreux journalistes quittent la presse catholique et passent au service de la presse neutre.



Une exposition missionnaire chez les Pères du St-Esprit, à Ste-Foy

L'on demande souvent aux missionnaires comment l'Eglise s'implante dans un territoire de missions.

L'Evangélisation d'un coin d'Afrique où travaillent les Pères du St-Esprit.

Cette exposition missionnaire, nouveau genre, ouvrira ses portes (entrée libre) au Séminaire Spiritain de Ste-Foy, 2555 Quatre Bourgeois, de 2 h. à 5 h. et de 7 h. à 10 h. p.m. les 1er et 2 et 3 avril prochains.

Une telle loi devrait permettre aux protestants d'avoir des établissements d'enseignement de niveau égal à celui des autres institutions privées, d'instaurer la validité civile des mariages non catholiques et l'égalité de droits pour les différents clergés.

Quête interconfessionnelle pour le Pavillon chrétien de l'Expo 67

Le Secrétariat Général de la Conférence Catholique Canadienne a décidé pour dimanche le 29 mai une quête spéciale pour assurer la participation financière de l'Eglise Catholique canadienne à l'érection du Pavillon Chrétien de l'Expo 67. Cette quête doit avoir lieu dans toutes les paroisses catholiques des diocèses canadiens. La même journée, une semblable quête doit avoir lieu dans toutes les paroisses de l'Eglise Anglicane du Canada.

Le fruit de ces quêtes doit assurer la construction et l'administration de ce Pavillon de l'Exposition Universelle qui représentera le témoignage commun de foi en Jésus-Christ Dieu, témoignage des 7 principales dénominations religieuses du Canada.

En Espagne La liberté religieuse

MADRID. (CCC). — Le Père de Fuenmayor, de l'Opus Dei, professeur à l'Université catholique tenue par cet Institut, et le pasteur Cardona Tregori, secrétaire du Comité pour la défense du protestantisme espagnol, ont tenu une conférence de presse à l'intention des journalistes étrangers.

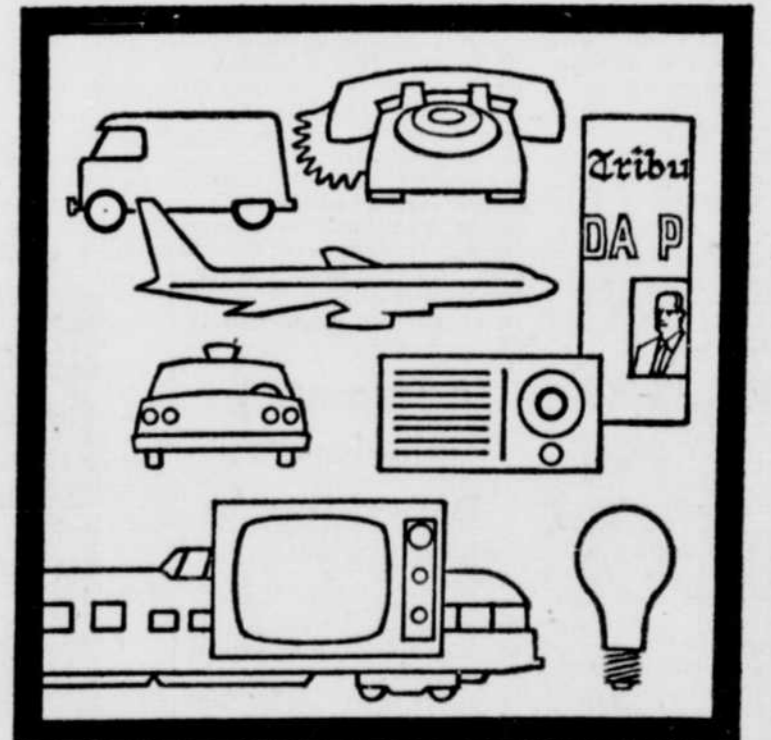
Selon les deux orateurs, la déclaration conciliaire sur la liberté religieuse devrait avoir pour conséquence en Espagne la promulgation d'une loi qui consacrerait la pleine liberté des non-catholiques d'Espagne. Une telle loi devrait permettre aux protestants d'avoir des établissements d'enseignement de niveau égal à celui des autres institutions privées, d'instaurer la validité civile des mariages non catholiques et l'égalité de droits pour les différents clergés.

Par ailleurs, les deux orateurs ont noté que la déclaration conciliaire n'allait pas à l'encontre du maintien de la religion catholique comme religion d'Etat, à condition que les droits de tous soient respectés.

Changement

ROME. — (C. C. C.). — Le Saint-Siège et le Sénégal ont décidé d'élever leurs représentations diplomatiques au rang, respectivement, de nonciateur et d'ambassade.

Impossible de profiter de tout ça...



sans les services de la compagnie Bell

Vous regardez la télévision, partez en voyage, expédiez un colis, écoutez la radio, lisez un journal, prenez un taxi? Vous ne pourriez le faire, sans les services de communication de votre compagnie de téléphone. C'est-à-dire, dans presque tout le Québec et l'Ontario, BELL CANADA.

En effet, si vous y réfléchissez bien, vous aurez la surprise de découvrir tout ce qui dépend, directement ou non, des services téléphoniques: télécopieurs, systèmes de micro-ondes, transmission de photographies, d'émissions, de données techniques, de tout genre d'informations qui doivent se rendre d'un endroit à un autre.

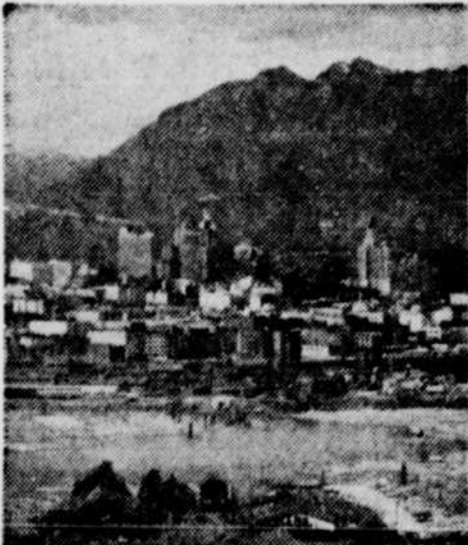
Les services de communication de la compagnie Bell — de jour en jour de plus en plus essentiels à la vie de chaque Canadien.



Bell Canada

Voyages organisés dans l'Ouest canadien

(sans escorte)



Les voyages organisés Maple Leaf vous feront passer des vacances inoubliables

Voyage «A» — 12 jours — De Montréal à Edmonton, Calgary, Banff, le Lac Louise, La Mer de glace Columbia, Jasper — \$415.00 par personne (2 par chambre).

Voyage «B» — 12 jours — De Montréal à Vancouver et Jasper — \$359.00 par personne (2 par chambre). Les voyages organisés Maple Leaf du CN dans l'Ouest canadien vous révéleront un pays magnifique. Vous verrez les pins majestueux de Colombie, les pics enneigés des Rocheuses, le Lac Louise, Jasper, la célèbre Mer de glace Columbia et bien d'autres merveilles. Le versement initial n'est que de 10% et vous avez jusqu'à 36 mois pour payer le reste. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez l'agent de voyages accrédité par le CN, ou procurez-vous la brochure en postant le coupon ci-dessous.



VOYAGES ORGANISÉS MAPLE LEAF Bureau des ventes du CN (C.P. 8100) 935 ouest, rue Laguchetière Montréal 3, P.Q.

Veuillez m'expédier les renseignements et la brochure qui se rapportent aux voyages organisés Maple Leaf.

Form with fields for NOM, ADRESSE, VILLE, PROVINCE



Fusion avec Charlesbourg-Ouest

Dupuis avait déclaré à la GRC avoir reçu 2 enveloppes scellées

Par Yvan BOULANGER
SHERBROOKE (P.C.) — Quelques jours avant d'être renvoyé du cabinet par M. Pearson, Yvon Dupuis avait déclaré à la Gendarmerie royale avoir reçu de Deslauriers au printemps de 1961 deux enveloppes scellées qu'il avait remises à un messager du ministre provincial du Revenu, M. Paul Earl. C'est ce qu'a rapporté lundi après-midi l'inspecteur Maurice-Jean Nadon qui a participé avec l'inspecteur Joseph Gorman à l'enquête policière préalable au procès de l'ancien député de Saint-Jean.

Selon le témoignage de l'inspecteur Nadon, cette déclaration a été faite verbalement par l'accusé à l'occasion de deux entrevues qu'il accorda aux agents de la Gendarmerie à son domicile de Saint-Jean et à son bureau du parlement. L'inspecteur Nadon a précisé qu'elles avaient été recueillies en même temps que deux déclarations écrites qui viennent d'être versées au dossier de la cause. Le procureur de la défense s'est vivement opposé à ce que les deux policiers soient entendus sur la partie orale des entretiens. Au cours d'une procédure hors la présence des jurés dans le but de déterminer si le but des déclarations orales de Dupuis avaient été libérées volontaires et pouvaient être admises en preuve, Me Paul Martineau a insisté auprès du juge Evender Veilleux pour qu'il ne permette pas à la Couronne de faire entendre les deux inspecteurs. Mais ces objections ont été rejetées parce que non pertinentes.

L'inspecteur Nadon a rapporté qu'en compagnie de l'inspecteur Gorman il avait eu deux entrevues avec M. Dupuis en janvier 1965, la première le 9 à son domicile de Saint-Jean et la deuxième le 20 à son bureau du parlement.

Il a également fait état d'une perquisition qu'il fit — toujours en compagnie de Gorman — au domicile de Dupuis le 21 janvier.

Selon la version du témoin sa visite du neuf janvier chez M. Dupuis était la première de toute l'enquête policière sur la présumée offre de pot-de-vin. M. Dupuis se montra enclin à recevoir les deux agents lorsqu'il dit qu'il avait demandé l'écriture de leur dossier de dossier de toute l'affaire qu'il avait constitué afin de leur faciliter la tâche.

Un monopole
Il signa à cette occasion une première déclaration dans laquelle il rappelle qu'en avril 1961 alors qu'il siégeait dans l'opposition des concitoyens étaient venus lui demander son aide pour l'obtention d'un permis de piste de course. La déclaration ajouta qu'il avait d'abord refusé parce que l'émission de tels permis relève du provincial mais qu'il était revenu sur sa décision à l'invitation du député provincial M. Philidor Ouimet et que le premier ministre Lesage lui avait lui-même déclaré: "Je vois d'un bon œil que tu t'occupes de cette affaire. Je ne veux enlever à Louis Lévesque le monopole des pistes de course". M. Lesage avait référé l'accusé au ministre du Revenu M. Paul Earl dont Dupuis avait par la suite observé scrupuleusement les instructions.

Cette première déclaration affirme enfin que Dupuis n'avait jamais reçu en retour de ses services.

Aux inspecteurs qui voulaient avoir plus de précisions, de raconter M. Nadon, Dupuis avait dit avoir reçu deux enveloppes de Deslauriers. Ces enveloppes étaient scellées et Dupuis les remit à un messager de M. Earl au Château Laurier sans en connaître le contenu.

Entre la partie écrite et la partie orale de la déclaration, Dupuis avait remis aux deux inspecteurs des documents photographiés constituant selon lui le dossier de l'affaire.

Pas d'argent
Désireux d'en savoir plus long, les agents Nadon et Gorman se rendent le 20 janvier au bureau du ministre à Ottawa. Ils lui relisent sa déclaration de neuf et lui demandent des clarifications sur le dernier paragraphe où ils affirment n'avoir jamais rien reçu en retour des pressions qu'il a exercées sur Québec en faveur de son concitoyen Roch Deslauriers.

Dans la nouvelle déclaration qu'il signa alors Dupuis affirme que dans toutes ses rencontres avec des ministres, députés ou fonctionnaires provinciaux, seul M. Earl lui avait dit qu'il exigeait des preuves de solvabilité de la part de M. Deslauriers.

Il n'a jamais été question de dépôts en argent dans mes discussions avec différents ministres provinciaux aux fins d'obtenir le permis. Quelques paragraphes plus haut M. Dupuis fait état dans cette déclaration des noms de M. Bernard Pinard, ministre de la Voirie, des députés Laurent Hamel, d'Huberville, Philidor Ouimet, de Saint-Jean, et de Sébastien Brisson, fonctionnaire.

Cependant, continue la déclaration, M. Paul Earl a dit à Deslauriers devant moi de rencontrer René Hébert et de fixer avec lui les conditions qu'il avait arrangées.

Enfin la déclaration mentionne que Dupuis avait demandé à Deslauriers de se rendre chez lui avec sa machine à écrire et que Dupuis avait pris copie des documents en possession de Deslauriers.

Au dire de Roch Deslauriers que M. Kierans avait eu l'occasion de rencontrer quelques jours plus tôt, Dupuis, sitôt après la mort de M. Earl en 1963, a commencé de soutenir

que c'était ce dernier qui avait touché les \$10,000. M. Kierans a raconté qu'il avait commencé à faire enquête en janvier 1964 à la demande du cabinet. Dès le 31 janvier, il rencontre Deslauriers, qui continue à ce moment d'espérer envers et contre tout, d'obtenir son permis de piste de course. L'inlassable Deslauriers mentionne au ministre les dépenses qu'il a encourues dans ses innombrables démarches et fait notamment cas d'une somme de \$10,000, remis à un courtier pour des fonctionnaires du ministère du Revenu. M. Kierans lui demande d'identifier ces intermédiaires. Deslauriers hésite. Kierans lance le nom de Yvon Dupuis et Deslauriers acquiesce, produisant un papier signé par un certain Réal Gobeil.

Le 13 février 1964, M. Kierans, qui poursuit toujours son enquête, convoque Dupuis à son bureau de Montréal. Ce sera sa dernière entrevue sur cette affaire, car à l'issue des 40 ou 45 minutes que dure la rencontre, il n'a plus de doute.

M. Kierans a déclaré qu'il avait soigneusement pris connaissance des dossiers de son ministère relatifs à l'affaire et qu'il avait notamment été frappé par une lettre qu'il avait trouvée naïve et même stupide. Cette lettre, déjà versée au dossier de la cause, est celle adressée par Dupuis au premier ministre Lesage et au ministre Earl le cinq juin 1961. M. Kierans en a lu un passage où Dupuis déclare que l'émission du permis est "une affaire pressante" et prévoit la mise en exploitation de l'hippodrome dans un délai maximum de huit semaines.

Affirmant qu'il aurait fallu avoir le minimum de deux ans avant la mise en exploitation et notant que cette lettre, la

deuxième de Dupuis à MM. Lesage et Earl, faisait suite à un refus catégorique du premier ministre, M. Kierans a dit que la demande manquait totalement de sérieux et était irresponsable et naïve.

— Oui, continuant de rapporter la conversation sous forme de dialogue, M. Kierans a déclaré que Dupuis dit alors que le paquet semblait, au toucher, contenir de l'argent puis reconnaît carrément qu'il n'était nullement question de documents mais d'une somme de \$10,000.

Une fois cet aveu fait, Dupuis affirme que l'argent était destiné à des membres du ministère et qu'il a été remis à un émissaire inconnu "au château". — M. Kierans comprend qu'il s'agit du Château Frontenac et n'apprendra que plus tard que son interlocuteur parle du Château Laurier à Ottawa. M. Kierans note qu'il trouve étrange qu'on puisse remettre \$10,000 à un inconnu dans un corridor d'hôtel.

On m'a demandé d'être là à un certain moment, et autre chose était là, c'est tout" aurait répondu Dupuis, en offrant à M. Kierans de faire le tour des 2,000 employés du ministère afin de reconnaître l'émissaire.

M. Kierans, affirmant qu'il n'avait pas cru un mot de tout ce que Dupuis lui avait dit, cessa dès lors de faire enquête: son idée était faite.

A l'audience de l'après-midi, l'inspecteur Maurice Nadon, de la Gendarmerie royale, avait rapporté une autre version faite par Dupuis, au début de l'enquête policière qui a procédé son procès.

En effet, dans un mémoire présenté aux conseils municipaux de Charlesbourg et de Charlesbourg-Ouest, la chambre recommandait la fusion de ces deux municipalités afin que puisse être créé un parc industriel municipal de plus de \$3 millions.

En fin de semaine, les maires de Charlesbourg et de Charlesbourg-Ouest, MM. Hector Verret et François-Eugène Mathieu, avaient donné leur accord de principe à la formation d'un tel comité intermunicipal dont le but principal serait d'étudier la possibilité de fusionner les deux villes.

L'homme d'affaires qui ignore les livres sur sa profession manque certainement de vision et se prive de connaissances très utiles à son succès", affirmait hier, devant les membres du Club Optimiste Ste-Foy, M. Henri Demers, président régional de la Semaine des Bibliothèques canadiennes. Rappelant le thème de la 8e Semaine des Bibliothèques: "La lecture, clé du monde", M. Demers a ajouté qu'en ces années où les progrès techniques et scientifiques sont si rapides et où les problèmes politiques, économiques et sociaux évoluent continuellement, quoique ne lit pas suffisamment se trouve bientôt complètement dépassé par les idées et les événements.

Affirmant ensuite que le Canada occupe le 7e rang pour ce qui est de la dépense par capita consacrée aux bibliothèques, le conférencier a ajouté: "Nous avons été bien surpris d'apprendre que le projet de bibliothèque municipale à Ste-Foy serait peut-être retardé. On a dit au Conseil qu'il valait mieux construire un hôtel de ville d'abord, un aréna ensuite, puis songer à statuer dans le cas de la bibliothèque. Ste-Foy est une ville au Canada qui dépense le plus pour consacrer \$1 pour la culture des citoyens?", a lancé M. Demers.

Soulignant l'importance et la nécessité d'une documentation et d'une information adéquates pour l'entreprise commerciale, qui peut, bien renseignée, éviter des heures de recherches et des sommes dépensées inutilement, le conférencier a ensuite précisé quels doivent être les principaux éléments de cette documentation, pour l'entreprise industrielle ou commerciale: le livre, pour la bibliothèque de base, et les revues, qui jouent le rôle de guides d'une science ou d'une technique qui se fait au jour le jour.

Concluant son propos intitulé "Le livre et l'homme d'affaires", M. Demers a dit que la documentation deviendra très vite l'élément capital et indispensable du progrès et du développement des entreprises.

"Dans la société qui se crée sous nos yeux, les dirigeants doivent être convaincus que le but même de l'entreprise évolue. Sa mission future se précise chaque jour davantage: être une cellule vivante de la société humaine et, comme telle, contribuer à l'élevation générale", a conclu le conférencier.

Charlesbourg accepte la formation d'un comité intermunicipal

par Claude GRAVEL

Le conseil de ville de Charlesbourg a accepté définitivement hier soir la formation d'un comité intermunicipal ayant pour but d'étudier, avec la municipalité de Charlesbourg-Ouest, la possibilité d'une fusion.

Ce comité, formé tout spécialement des membres des conseils et des officiers des deux municipalités, se rencontrera pour la première fois mercredi prochain, le 6 avril.

Telle est, du moins, la teneur d'une résolution adoptée hier soir, lors d'une séance régulière, par la majorité des édiles municipaux de Charlesbourg.

L'échevin Marius Fortier, qui a présenté la résolution, a bien dit que le dernier mémoire de la Chambre de commerce de Charlesbourg, dévoilé vendredi soir dernier, n'avait pas du tout influencé dans la rédaction de la résolution, puisque cela fut fait jeudi dernier, en comité plénier.

En effet, dans un mémoire présenté aux conseils municipaux de Charlesbourg et de Charlesbourg-Ouest, la chambre recommandait la fusion de ces deux municipalités afin que puisse être créé un parc industriel municipal de plus de \$3 millions.

En fin de semaine, les maires de Charlesbourg et de Charlesbourg-Ouest, MM. Hector Verret et François-Eugène Mathieu, avaient donné leur accord de principe à la formation d'un tel comité intermunicipal dont le but principal serait d'étudier la possibilité de fusionner les deux villes.

Un seul dissident

Hier soir, à Charlesbourg, seul l'échevin Maurice Dorion a marqué sa dissidence à la résolution qui fut votée par ses confrères. (On sait par ailleurs que l'échevin du quartier Bel-Air est le seul de la table du conseil à ne pas faire partie de l'Action municipale de Charlesbourg.)

"Je trouve curieux, a-t-il dit, que l'on forme un comité intermunicipal chargé d'étudier la fusion à la suite de la présentation du mémoire de la Chambre de commerce... Pour ma part, je n'ai pas reçu de mandat pour travailler pour la fusion. On doit d'abord rencontrer nos électeurs avant de prendre une décision à ce sujet."

L'échevin Dorion s'est dit d'avis qu'il est "prématuré" de présenter une résolution "pour la fusion". — "Nous n'avons pas présentement les moyens d'annexer une municipalité, quelle qu'elle soit".

Lui répondant, l'échevin Marius Fortier a dit qu'il faut avoir les données du problème avant de songer à aller voir la population. "Il n'est pas question d'augmentation de taxes avec une possibilité de fusion", a-t-il ajouté. L'échevin Dorion avait, pour sa part, soutenu le contraire.

Dans la discussion qui s'était engagée, le maire Verret est intervenu pour souligner que les maires des deux municipalités concernées ont déjà donné leur accord à la formation d'un comité qui aurait pour but d'étudier la fusion.

La plupart des échevins de l'A.M.C. ont par ailleurs fait remarquer à leur collègue dissident qu'il ne s'agissait que d'une résolution en vue de la formation d'un comité d'étude, et que cela ne voulait pas dire qu'il y aurait nécessairement fusion... par exemple si les chiffres prouvaient qu'il n'y aurait que des désavantages.

"Je ne suis pas si naïf que ça... et il est possible que les mois à venir me donnent raison", a dit l'échevin Dorion. "Dialoguer avec l'esprit qui anime la Chambre de commerce et certains membres du conseil, c'est la fusion d'ici six mois".

"C'est un procès d'intention", a tout simplement répliqué l'échevin Fortier, qui avait présenté la résolution.

La Croix-Rouge canadienne fournit aux hôpitaux du Canada du sang entier, ainsi que les produits sanguins essentiels comme la gamma-globuline, l'albumine sérique et le fibronogène et le plasma frais congelés.

Le livre, instrument du progrès et du succès

L'homme d'affaires qui ignore les livres sur sa profession manque certainement de vision et se prive de connaissances très utiles à son succès", affirmait hier, devant les membres du Club Optimiste Ste-Foy, M. Henri Demers, président régional de la Semaine des Bibliothèques canadiennes. Rappelant le thème de la 8e Semaine des Bibliothèques: "La lecture, clé du monde", M. Demers a ajouté qu'en ces années où les progrès techniques et scientifiques sont si rapides et où les problèmes politiques, économiques et sociaux évoluent continuellement, quoique ne lit pas suffisamment se trouve bientôt complètement dépassé par les idées et les événements.

Affirmant ensuite que le Canada occupe le 7e rang pour ce qui est de la dépense par capita consacrée aux bibliothèques, le conférencier a ajouté: "Nous avons été bien surpris d'apprendre que le projet de bibliothèque municipale à Ste-Foy serait peut-être retardé. On a dit au Conseil qu'il valait mieux construire un hôtel de ville d'abord, un aréna ensuite, puis songer à statuer dans le cas de la bibliothèque. Ste-Foy est une ville au Canada qui dépense le plus pour consacrer \$1 pour la culture des citoyens?", a lancé M. Demers.

Soulignant l'importance et la nécessité d'une documentation et d'une information adéquates pour l'entreprise commerciale, qui peut, bien renseignée, éviter des heures de recherches et des sommes dépensées inutilement, le conférencier a ensuite précisé quels doivent être les principaux éléments de cette documentation, pour l'entreprise industrielle ou commerciale: le livre, pour la bibliothèque de base, et les revues, qui jouent le rôle de guides d'une science ou d'une technique qui se fait au jour le jour.

Concluant son propos intitulé "Le livre et l'homme d'affaires", M. Demers a dit que la documentation deviendra très vite l'élément capital et indispensable du progrès et du développement des entreprises.

"Dans la société qui se crée sous nos yeux, les dirigeants doivent être convaincus que le but même de l'entreprise évolue. Sa mission future se précise chaque jour davantage: être une cellule vivante de la société humaine et, comme telle, contribuer à l'élevation générale", a conclu le conférencier.

Québec-Ouest songe à avoir un plan directeur

par Nelson LABRIE

Le conseil municipal de Québec-Ouest envisage sérieusement de doter la ville d'un plan directeur. Des premières démarches ont déjà été faites à ce sujet l'an dernier. Mais hier soir les édiles se sont penchés de nouveau sur cette question en recevant de multiples données d'un urbaniste-conseil.

Ce dernier, à la demande des édiles municipaux, a fourni toutes les explications relatives à la préparation d'un plan directeur pour la ville et souligné les nombreux avantages pouvant en découler tant pour la municipalité que pour tous les propriétaires.

L'urbaniste a signalé entre autres qu'un plan directeur donnerait l'opportunité aux propriétaires de se prévaloir de la loi nationale d'habitation, soit pour la construction d'une nouvelle habitation ou pour la rénovation de leur maison actuelle.

Les membres du conseil n'ont toutefois pris aucune décision hier quant à la préparation de ce plan directeur. Il s'agit en somme d'une séance d'études tout simplement. Par ailleurs, le maire Jean-Paul Nolin nous a laissé entendre hier soir que le conseil aborderait tout probablement cette question lors de la prochaine séance régulière du conseil, le 5 avril.

Le comité du centenaire de la confédération a fait savoir aux autorités municipales de Québec-Ouest que les plans préliminaires du Centre de Jeunesse devant être construit dans cette municipalité avaient été acceptés. Le conseil a par la même occasion été invité à remettre d'ici le milieu du mois prochain les plans et devis de l'édifice que la ville entend construire avec la contribution des gouvernements fédéral et provincial.

Le chef de police, Jules-André Houde et le constable Bérubé participeront le mois prochain au congrès de criminologie devant être tenu à Montréal. Le conseil a autorisé des dépenses de \$100, à cet effet.

La ville de Québec devra peut-être taxer encore

Par Jacques JOBIN

Il semble bien que la ville de Québec envisage d'imposer une taxe spéciale pour ériger en mesure de construire un filtre réclamé à grands cris depuis des années par la majorité des citoyens et surtout par le service municipal de santé.

On sait que parmi les amendements que Québec veut présenter au comité des bills privés de la province se trouve la demande d'emprunter la somme de \$7,000,000 pour la construction d'un filtre.

Hier le maire Lamontagne, en exposant l'attitude du comité exécutif sur quelques autres amendements concernant la taxation générale et spéciale, a signalé que la ville veut présenter des amendements qui ne l'obligent pas nécessairement à accorder des exemptions de taxes en certains cas, mais qui lui permettront plutôt de le faire si elle le juge à propos.

Il faisait allusion aux hôpitaux à l'endroit desquels Québec a modifié ses intentions

puisque'elle demande maintenant le pouvoir de les taxer lorsque le gouvernement du Québec mettra en pratique les recommandations de la Commission Bélanger et non plus de les taxer immédiatement comme l'indiquait un premier projet d'amendement soumis il y a un mois.

"Nous voulons être en mesure d'appliquer les exemptions de taxes nous-mêmes, sans être obligés de le faire automatiquement. Ceci, précise M. Lamontagne, dans le cas éventuel où il se créerait d'autres taxes, une taxe sur le filtre par exemple".

LE FILTRE
Si la ville demande un pouvoir d'emprunt de \$7,000,000 pour la construction des usines de filtration elle a déjà un montant de \$200,000 d'inscrit pour la préparation des plans de ces usines.

Un premier rapport des ingénieurs Piette et Audy a été présenté à la fin de l'été et les plans définitifs doivent être prêts au mois de mai.

La Commission scolaire de Montmorency compte maintenant 169 jeunes filles et 259 garçons. De plus, l'on compte 892 filles et garçons au cours élémentaire.

payée à la Régionale pour un montant de \$197,381. La Commission scolaire de Montmorency compte maintenant 169 jeunes filles et 259 garçons. De plus, l'on compte 892 filles et garçons au cours élémentaire.

D'autre part, les dépenses générales se chiffrent à plus de \$508,486. Parmi les sommes affectées aux dépenses, signalons l'administration générale pour un montant de \$13,984, et l'enseignement aux cours réguliers avec \$112,000, l'équipement scolaire \$51,715, et la contribution

Un bureau de poste
La ville de Charlesbourg aura son bureau de poste bien à elle.

Une lettre adressée au conseil municipal de l'endroit par le directeur suppléant du service postal d'Ottawa, M. J.B. Gaunt, annonce que la succursale postale de Charlesbourg sera probablement aménagée dans les environs du boulevard Henri-Bourassa et de la 80e rue.

La lettre stipule que 14 facteurs assureront la livraison du courrier dès l'ouverture de la succursale.

On ne dit toutefois pas vers quelle date la succursale sera officiellement ouverte.

On sait que la Chambre de commerce et le conseil municipal de Charlesbourg avaient envoyé quelques demandes en vue de servir des postes d'Ottawa.

On justifiait l'ouverture d'un bureau de poste permanent à Charlesbourg principalement par le fait qu'une population globale de quelque 50,000 personnes pourraient bénéficier des services du bureau.

Hier soir, lors de la séance du conseil de ville de Charlesbourg, la nouvelle fut accueillie avec joie par tous les édiles. (Par C.G.)



PAS D'ERREUR: CE SERA L'AUTO DE VOTRE VIE!

COMET

Essayez les merveilleuses Comet, Meteor, Mercury, Anglia et Cortina—chez un vendeur Mercury.

MONTCALM AUTOMOBILES INC

ARTHUR BLAIS AUTOMOBILES INC

901, 1ère Avenue, Québec

Tél.: 529-2131

61, rue St-Henri, Lévis, P.Q.

Tél.: 837-3681

N'oubliez pas de venir à la Paroisse des Cœurs d'Or, tous les samedis à 8h 00 P.M. à Radio-Canada



Palais de justice

(Par Robert Giroux)

Un vétérinaire plaide coupable à une charge d'incendie criminel et est condamné à 12 mois de prison

Un vétérinaire de 41 ans, d'un comté de la région de Québec, a été condamné à 12 mois de prison, hier après qu'il se soit reconnu coupable à l'accusation d'avoir complété avec Fernand Lavertu et d'avoir fait brûler sa salle de danse, le 26 mars 1963.

Le professionnel était sans dossier judiciaire. Avant que S.H. le juge Gérard Simard ne rende sa sentence, l'accusé eut l'heur de lui expliquer que sa salle de danse était de moins en moins populaire depuis qu'un mouvement s'était amorcé contre la danse dans la paroisse.

A un certain moment, Lavertu me suggéra de la faire brûler, qu'il connaissait un type qui pourrait me faire une "job" propre si ça m'arrangeait.

Il me dit ça alors que nous prenions des boissons alcooliques et il me talonnait. J'ai accepté et j'ai payé \$500 qu'il me réclamait avant le feu.

Après l'incendie, j'ai collecté \$20,000 des assurances mais je n'avais pas fait de réclamation. Lavertu a fait brûler la salle avant la date convenue. J'ai changé d'idée à un certain moment et j'ai voulu contremander l'ordre mais je n'ai pas été capable de rejoindre Lavertu. Vous avez tout de même commis une fraude de \$20,000, remarqua le magistrat.

Au cours de la journée, un vendeur d'une trentaine d'années a enregistré un plaidoyer de culpabilité aux charges d'avoir conspiré avec d'autres personnes et d'avoir incendié un restaurant-roulotte à l'Ancienne-Lorette, le 3 décembre '62. Dans son cas, sa sentence a été ajournée au 30 septembre par S. H. le juge Simard.

Deux vendeurs subissent leur enquête préliminaire pour des fraudes de l'ordre de \$108,398.79

Une enquête préliminaire pour une fraude de \$108,398.79 au cours de laquelle 72 témoins seront assignés par la Couronne a débuté, hier, devant S. H. le juge Gérard Simard au cours de la journée.

En tout, une vingtaine de témoins ont été entendus, au cours de la journée. Les deux prévenus sont deux voyageurs de commerce, l'un de Québec et l'autre, de la métropole.

Ils sont accusés d'avoir, entre le 1er novembre '63 et le 1er juillet '64, à Québec et ailleurs, par l'exploitation d'un commerce connu sous les noms de Minit Spare Ltd., les Produits Aérosol Ltée et les Croquantes de Maman Ltée, illégalement frustré le public en général, ses créanciers et ses concessionnaires d'une somme de \$108,398.79 en argent et sur achat de marchandises.

La dénonciation comporte aussi un chef de conspiration pour fraude. Le système consistait à créer un territoire de distribution de "patates chips" à travers la province de Québec. Les deux hommes d'affaires exigeaient d'abord une somme de \$3,000 aux concessionnaires pour l'obtention de leur franchise.

Ensuite, le service de la compagnie aux distributeurs se détériorait.

Assaut de bandits à coups de bâton et vol

ST-ROBERT (P.C.) — Deux femmes, une mère et sa fille, ont été terrorisées, battues à coups de bâtons de baseball et dévalisées par deux bandits masqués qui, vers 3 heures de la nuit, lundi, ont fait irruption dans un magasin situé dans le rang Bellevue, à St-Robert, dans le comté de Richelieu. Surprises en pleine nuit et rapidement attachées à leurs

lits, Mme Robert Cournoyer, âgée de 53 ans, propriétaire du magasin général, et sa fille Armande, 33 ans, ont subi des contusions multiples sous les coups répétés des deux caçoullards qui se sont finalement enfuis en auto après avoir mis la main sur une somme de \$400 en espèces et un lot de cigarettes d'une valeur encore indéterminée.

Service de l'hôtellerie

Avertissement sévère aux détenteurs de permis

Dans un communiqué qu'il a remis à la Galerie de la presse, l'honorable Alphonse Couturier, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, a donné un sévère avertissement à tous les détenteurs de permis émis par le Service de l'hôtellerie qui n'ont pas encore communiqué leurs tarifs à celui-ci.

«Une telle négligence est intolérable et je donne aux délinquants le sévère avertissement qui suit: si, dans quelques jours, plus précisément le 1er avril, le Service de l'hôtellerie n'a pas reçu de ces délinquants le formulaire qui leur a été envoyé ou qui leur a été remis, leur permis d'exploitation leur sera purement et simplement révoqué.

«En vertu des règlements découlant de la Loi de l'hôtellerie a appelé le ministre, les détenteurs de tels permis avaient jusqu'au 15 février pour retourner au Service de l'hôtellerie le formulaire au moyen duquel ils devaient déclarer les tarifs qui seront en vigueur dans leur établisse-

ment pendant la période de douze mois commençant le 1er mai prochain. Or, a souligné le ministre, plusieurs propriétaires d'établissements n'ont pas encore observé cette exigence, ce qui retarde d'autant la publication du répertoire du gîte touristique.

«Une telle négligence est intolérable et je donne aux délinquants le sévère avertissement qui suit: si, dans quelques jours, plus précisément le 1er avril, le Service de l'hôtellerie n'a pas reçu de ces délinquants le formulaire qui leur a été envoyé ou qui leur a été remis, leur permis d'exploitation leur sera purement et simplement révoqué.

«En vertu des règlements découlant de la Loi de l'hôtellerie a appelé le ministre, les détenteurs de tels permis avaient jusqu'au 15 février pour retourner au Service de l'hôtellerie le formulaire au moyen duquel ils devaient déclarer les tarifs qui seront en vigueur dans leur établisse-

Vous cherchez une façon réaliste de payer votre impôt



Les prêts plan-à-Terme de la Banque Royale semblent faits sur mesure

Les prêts plan-à-Terme de la Banque Royale sont aussi pratiques qu'économiques. Les formalités et les délais sont réduits, le service rapide et confidentiel: vous obtenez votre argent tout de suite, souvent en moins de 24 heures (il n'est même pas nécessaire d'être un client de la Banque Royale). De plus, ces prêts comportent une assurance-vie.

Passez donc bientôt à la Banque Royale



BANQUE ROYALE
il y a une succursale près de chez vous

Mémoire de l'ASMS

Pour la permanence du premier fonctionnaire

(Par ANDRE JEAN)

L'ASMS présentait hier soir un mémoire aux représentants des ministères de l'Éducation et des Affaires municipales. Cette requête vise à accorder aux membres du conseil municipal les mêmes pouvoirs relativement aux caisses de retraite et aux assurances collectives de leurs officiers et employés réguliers. Cette requête a déjà été présentée au mois de mars 1963, aux ministères de la Jeunesse et des Affaires municipales, mais depuis cette date, aucun changement n'a été apporté aux lois. Pour cette raison, l'Association prie les ministères touchés par cette demande d'y donner suite sans délai.

Permanence

Dans le but d'assurer une sécurité nécessaire pour l'accomplissement de ses fonctions dans une ambiance de confiance, l'Association demande qu'une certaine permanence soit accordée au premier fonctionnaire de la municipalité. Ainsi, pour l'an-

née 1961, on a compté 230 nouveaux secrétaires municipaux et 300 nouveaux secrétaires scolaires. C'est là, selon l'ASMS, un problème qui devient chaque jour, de plus en plus aigu, puisque l'an passé, on enrégimentait le départ de plus d'un secrétaire-trésorier par jour.

Le mémoire ajoute que ce sont les contribuables qui en définitive souffrent du travail qui n'est pas exécuté, en effet, si l'on change trop souvent de fonctionnaires, on n'en arrivera jamais à trouver des hommes d'expérience. L'Association affirme de plus que la destitution du secrétaire-trésorier a été faite assez souvent pour des motifs arbitraires ou injustifiés.

Droit d'appel

L'Association se dit heureuse de constater que l'article 69 de la loi des cités et villes ait été modifié, dans le cas des municipalités rurales de 50,000 âmes et plus, en ajoutant l'alinéa qui dit que le greffier, le secrétaire-trésorier ou le trésorier et le

chef de police ou autre personne exerçant des fonctions analogues peuvent dans les huit jours interjeter appel d'une telle décision à la Commission municipale de Québec qui décide en dernier ressort après enquête. L'Association rend public le présent rapport afin qu'un texte semblable s'applique aux municipalités de campagne, de village, de canton, et dans toutes les municipalités rurales.

Le mémoire ajoute que dans la situation présente, ni les conseillers, ni les commissaires d'école ne sont obligés de communiquer leurs raisons qui motivent leurs décisions, parce qu'au municipal, le secrétaire reste en fonction durant le bon plaisir du conseil, et au scolaire, le secrétaire peut être révoqué à volonté.

Selon M. James Cloutier, secrétaire général de l'ASMS, ce droit d'appel permettrait dans un grand nombre de cas d'éviter des injustices ou des décisions arbitraires.

Un surplus de \$5,426 a été enregistré à Duberger en 1965

par Nelson LABRIE

Un surplus net de \$5,426.93 a été enregistré par la municipalité de Duberger pour l'année fiscale 1965. Les revenus se sont totalisés à \$666,772.91 comparativement à des dépenses de \$646,056.57, pour ainsi laissé un surplus de \$20,716.34. Mais de ce surplus il faut déduire un montant de \$15,289.41 affecté par la ville à des dépenses capitales.

C'est ce qui ressort du rapport des états financiers de la municipalité préparé par les auditeurs de la firme Blais et Pelchat, et qui a été approuvé hier soir par les membres du conseil municipal.

Ce rapport révèle en outre que le déficit accumulé de la municipalité qui était de \$125,149.96 au 31 décembre 1964, est passé à \$28,943.61 au 31 décembre 1965, pour une baisse de \$96,206.37. Par ailleurs il est à souligner qu'au cours de la dernière année financière, près de la moitié des revenus de la ville, soit \$328,071.06, ont été versés au service de la dette. Au 31 décembre dernier, la dette nette de Ville Duberger était de \$4,246,117.33, soit \$1,197,865 dans la section générale et \$3,048,252 dans la section aeduec.

Avec un excédent des revenus sur les dépenses de l'ordre de \$30,439.53 l'an dernier, dans la section générale, le surplus accumulé d'administration budgétaire, au 31 décembre 1965, dans cette même section s'élevait à \$217,160.32. D'autre part, dans la section aeduec, où la municipalité a enregistré un déficit de \$25,012.60 pour ses opérations de l'année 1965, le déficit d'administration accumulé, au 31 décembre dernier, s'élevait à \$246,103.93. En soustrayant de ce dernier montant le surplus accumulé (\$217,160.32) nous arrivons au déficit réel accumulé, lequel est de \$28,943.61.

REVENUS EN 1965
L'imposition des taxes foncières dans la section générale et

dans la section aeduec a rapporté à la municipalité \$429,208.62, au cours de l'année fiscale 1965. Les autres revenus sont les suivants: taxe de viandage \$23,796.46; taxe de vente \$124,719.80; octrois \$59,677; autres revenus \$29,270.09, pour un grand total de \$666,772.91.

DEPENSES

Les principales dépenses encourues par la ville l'an dernier sont: service de la dette \$328,071.06; administration \$92,439.97; voirie \$75,921.63; police \$50,686.07; vidanges \$20,501.34; terrains de jeux \$15,165.67; dépenses de nature capitale \$15,289.41; entretien du système d'aeduec \$43,094.07.

LE MAIRE POWELL

Commentant le rapport financier après sa lecture par l'auditeur qu'il a qualifiée de "minute de vérité", le maire Joffre Powell a déclaré que l'exposé de ces états financiers était plus que consolant, surtout en faisant la différence entre les revenus et les dépenses.

"Je ne peux faire autrement qu'être satisfait de l'année 1965, a dit ce dernier, et je crois que les autres membres du conseil sont du même avis que moi". Notons que pour le maire actuel de Ville Duberger et la plupart des échevins, 1965 était leur première année complète d'administration. Ceux-ci ont été élus en effet au début de novembre 1964.

Le maire a expliqué la baisse importante du déficit accumulé en disant que l'on avait fait disparaître des comptes d'opérations des vieux soldes doublant de travaux ayant été exécutés. M. Powell a signalé que ces montants apparaissent toujours au passif de la municipalité et contribuaient à cacher le réel état financier de la ville. Il a ajouté que c'était tout comme si la municipalité avait emprunté de l'argent pour ces travaux et ne les avait pas exécutés. "Nous avons tout simplement régularisé la situation", a dit le maire Powell.

Pour ce qui est du montant affecté par la ville au service de la dette, le premier magistrat a dit que cela se comparait pour une municipalité comme Duberger, en plein développement. "Il nous a fallu faire des emprunts, et il nous faut les rem-

bourser, avec en plus des intérêts à payer". L'auditeur, M. Pelchat, a fait remarquer pour sa part aux membres du conseil qu'une plus large part des revenus de la municipalité devrait être affectée à la section des utilités publiques, pour ainsi cesser d'accumuler le déficit dans cette section.

Mécanisation de la comptabilité à Duberger

par Nelson LABRIE

Le conseil municipal de Duberger a autorisé hier soir l'auditeur de la ville à faire les démarches nécessaires pour se renseigner sur la machine comptable qu'il a suggérée à la municipalité, en présentant son rapport financier de l'année fiscale 1965. Le maire Powell a fait remarquer qu'il ne faisait aucun doute que cette machine améliorerait le service de comptabilité actuel, et qu'elle serait en mesure de prévoir l'expansion de la ville pour plusieurs années à venir. Rappelant que la dette de la ville envers les auditeurs Blais et Pelchat pour la préparation du dernier rapport financier s'élevait à \$5,955, le maire a déclaré: "Si nous mécanisons notre comptabilité, la vérification sera plus facile, plus courte, donc moins dispendieuse".

Un magasinier

Le premier magistrat de Ville Duberger a proposé hier soir aux membres du conseil l'engagement d'un homme supplémentaire au garage municipal. Le maire Powell a expliqué qu'il manquait de contrôle dans ce département et que ça prenait un homme de plus pour savoir où les employés travaillent et où vont les charges. "Après l'inventaire de l'an dernier, ce département a enregistré un déficit de \$8,000, et cette année il enregistre un surplus de \$6,000, une chose qui n'est pas normale".

C'est l'échevin Claude Berthelot qui a appuyé immédiatement la recommandation du maire Powell en proposant l'engagement immédiat par la municipalité d'un magasinier.

Réglementation des commerces

Le conseil a adopté hier soir en première lecture un règlement concernant la zonage des commerces dans la municipalité. On sait que plusieurs commerces de la ville opèrent actuellement dans des zones qui normalement devraient être strictement résidentielles.

Pour régulariser cette situation, le conseil avisait il y a quelques semaines déjà tous les commerçants de la municipalité de se rapporter à l'hôtel de ville, afin que les autorités municipales puissent par la suite amender le règlement de zonage. Toutefois il fut spécifié aux commerçants que les amendements seraient faits en tenant compte dans certains cas de l'avis des propriétaires, voisins de ces commerces.

Pour ce qui est des commerces suivants: Jean-Louis Boisjoly, Julien Coulombe, Adrien Lachance et Léger Paquin, qui opéraient avant l'adoption du règlement de zonage, en 1959, le conseil a décidé de passer un règlement pour sanctionner leur statut, ces derniers ayant des droits acquis, du fait qu'ils se sont établis avant 1959.

26 commerçants se sont déclarés à l'hôtel de ville comme opérant dans des secteurs non prévus à cet effet. Par le règlement adopté hier soir en première lecture, les lots où ces derniers sont établis doivent être convertis en zones commerciales. Cependant, lors de l'assemblée publique qui précédera l'adoption finale de ce règlement, les propriétaires établis dans le voisinage de ces commerces auront leur mot à dire. Ils pourront se prononcer sur cette question, et même exiter un référendum s'ils le veulent.

FAITS DIVERS

Bambin broyé à mort

Le jeune Pierre Girard, 3 ans, fils de Edmond, des Escoumins, dans le comté de Saguenay a connu une triste fin hier, lorsqu'il a été broyé sous les roues d'un camion.

L'enfant n'aurait pas vu venir le lourd véhicule. Il a eu la tête écrasé par une roue arrière du camion, et sa mort a été instantanée.

C'est le Dr Jean-Claude Tremblay des Escoumins qui a fait les constatations d'usage et a ouvert une enquête, hier après-midi. Les agents de la P.P. de Tadoussac ont également ouvert une enquête.

Sans permis

Les agents de la force constabulaire de Ste-Foy ont mis la main au collet d'un jeune homme qui éreulait dans les rues de la cité sans permis de conduire.

Quelques minutes auparavant, le jeune énergumène, de 17 ans, aurait failli blesser deux personnes qui marchaient sur le trottoir. Le jeune homme de l'Ancienne-Lorette était au volant de l'automobile de son père.

Enquête sur une mort soudaine

Les policiers de la Capitale enquête présentement sur la mort soudaine de M. Marc Bellavance, 57 ans, de Manic II, dimanche soir, dans une chambre d'hôtellerie de la ville. La victime était en voyage d'affaires. Le corps a été transporté à la morgue provinciale par le fourgon de la maison Moisan.



L'ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES MUNICIPAUX ET SCOLAIRES présentait hier soir un mémoire aux représentants des ministères de l'Éducation et des Affaires municipales. Sur la photo nous remarquons au premier plan, dans l'ordre habituel: M. Godard, vice-président de l'Association, M. Jean-Louis Doucet, sous-ministre adjoint aux Affaires municipales, Mlle Pauline Lemieux, vice-présidente scolaire, M. Gilles Bergeron, sous-ministre à l'Éducation, M. Jean Cloutier, secrétaire général de l'Association. Sur la deuxième rangée, M. Léo Bigue, M. M. Rompré, directeur de l'Association, et M. Henri Angers, directeur.

MAGNIFIQUE!

LE VOL EUROPE 870

D'AIR CANADA ASSURE

UN SERVICE QUOTIDIEN

SANS ESCALE VERS

PARIS...

Le vol Europe 870 est le moyen le plus agréable et le plus pratique de faire ce voyage en France qui vous tente depuis si longtemps. Des milliers de passagers ravis l'ont déjà constaté. Vous pouvez partir n'importe quel jour de la semaine et, en quelques heures, vous êtes à Paris.

Dès votre arrivée à l'aéroport, vous êtes dans l'ambiance joyeuse de vos vacances en Europe. A bord vous attend le 'maître de service' qui veillera sur votre confort pendant toute la traversée, vous offrira une consommation et des mets raffinés cuisinés à l'européenne. C'est vraiment du service de grand style!

Le vol Europe 870—une exclusivité d'Air Canada—quitte Montréal tous les soirs à la même heure et vous conduit sans escale à Paris, porte d'entrée sur toute l'Europe. Consultez votre agent de voyages ou téléphonez à Air Canada : 692-0770... et à Chicoutimi, appelez 543-7700

A compter du 1er avril, vous pourrez profiter du tarif d'excursion de 14-21 jours, aller-retour, en classe économique, vers Paris, le plus bas jamais offert (sous réserve d'approbation gouvernementale):

QUEBEC - PARIS : \$361

AIR CANADA



...ET QUEL SERVICE!

RESERVATION ET INSCRIPTION SANS FRAIS :

VOYAGE CLAUDE MICHEL INC.

100, d'Youville, Québec, P.Q. 400, rue Racine est, Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 525-4877 Tél.: 543-0844

RESERVEZ AUPRES DE VOTRE AGENCE :

VOYAGES LAURIER INC.

Place Laurier (Ste-Foy), Québec — Tél.: 653-9277

Confiez à "l'Action" vos travaux d'impression.

l'Action

Lisez "l'Action" régulièrement vous l'adopterez définitivement

Etablir les programmes d'enseignement en fonction du monde du travail

— Gérin-Lajoie

par Claude BEDARD
"L'éducateur doit établir ses programmes d'enseignement en fonction des besoins du monde du travail: il est loin le temps où le domaine de l'éducation était une tour d'ivoire inaccessible au marché du travail" a déclaré hier midi le ministre de l'Éducation du Québec, M. Gérin-Lajoie au cours d'une conférence de presse conjointe avec son frère onctarien de l'Éducation, M. William G. Davis.

L'éducation et l'industrie, l'éducation en regard des besoins, les recherches et le développement de méthodes modernes en éducation. Cette conférence groupera, en plus des ministres de l'Éducation des dix provinces, des hauts fonctionnaires de tous les ministères intéressés, des éducateurs, des représentants des Conseils d'orientation économique provinciaux, ainsi que ceux du monde de l'industrie et du Travail.

Le Québec favorable
Questionné sur l'attitude du Québec devant une telle intensification de la coopération fédérale dans le domaine de l'éducation, M. Gérin-Lajoie a affirmé que le Québec est très favorable à l'entreprise. "D'ailleurs, nous avons déjà un organisme permanent de liaison qui s'occupe de relations au sujet de tout ce qui touche l'éducation, a-t-il précisé, mais il nous faut être encore plus ouvert aux discussions et c'est le pourquoi d'une telle conférence interprovinciale".

D'autre part, il s'est dit convaincu que les ministères de l'Éducation se doivent de connaître les besoins du monde de l'industrie et du Travail pour préparer la voie aux jeunes dans ces domaines. L'éducateur doit établir ses programmes d'enseignement en fonction des besoins du monde du travail, a-t-il ajouté en guise de conclusion.



CONFÉRENCE INTERPROVINCIALE SUR L'ÉDUCATION — Les ministres de l'Éducation du Québec et de l'Ontario, MM. Paul Gérin-Lajoie et William G. Davis, ont annoncé hier midi lors d'une conférence de presse conjointe que, pour la première fois au Canada, une conférence interprovinciale sur l'Éducation aura lieu. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

lères autos réservées par la province

Les deux premières automobiles fabriquées aux nouvelles usines de la General Motors, à Ste-Thérèse, près de Montréal, ont été réservées et achetées par le ministère provincial des Transports et Communications afin de servir à promouvoir la sécurité sur les chemins publics. Elles sont déjà munies de nombreux accessoires de sécurité et on leur en ajoutera d'autres.

L'une d'elles circulera dans l'ouest de la province et l'autre dans l'est du Québec. Elles seront utilisées par les techniciens chargés de surveiller l'état et le travail des nombreuses allées mobiles d'inspection que le ministère met gratuitement à la disposition des automobilistes d'avril à octobre.

Durant les sept ou huit minutes requises par l'inspection mécanique de leur véhicule, des milliers de conducteurs auront l'occasion de voir les automobiles des techniciens et de prendre connaissance des accessoires de sécurité dont elles seront munies.

Ces accessoires comprendront des ceintures de sécurité à l'avant et à l'arrière, un rétroviseur prismatique avec ajustement contre l'éblouissement, des appuis-tête, un extincteur chimique, des phares de recul et un système de signalisation d'urgence permettant aux quatre clignoteuses de direction de fonctionner en même temps.

Ils comprendront, aussi, pour la conduite nocturne, un contrôle automatique de la puissance des phares. La force des lumières diminuera à l'approche d'autres automobiles, et elle reprendra une fois la rencontre terminée, de sorte que le conducteur n'aura simplement à s'occuper de rien à ce propos.

D'autres accessoires de sécurité atteignent le même but, c'est-à-dire dégager l'attention du conducteur afin qu'elle puisse se concentrer sur un comportement plus sécuritaire dans la circulation soit urbaine, soit provinciale.

Déceptions pour les agents francophones de la Gendarmerie

MONTREAL. (P.C.) — Les quelque cent agents francophones de la Gendarmerie royale à Montréal, qui avaient espéré des changements sur la situation du bilinguisme au sein de la force policière à la suite de tout le brouhaha fait par l'enquête Dorion, sont fort déçus.

On leur avait promis des formules françaises pour leurs rapports dès le 1er janvier. On continue cependant à tout rédiger en anglais. Il semble que toute l'affaire a été re-

portée au 1er avril. Cependant, selon un informateur, tout laisse prévoir que rien ne changera encore à cette date.

Un constable a raconté que la situation en est revenue au point que si une vingtaine d'agents de langue française conversent entre eux, ils doivent le faire en anglais s'ils se trouvent parmi eux un seul agent de langue anglaise.

Les agents francophones aimeraient bien obtenir du fran-

çais mais ne savent comment s'y prendre pour l'obtenir étant donné qu'ils n'ont aucune fédération pour parler en leur nom.

Les remarques du juge Dorion dans son rapport sur l'enquête Rivard leur avait donné l'espérance, mais depuis qu'ils constatent que rien ne changera après tout, ils s'interrogent maintenant sur les causes capables d'amener le bilinguisme au sein de leur corps.

Procès de Dupuis

L'accusé avait reconnu devant M. Eric Kierans avoir reçu \$10,000 de Roch Deslauriers — Séance orageuse

Par Yvan Boulanger
SHERBROOKE (P.C.) — Le ministre de la Santé, M. Eric Kierans, a raconté lundi soir au milieu de la séance la plus orageuse du procès de Yvan Dupuis comment en février 1964 l'accusé avait reconnu devant lui après vingt minutes de "patinage" avoir reçu \$10,000 de Roch Deslauriers.

Au beau milieu de l'audience de nuit, le procureur de la dé-

fense a qualifié l'avocat du ministère public de "blache" après que ce dernier eut lui-même lancé à son adversaire qu'il faisait "honte à la profession". Cet incident est survenu à l'occasion d'une objection soulevée par Me Paul Martineau sur la compétence de M. Kierans à rapporter certains faits.

M. Kierans sera encore dans le box ce matin, Me Martineau ayant demandé hier soir la permission de consulter son client avant de procéder au contre-interrogatoire.

Au cours de son témoignage d'hier soir, M. Kierans a rapporté que le 14 février 1964

alors qu'il était lui-même ministre provincial du revenu et que M. Dupuis était ministre d'Etat à Ottawa, il avait convoqué le prévenu afin de faire la lumière mettant en cause l'intégrité de certains fonctionnaires.

Après avoir nié qu'il ait jamais été question d'argent, Dupuis finit par admettre à M. Kierans que le chiro lui avait remis \$10,000 destinés à un fonctionnaire du ministère du Revenu. Au cours de cette même entrevue il confia à M. Kierans qu'il considérait M. Paul Earl, l'ancien ministre du Revenu, "comme un père".

Livraison à Mme Casgrain

MONTREAL (P.C.) — Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre des Transports et Communications, a pris officiellement livraison hier des deux premières automobiles fabriquées aux nouvelles usines de la General Motors à Ste-Thérèse, près de Montréal.

Ces véhicules ont été réservés et achetés par le ministère afin de servir à promouvoir la sécurité sur les chemins publics. Ils sont déjà munis de nombreux accessoires techniques de sécurité et on leur en ajoutera d'autres.

Mort de l'ancien président de l'Assemblée législative, M. Maurice Tellier

MONTREAL (P.C.) — M. Maurice Tellier, ancien président de l'Assemblée législative, est décédé hier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal à l'âge de 69 ans après une longue maladie.

Né à Joliette, fils de feu sir Mathias Tellier, ancien juge en chef de la province de Québec, M. Tellier avait fait ses études au Collège de Joliette et à la faculté de droit de l'université de Montréal. Il fut admis au Barreau en 1922.

M. Tellier avait été bâtonnier du Barreau des Laurentides. Il avait fait partie, à deux reprises, du conseil général du Barreau de la province. Il était membre du comité de discipline du conseil général. Il appartenait à l'Association du Barreau canadien et avait figuré, pendant quelques années, sur le Bureau provincial des administrateurs de cette association.

M. Tellier a publié plusieurs ouvrages de droit, dont le "Code Scolaire Annoté", en 1933, et un "Répertoire de Jurisprudence Canadienne", 15 volumes, de 1935 à 1947.

Deputé de Montcalm durant 20 ans, M. Tellier avait occupé la charge de président de l'Assemblée législative durant 5 ans. Il était gouverneur du Club Renaissance et membre du Cercle Universitaire.

Le Québec n'est pas une province supérieure aux autres (Johnson)

Ottawa (P.C.) — Le Québec, province pas comme les autres", n'est pas une province "supérieure aux autres" mais seulement "différente des autres, ce qui n'implique aucun complexe, ni de supériorité, ni d'infériorité", a soutenu lundi M. Daniel Johnson, chef de l'opposition à l'Assemblée législative.

M. Johnson, qui prononçait une causerie devant un groupe d'étudiants progressistes-conservateurs de l'université Carleton, a présenté le parti de l'Union nationale comme un instrument politique "pas comme les autres" qui convenait "à une province pas comme les autres".

"C'est pourquoi, a insisté M. Johnson, l'Union nationale est

et restera un parti 100 pour cent québécois".

Il incombait au Québec de faire rayonner au Canada la culture du Canada français. "Si nous ne sommes pas capables de défendre et de faire rayonner notre culture particulière, a-t-il dit, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que d'autres le fassent pour nous".

"Nous avons donc, a-t-il poursuivi, non seulement le droit mais le devoir de nous gouverner nous-mêmes dans tous les domaines qui conditionnent la survie et l'épanouissement de la communauté canadienne-française".

"Mais, a-t-il soutenu, pour concevoir et appliquer en ces matières une politique authen-

tiquement québécoise, il faut un parti qui ne soit à la remorque d'aucune formation fédérale".

Le chef de l'Union nationale a conclu sa causerie disant: "Je ne vois pas en quoi nous deviendrions de meilleurs Canadiens si nous cessions d'être loyaux à nous-mêmes, à notre culture et à notre destin national. Et je ne vois pas non plus en quoi le Canada pourrait mieux résister aux séductions de l'américanisme s'il cessait d'être un pays biculturel et bilingue".

Sur la côte nord

Conflit tenace à l'Hydro

BAIE-COMEAU (P.C.) — Rien ne laissait entrevoir, lundi, un règlement prochain du conflit ouvrier qui paralyse cinq chantiers de l'Hydro-Québec, sur la côte nord du St-Laurent.

Les pourparlers entre la compagnie et le Syndicat national de la construction, CSN, sont dans une impasse. Quelque 3,000 travailleurs ont quitté les chantiers pour tenir des "journées d'étude". Ils veulent ainsi protester contre une décision de l'Hydro-Québec de congédier quatre hommes.

L'Hydro-Québec a pris cette décision après qu'un groupe de travailleurs eurent expulsé d'un chantier un contremaître qui, selon eux, se conduisait d'une façon intolérable envers les hommes.

Cet incident est survenu le 11 mars. Dans les jours qui ont suivi, les chantiers, un à un, furent touchés par l'arrêt de travail.

Tous les chantiers de l'Hydro-Québec sur les Rivières-aux-Outardes et Manicouagan sont paralysés. Des travaux d'aménagement hydro-électrique de l'ordre de plusieurs mil-

lions de dollars se poursuivent sur ces chantiers.

Un conciliateur du ministère provincial du travail, M. J.-P. Lafleur, s'est entretenu avec les deux parties, la semaine dernière, mais on n'a pu trouver de terrain d'entente.

Pour le moment, M. Lafleur demeure à la disposition des deux parties. Aucune nouvelle rencontre n'est prévue pour les prochaines heures.

SANS INCIDENT
La compagnie a fait savoir, en fin de semaine, qu'elle n'est pas prête à revenir sur sa décision de congédier les quatre hommes tandis que le syndicat réclame que le retour au travail se fasse sans aucune condition.

L'arrêt de travail n'a été marqué d'aucun incident jusqu'ici.

Un détachement de la Sûreté provinciale demeure sur un pied d'alerte, à Baie-Comeau, prêt à intervenir si on fait appel à ses services, tandis que le corps policier de l'Hydro-Québec assure la surveillance des chantiers eux-mêmes.

Les leaders syndicaux jugent la situation explosive et ont demandé aux syndiqués de garder le plus grand calme.



Lors de l'assemblée syndicale tenue récemment à Hauterive à l'intention des grévistes des chantiers Manicouagan-Outarde, on remarque, de gauche à droite sur cette photo, M. Sylvio Seguin, conseiller technique à la CSN; M. Gilles Girard, agent d'affaires de la CSN et directeur adjoint des Journées d'étude sur cette grève; M. Lucien Poulin, président du Syndicat national de la Construction, section de la Commission Hydro-électrique de Québec et M. Arthur Lapointe, organisateur à la CSN et directeur de ces Journées d'étude.



L'Écossais
c'est connu
pense à son
budget
Emilien Rochette
pense au
vôtre

ASSURANCES
AUTO — FEU — VIE
Jean Chalifour & Fils
555, Dorchester Sud — 529-2181

EXAMEN de la VUE lunettes
LE SOIR sur rendez-vous
Ste-Foy 1313 Route de l'Église
Dr JACQUES M. De SERRES
OPTOMETRISTE
Le jour, 466 de la Couronne

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR
CAMILLE GELINAS, M.D.
Boulevard 380, Édifice Grande-Allée, 380
Boulevard sur rendez-vous
TÉL. : 529-1471.

Docteur REMY BEAULIEU o.d.
OPTOMETRISTE
363 de la Couronne
au carré Jacques-Cartier
TEL. : 524-2413
Jour 9h. a.m. à 5h. 30 p.m.
Le samedi de 9 à 12h.30
Le soir sur rendez-vous
Examen de la vue
Rééducation visuelle
Choix de lunettes

ER
EMILIEN ROCHETTE
TAPIS
TUILES-LINOLEUM
550 est. rue St-Vallier,
529-4164

Antonin-F. Belleau inc.
courtiers d'assurances agréés
Normand Harvey, adjoint
475 chemin Ste-Foy (suite 11)
Québec 6 — Tél. : 681-6279

Un JAMBON BRAISE BARDOU
Cuit au four, tendre, savoureux, parfumé au bois d'érable, unique dans son genre, souvent imité jamais égalé.
Les viandes fraîches chez **BARDOU** sont toujours ce qu'il y a de mieux, nos charcuteries sont sans égal, de variété considérable. Aspics variés, coq au vin, boeuf Bourguignon etc.
Pièces montées sur demande
LIVRAISON GRATUITE
SERVICE PERSONNEL ET COMPÉTENT
Bardou & Fils Ltée
525-8135 522-7094
1040, Ave Cartier 487, rue Couillard
Au service des Québécois depuis 1923.



Sports en Coulisse

Par Jacques Revelin

Juste hommage rendu bientôt à Camille Henry par ses amis québécois

Si les Black Hawks de Chicago ont rélégué dans l'ombre Camille Henry en l'ex-pédant à St-Louis, les Québécois ne l'ont pas oublié et lui exprimeront collectivement leur grande sympathie, lors d'une prochaine grande manifestation qui ne manquera ni d'éclat ni d'émotion.

Groupés autour de Marc Fortier qui préside le comité d'organisation de cette fête dédiée à Camille Henry, de nombreux personnages en vue sur la scène sportive régionale ont unifié leurs efforts pour activer la campagne de souscription lancée officiellement hier, à l'occasion d'une conférence de presse tenue à la salle de réception de la brasserie Molson où s'étaient rassemblés ceux ayant coté Camille Henry dans les premières années de sa carrière athlétique.

Agé maintenant de 33 ans, Camille Henry est entré dans la ligue Nationale au seuil de sa majorité, soit au début de l'hiver 1953-54 alors que Bellevue se joignait aux Canadiens. Il a porté durant onze saisons l'uniforme des Rangers, un club qui l'aurait certainement gardé si une fâcheuse blessure à l'épine dorsale réduisait son efficacité et nécessita une opération qui l'a écarté du hockey majeur, l'hiver dernier.

Camille a été lauréat des trophées Calder et Lady Bing et membre d'une équipe d'étoiles de la LNH. Il est encore le deuxième meilleur compteur des Rangers et il prit part aux dernières séries éliminatoires avec les Hawks. Son séjour à St-Louis peut être considéré comme une demi- retraite peu stimulante. Il paraît même que son moral est quelque peu fléchissant. C'est pourquoi les organisateurs de la fête, espèrent bénéficier de l'appui du grand public sportif québécois. C'est la première fois que Camille Henry sera honoré par ceux qu'il a dignement représentés sur la plus haute scène du hockey professionnel, au cours des treize dernières années. Les dons devront être expédiés rapidement à l'adresse suivante: Organisation Camille Henry, aux soins de la Corporation de Fiducie Prêt et Revenu, 850 d'Youville, Québec.

Si c'est possible, on le fétera publiquement lors d'une partie éliminatoire des As, au début du mois de mai.

Une compétition majeure pour le public sportif québécois

Québec n'est pas souvent le site d'une compétition mondiale, même si le nom de la capitale du Canada français grossit de plus en plus sur la carte du sport international. Il ne faut donc pas manquer les grands événements se déroulant près de nous, quand ils permettent de voir au moins une fois s'affronter les plus grands champions de l'univers.

Reconnu comme le troisième plus important tournoi de badminton des cinq continents, l'Omniom du Canada sera justement disputé ces jours-ci au Québec Winter Club dont la pittoresque façade se dresse devant les Plaines d'Abraham.

Gréffée au tournoi national canadien, cette compétition sera assurément d'un haut niveau puisqu'elle opposera d'authentiques champions, les uns venant de la lointaine Malaisie et d'autres de l'Europe, surtout du Danemark, un pays qui s'est élevé au premier plan de ce sport récemment, par l'affirmation de ses plus valeureux représentants.

Cette compétition est si importante et promet d'être si spectaculaire qu'on devrait manquer logiquement de place pour loger les spectateurs, en dépit des dispositions prises pour en accueillir le plus possible. Il s'agit certes d'un événement que bien d'autres villes convoitent. Rares sont toutefois les groupes audacieux osant s'aventurer dans l'organisation d'une compétition d'envergure, comme celle du tournoi débutant aujourd'hui et devant se poursuivre jusqu'au terme de la semaine. L'association locale de badminton est heureusement dirigée par des gens qualifiés. C'est parce qu'ils méritent la plus entière confiance qu'on leur a confié la tâche de présenter à Québec une classique hautement cotée au point qu'elle attire les plus brillantes étoiles de l'un des plus athlétiques sports amateurs. Le badminton exige en effet d'incroyables réflexes et une forte résistance physique lors des compétitions majeures, à cause de la stupéfiante mobilité des joueurs.

Dès ce soir, le Québec Winter Club devrait donc être plein à craquer.

En souplesse...

Pendant que les Québécois se préparent à fêter Camille Henry, un comité lancera bientôt une souscription dans la métropole pour rendre hommage à Jean Bellevue, au début de l'hiver prochain...

L'entraîneur des Bruins de Boston, Roland Mercier, affirme que le jeune Bobby Orr éclipsa tous les records du hockey moderne. À l'entendre, jamais un joueur junior ne fut avant lui aussi prometteur. Mercier va même jusqu'à dire que cet athlète de 18 ans mesurant 5.11 pieds et pesant 180 livres est un chef-d'œuvre de la création. Il est parfait, assure-t-il.

Si le hockey n'avait pas été inventé, il faudrait l'inventer pour lui. Natif de la région d'Oshawa, ce "prodige" sera peut-être maintenu à l'abri du repêchage en demeurant une autre année dans la catégorie junior...

Roger Hamel ne regrette pas la sage décision qu'il a prise après le dernier tournoi pee wee en groupant uniquement des petits joueurs de la région québécoise dans l'équipe des Lions. Après avoir dignement figuré à Trois-Rivières, cette équipe vient de remporter le tournoi de Victoriaville, battant successivement les clubs de Princeville, Loretteville, Lévis et les représentants de Victoriaville. Il s'agit d'une compétition de deux jours opposant des formations de classe A et B. Un recul permet parfois de mieux progresser...

Il n'est pas impossible que les Hawks rappellent Camille Henry pour les éliminatoires de la coupe St-Pierre, afin d'accroître le rendement de leur jeu de puissance. Tous les Québécois s'en réjouiraient...

Le combat entre Cassius Clay et George Chuvalo est si peu valable qu'il est inutile de s'attarder à formuler des commentaires, puisque l'analyse préalable ne peut s'appuyer sur aucun critère sérieux. Il faut d'ailleurs redouter un dénouement trépidant alors que le sport pugiliste ayant perdu sa "noblesse" d'autrefois...

Réapparition de Bauman au Colisée

Avant-dernière joute locale

(Par Jean Pouliot)

Les amateurs de hockey de Québec pourront voir à l'oeuvre Gary Bauman pour la première fois depuis le 1er février, alors que les As disputèrent ce soir et jeudi leurs deux dernières parties locales de la saison. Le cerbère des As, qui reprend sa lutte pour la première équipe d'étoiles, le trophée de meilleur cerbère et celui de recrue de l'année, a fait un retour rassurant en fin de semaine en n'allouant qu'un but en 33 minutes à Baltimore samedi et en disposant du Rochester 7-4 hier. Sa dernière victoire avant celle-ci avait également remporté contre les Américains le 1er février, mais il connut sur la Côte du Pacifique une dégelée de 13 buts en voulant précipiter son retour au jeu à San Francisco.

Pas de relâchement

Les As ont repris le poste de commandement dans la course au grand championnat, mais ils ne peuvent se permettre aucun relâchement. Ils ne peuvent remporter le titre suprême qu'à la condition d'avoir le même rendement que Rochester ou de faire mieux que les Américains. Ils ont six joutes à disputer, et Rochester sept. Avec trois points d'avance, ils ne peuvent se permettre que le même nombre de défaites que les protégés de Joe Crozier.

Deux recrues

Éliminés de la course au championnat, les Reds donneront un essai à deux recrues de la ligne de l'Est des États-Unis. Brian Perry, un athlète de 21 ans, qui a obtenu deux buts à sa première partie d'essai, est éligible depuis hier. Le New Haven ayant été éliminé sept jours plus tôt. Il a obtenu une fiche de 39 buts et 49 points pour le club de Jackie

Leclair. Eddie Burr, un joueur de 24 ans, vient du Knoxville. Ces deux jeunes tenteront de se tailler une place sur les tris de Creighton-Kachur-Kabel, Boudreault-Bartlett-Brill, Mikol-Staub-Leduc. Marcel Paille sera dans les filets et ses défenses sont Moe Mantha, Aldo Guidolin, Jules "Choo-Choo" Bouchard et Tony Goegan. La mise au jeu se fera à 8h.15.

Tableau de rendement des As

LES COMPTEURS

	Spr	Her	Roc	Bal	PH	Bu	Pro	Che	LHO	B	A	Pts
Morton	3-7	2-6	3-1	3-9	5-9	1-6	4-3	6-7	3-7	30	55	85
Hicks	3-3	4-7	6-8	1-5	6-3	3-7	2-5	5-2	1-7	31	47	78
LaBossier	5-6	3-1	4-5	5-7	1-1	3-6	5-6	1-7	2-7	29	46	75
Blackburn	3-1	3-6	5-4	3-2	2-4	4-6	4-3	1-5	6-8	31	39	70
Hockstra	2-5	2-6	4-9	1-3	2-5	2-3	2-3	1-3	6-8	22	43	65
Rocheffort	8-5	2-0	2-5	3-6	5-5	2-4	3-5	0-2	6-1	31	33	64
Gendron	4-7	2-2	3-4	6-3	4-3	3-6	2-5	1-4	0-1	25	35	60
Morrison	1-5	1-1	3-6	1-3	0-7	0-3	1-5	2-7	1-7	10	44	54
Berenson	3-6	0-0	0-2	1-6	3-2	1-3	0-0	4-5	3-2	15	26	41
Sutherland	2-2	2-0	2-2	3-1	1-5	5-2	0-4	0-3	2-1	17	20	37
Nolet	1-4	2-3	0-0	3-0	1-1	3-4	2-0	4-0	0-6	16	18	34
Priece	0-1	1-1	1-2	3-0	0-1	1-4	0-2	1-1	0-4	7	19	26
Johns	1-2	0-2	0-1	0-2	0-2	0-2	0-1	0-3	0-9	1	24	25
Hanna	1-8	0-0	1-2	1-1	0-3	0-1	0-0	1-1	1-2	4	18	22
Senior	4-1	0-2	0-0	0-1	0-0	0-0	0-0	3-0	0-1	8	4	12
Robazza	0-2	0-0	0-0	0-0	0-3	0-1	0-0	0-5	0-0	0	11	11
Laforge	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	2-5	0-0	2	5	7
Lacroix	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	1-2	0-0	0-1	0-0	1	3	4
Boudrias	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	2-0	0-0	0-0	0-0	2	0	2
Lacoste	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0	1	1
Pelletier	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-0	0-1	0-0	0	1	1

LES GARDIENS DE BUTS

	BAUMAN	Mins	BC	BI	Moy.
Au Colisée	1523	59	3	2.32	
Sur la route	1309	78	1	3.57	
TOTAL	2832	137	4	2.90	

	BANVILLE	Mins	BC	BI	Moy.
Sur la route	217	14	0	3.87	
Au Colisée	240	9	0	2.25	
TOTAL	459	23	0	3.01	

	WETZEL	Mins	BC	BI	Moy.
Au Colisée	60	6	0	6.00	

	VACHON	Mins	BC	BI	Moy.
Au Colisée (X)	240	13	0	3.25	
Sur la route	361	17	0	2.83	
TOTAL	601	30	0	3.00	

(X) un but marqué dans un filet désert.

	WAKELY	Mins	BC	BI	Moy.
Sur la route	60	6	0	6.00	

Dans l'Américaine

	B.	A.	Pts
Gamble, Roc.	42	46	88
Morton, Qué.	30	55	85
Courcy, Cle.	26	57	83
Ehman, Roc.	37	44	81
Pappin, Roc.	34	66	80
Hicks, Qué.	31	47	78
Walton, Doc.	31	44	75
LaBossier, Qué.	29	46	75
Ubricak, Her.	37	37	74
Melnik, Buf.	16	57	73
Saura, Cle.	42	30	72
Blackburn, Qué.	31	40	71
Horvath, Roc.	25	45	70



Le Tournoi des Maîtres qui groupe les équipes gagnantes des diverses compétitions inter-clubs de la saison au curling a été remporté samedi par le rink du club Québec, piloté par Ian Michaud, qui a disposé en finale par 10-6 du quatuor du skip Yves Germain, du Cambrai. De gauche à droite: Jean Boutet, 2; Jean Boivin, 3e; M. Roméo Roy, présentant la plaque De Kuyper; le skip Ian Michaud et le lead Andre Fafard. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

La tension est inévitable

Je connais beaucoup de joueurs qui ne veulent pas admettre que la pression et la tension montent à mesure que la saison avance, mais c'est vrai. Juste un exemple vous allez dans un restaurant et quelqu'un vous demande votre autographe; vous le lui donnez avec plaisir. Mais en continuant votre repas, vous réalisez qu'on vous regarde. Et chaque fois où quelqu'un vous regarde continuellement, vous ne pouvez pas vous détendre et prendre plaisir à votre repas. C'est la tension qui se développe.

Etant souvent en voyage, nous fréquentons beaucoup de restaurants. Quand nous trouvons des garçons ou des filles de table qui sont gentils, nous retournons régulièrement. Peu importe, si la personne qui vous sert est un homme ou une femme, peu importe son âge, si elle est gentille, vous prenez plus de plaisir à votre repas.

Vous seriez surpris du nombre de fois où vous entrez dans un restaurant et où on vous lance presque votre assiette et vos ustensiles. Vous demandez "un café, s'il vous plaît" ou un morceau de pain, et ils ne répondent pas. Ils vous tournent le dos et cinq minutes plus tard, peut-être, ils vous apportent votre café. Alors il vous faut demander de la crème. Vous vous demandez pourquoi ils travaillent là, s'ils n'aiment pas cela?

C'est pourquoi, quand on me demande quand je vais me retirer, je dis que quand je perdrai goût au hockey, je m'en irai. Je ne serai pêcheur pas comme une personne qui sert les tables quand elle n'aime pas cela. Personnellement, je ne trouve rien d'aussi reposant que la pêche. C'est pour-



Portrait of a man, likely related to the article.



Les Castors pee wee gagnent le tournoi de Trois-Rivières

TROIS-RIVIERES (De notre envoyé spécial Jean Pouliot) — Les Castors de Québec ont remporté pour une 4e année consécutive les honneurs du tournoi provincial de hockey pee-pee grâce à une victoire de 5-0 sur les champions de la section "B", les étoiles de Shawinigan. Commandités par Pepsi-Cola, les champions étaient pilotés par Martin Madden.

Guy Thivierge a mené l'attaque avec deux buts, les autres compteurs étant Réal Lizotte, Réal Boucher et Yves Sansfaçon. Richard Guay fut de nouveau une des grandes vedettes des lanceurs en repoussant 26 lanceurs contre 12 pour son rival, Guy St-Pierre se signala à la défense en plus de mériter trois aides. Il se mérita d'ailleurs le trophée de meilleur cerbère du tournoi, alors que Daniel Lafrenière, du Shawinigan, était choisi le plus utile à son club. Shawinigan fut évidemment choisi la meilleure équipe de la Mauricie.

La mise au jeu se fera à 8h.15. L'assistance totale de 22,113 spectateurs constituait un nouveau sommet, tout à l'honneur de l'équipe du tournoi dirigée par l'organisateur Clément Beaud. Une punition à Réal Lizotte fut annulée 25 secondes plus tard par une offense de Roger Perron. Beaulac s'étendit de son long pour sauver contre Thivierge dans la dernière minute, mais quelques secondes plus tard, Thivierge reprenait sa chance avec un lancer dévié qui pénétra lentement dans le filet. Une mineure à Guy Bruneau et des punitions simultanées à 10 contre 5 contre les vainqueurs.

PREMIERE PERIODE

Les Castors furent lents à se mettre en forme et le Shawinigan eut un avantage marqué au premier engagement, avantage qui ne figure pas au sommaire, mais qui se traduisit par une priorité de 7-2 dans les lancers.

DEUXIEME PERIODE

L'arbitre Ron Wicks infligea les deux premières punitions de la joute aux Castors, soit à Yves Sansfaçon pour avoir accroché et à Réal Boucher pour avoir fait trébucher. Richard Guay tint le coup pendant ces deux infériorités numériques.

TROISIEME PERIODE

Quand Daniel Lafrenière, du Shawinigan, fut puni deux minutes avant la fin de la période, la rondelle s'arrêta sur la ligne des buts d'Yves Beaulac.

TIR

C'est finalement Réal Lizotte qui ouvrit le pointage à la 5e minute de la période médiane en profitant d'une méprise devant les filets de Beaulac.

Puis une punition à Roger Perron, du Shawinigan, permit au jeu de puissance des Castors de produire pour la première fois, Réal Boucher trouvant le fond du filet avec un lancer parfait de 35 pieds après une passe de Guy Thivierge.

Les Castors écoperent de 2 punitions dans la dernière minute de jeu, soit à Yves Sansfaçon et Robert Lemelin, mais la majeure de cette punition double fut purgée à la troisième période.

Non seulement les Castors tuèrent les sans coup férir ces 73 secondes à trois contre cinq, mais ils répétèrent l'expérience peu après pendant des minutes à Réal Boucher et Robert Lemelin. Cette fois-ci, les Castors eurent un désavantage numérique de deux hommes pendant une minute et Guy Thivierge en profita pour s'échapper sur une passe "fast break" de Guy St-Pierre et marquer le troisième but des Québécois.

Une punition à Gaëtan Gervais, du Shawinigan, ne laissa pas le temps au jeu de puissance des Québécois de s'organiser, car elle fut bienôt

MONTREAL

M. Gilles Rondeau, du 630, rue Robichaud, Charlesbourg, a mérité l'écusson Gold Expert, une des épreuves les plus difficiles au tir d'armes de petit calibre.

Les dirigeants des Dominion Marksmen ont annoncé que ce dessinateur de 28 ans avait atteint un pointage parfait de 6,000 points.

Le candidat à cette épreuve doit réussir des pointages parfaits sur 20 cibles en utilisant une carabine de calibre 22 dans les trois positions régulières, soit à plat ventre, à genoux ou assis, et debout. Cela signifie qu'il doit faire mouche 600 fois.

M. Rondeau, membre du Club des Castors et du Québec Casting Club, s'adonne au tir depuis onze ans et a remporté des honneurs dans des compétitions provinciales et nationales. Avant de mériter l'écusson d'or, il avait subi une série d'épreuves dont la première, l'insigne de bronze, exige un pointage sur cinq cibles de 80 ou plus sur 100, et en position à plat ventre.

La carabine 22 utilisée pour cette épreuve est un arme d'usage général et habituellement peu dispendieuse. Selon les règles, elle ne doit pas peser plus de sept livres et demie. Les bandoulières, les miroirs télescopiques et autres accessoires de la carabine de compétition, plus lourde, ne sont pas permis.

LE CENTRE DE SKI "LE RELAIS"
Lac BEAUPORT

LE SKI DE PRINTEMPS BAT SON PLEIN profitez-en

Les conditions de la neige sont excellentes
Tous les monte-pentes sont en opération

HOLISEE
Ligue Américaine de HOCKEY

Tél.: 525-5129 — 525-9979

35e JOUTE DE LA CEDULE — CE SOIR à 8 h. 15
"REDS" vs "AS"

de Providence de Québec

PRIX D'ENTREE: (RES.): Loges: \$3.00 — Mez.: (4 premières rang.) \$2.50 — (4 autres rang.) \$2.00 — Balcon: \$1.50 — Adm. Gén.: \$1.00 (255 sièges) Entrée Nord-O. — Adultes \$1.00 — Enfants 0.50 (Taxe et charge de service incluses) — Dépositaires de Billets — Tabagie GRAVELL, 400, 3e Avenue — Tabac 308 HUNTER, 700 rue St-Jean — Buffet L.F. DEMERS, 901 G. St-Cyrille — Pharm. SOUCY, 369, de la Couronne

DETENTEURS de Billets de saison qui n'ont manqué qu'une joute régulière n'auront rien à débours.

GORDIE HOWE

Ultime poussée vers les bonis de la LNH

MONTREAL (PC) — La dernière semaine au calendrier régulier de la ligue Nationale de hockey, revêt une grande importance dans la distribution d'une somme de \$91.250.

En effet, les joutes de la semaine décideront des trois premières positions au classement, les champions récoltant un montant de \$47.250, soit 21 parts de \$2.250; les deuxièmes, une somme de \$26.250, soit 13 parts de \$2.000; et les troisièmes, \$18.750, soit 9 parts de \$2.090.

Après les parties de la dernière fin de semaine, les Canadiens détenaient une avance de quatre points en tête du circuit avec un total de 84, si bien qu'un gain des Canadiens, accompagné d'un revers de Chicago, signifierait un 7e championnat en neuf ans pour les Montréalais.

Toronto occupe le troisième rang avec 77 points, soit trois de moins que Chicago, mais les Leafs ont une partie en main. Les Red Wings de Détroit, assurés de terminer au quatrième rang, récolteront \$250 chacun.

Les Bruins de Boston ont encore des chances d'évacuer la cave aux dépens des Rangers de New York.

COMPTES
De même, la lutte demeure importante chez les compteurs pendant la balance de la saison, car on accorde \$500 au premier compteur pour la deuxième moitié du calendrier et \$250 au deuxième pointeur. D'ailleurs, on ignore encore qui se méritera le boni de \$500 accordé au compteur qui finit au deuxième rang pour toute la saison.

Bobby Hull, du Chicago, est déjà assuré du championnat des compteurs pour la saison avec son total de 94 points, y compris 53 buts. Quant à la deuxième moitié du calendrier, il possède, avec un total de 39 points, une avance d'un point sur Jean Béliveau, des Canadiens et de quatre sur Gordie Howe, du Detroit.

Pour la saison entière, Robert Rousseau, des Canadiens, et Stan Mikita, de Chicago, sont sur un pied d'égalité en deuxième place, avec 75 points, suivis de Béliveau et Howe, égaux en 4e place avec 73 points.

Chez les gardiens de but, Lorne Worsley et Charlie Hodge, des Canadiens, possèdent une avance de cinq buts sur leurs rivaux de Chicago et de sept sur ceux du Toronto. Le meilleur cerbère, au cours de la saison entière, récolte \$1.000 et la deuxième \$500. Le meneur pour la deuxième moitié de la saison reçoit \$250.

Enfin, Reg Fleming, des Rangers, demeure le vilain du circuit avec un total de 154 minutes au cachot tandis que les New Yorkais sont toujours l'équipe la plus punie avec un total de 858 minutes.

LES MENEURS

Nom	Points	Buts	Assists
Hull, Chicago	94	53	41
Rousseau, Mtl	75	47	28
Mikita, Chicago	75	47	28
Howe, Detroit	73	44	29
Béliveau, Mtl	73	46	27
Ullman, Detroit	70	41	29
DeLoach, Det	67	36	31
Nevin, New York	66	38	28
Richard, Mtl	66	37	29
Mohr, Tor	66	34	32
Palford, Tor	66	27	39
Oliver, Boston	66	37	29
Bucyk, Boston	66	36	30
Esposito, Chi	66	29	37
Marshall, New York	66	27	39
Keon, Toronto	66	28	38
Ratelle, New York	66	31	35
Provost, Mtl	66	33	33
Smith, Detroit	66	21	45
Hay, Chicago	66	29	37

GARDIENS DE BUTS

Nom	Points	Buts	Assists
Worsley, Mtl	35	45	2,64
Hodge, Mtl	25	35	2,51
TOTAL, Montreal	60	80	5,15
Hall, Chi	19	19	2,90
Drviden, Chi	10	10	2,56
TOTAL, Chicago	29	29	5,46
Boston	67	178	3,51
Gambale, Tor	24	76	1,37
Gambale, Tor	8	17	4,24
C. Smith, Tor	3	9	4,52
A. Smith, Tor	2	2	1,94
TOTAL, Toronto	46	175	8,245
Crozier, Det	62	120	2,78
Basson, Det	19	14	0,243
Gardner, Det	1	1	1,07
TOTAL, Detroit	82	135	3,27
Giacomin, N.Y.	36	128	0,366
Maniago, N.Y.	25	82	2,343
Simpson, N.Y.	11	37	4,52
TOTAL, New York	72	247	3,372
Parcent, Boston	36	122	1,351
Johnston, Bos.	32	127	3,78
Cheevers, Bos.	7	34	0,600
Ring, Boston	1	4	0,714
TOTAL, Boston	76	267	2,490

PENALTIONS EN MINUTES

Nom	Minutes
Boston	743
Chicago	712
Detroit	712
Toronto	713
Montreal	823
New York	838

PAR CLUB

BOB McLEAN semblait pressentir un drame
VANCOUVER (P.C.) — Mme Kathryn McLean a déclaré dimanche qu'elle croyait que son mari, le champion des courses d'autos du Canada, avait pressenti qu'il allait mourir. Le champion âgé de 32 ans a trouvé la mort samedi au cours de la course de 12 heures de Sebring, en Floride.

"Il n'était pas superstitieux", a dit Mme McLean.

"Mais maintenant que j'y pense, il y a un tas de choses qu'il a faites avant la course de Sebring qui me portent à croire qu'il savait qu'il allait mourir", a dit son épouse âgée de 24 ans au cours d'une interview.

"La semaine dernière, il avait fait son testament. Il ne voulait pas partir sans cela. Il n'avait jamais parlé de cela avant."

"Il m'a laissé de l'argent. Il a insisté pour que j'habille entièrement les enfants pour une année, et il me téléphonait tous les jours de la piste, même si je lui avais dit de ne pas le faire en raison de la dépense."

"Il n'avait pas l'habitude de m'appeler ainsi, c'est-à-dire, pas à chaque jour. C'était inhabituel."

"Je suis sûre qu'en lui-même — même s'il ne le réalisait pas — il savait ce qui allait lui arriver et il prenait ses précautions."

Wayne Rivers est retourné à Hershey
BOSTON (P.A.) — Les Bruins de Boston ont retourné hier Wayne Rivers aux Bears de Hershey, de la ligue Américaine de hockey, après avoir appris que Ed Westfall était prêt à revenir au jeu pour les trois dernières joutes de la saison.

De plus, les Bruins ont annoncé que l'ailier gauche Johnny Bucyk avait remporté la trophée Dufresne, accordé annuellement au joueur le plus spectaculaire aux joutes locales par les chroniqueurs de Boston. Il s'était mérité la coupe en 1962-63.



Cassius CLAY

Mensurations

CLAY	CHUVALO	
24	Age	28
216	Poids	209
6'2 1/2"	Taille	6'1"
17 1/2	Cou	18
42 1/2	Poitrine (normale)	46
44 1/2	Poitrine (bombée)	48
15	Biceps	15
79	Portée	76
12 1/2	Avant-bras	13
13	Poing	12
9	Poignet	9
34	Ceinture	32
25	Cuisse	23
17	Mollet	14 1/2
9 1/2	Cheville	10



George CHUVALO

Comment se terminera le drôle de combat ?

TORONTO (P.C.) — Ernie Terrell sera absent ce soir alors que Cassius Clay affrontera George Chuvalo, mais il a laissé une paire de gants au champion du peuple.

En effet, Clay utilisera la paire de réserve de Terrell lorsque ce dernier a remporté une décision unanime aux dépens de Chuvalo, en novembre.

Le gerant de Clay, Angelo Dundee, a choisi ces gants hier, lors d'une rencontre avec Irv Ungerman, gerant de Chuvalo, dans le bureau du commissaire athlétique de l'Ontario Merv McKenzie.

Pour sa part, Ungerman a opté pour la paire de réserve de Chuvalo lors de ce match titulaire en novembre dernier.

Règlements
De plus, McKenzie a fait connaître les règlements en vigueur lors de ce match, que la WBA ne reconnaît pas comme un combat titulaire. Terrell est toujours son champion même si Clay est reconnu le titulaire par le peuple.

Un arbitre et deux juges, nommés par McKenzie avant le combat, utiliseront le système de cinq points par round, soit cinq points au vainqueur et quatre ou moins au perdant.

Le compte automatique de huit sera en vigueur, mais on ignorera le règlement des trois visites au tapis dans le même engagement, lequel met ordinairement fin à un match.

Les règlements de l'Ontario prévoient qu'un combat peut être perdu pour coup bas. Si un boxeur est frappé bas délibérément, il peut être transporté dans son vestiaire, ou, si un médecin décide qu'il ne peut continuer, il se voit adjuger le verdict par K.O.T.

Si le médecin décide qu'il peut poursuivre la lutte, le boxeur devra revenir après un délai raisonnable, soit environ 15 minutes, et l'arbitre décidera du nombre de points que perdra le coupable.

Si le coup bas est accidentel et que la victime est incapable de poursuivre les hostilités, le combat se terminera par un verdict nul, si bien que, dans le cas présent, Clay conservera sa part de la couronne mondiale.

Si un boxeur ne peut répondre au son de la cloche, son rival sera déclaré vainqueur par K.O.T. dans le round où son rival a abandonné.

Un boxeur, envoyé au bas de l'arène, aura 18 secondes pour revenir, mais, s'il reste impuissant dans les câbles, l'arbitre pourra procéder au compte des secondes fatidiques.

Seul, le compte de l'arbitre sera officiel et le chronométrateur devra suivre celui de l'arbitre. Si le boxeur ne se rend pas dans un coin neutre après avoir envoyé son rival au tapis, l'arbitre pourra interrompre le compte afin de le diriger dans le coin, puis le reprendre au même point.

C'est la décision majoritaire des deux juges et de l'arbitre qui prévaudra, si bien que, si deux d'entre eux optent pour un verdict nul, ce sera la décision finale.

Enfin, l'arbitre ne pourra arrêter le match pour une coupure avant d'avoir consulté au préalable le médecin officiel de la commission pressé de l'arène.

Cotes
Les cotes continuent hier de favoriser Clay par 7 contre 1, mais la plupart des preneurs aux livres locaux refusaient d'accepter les paris. Clay affiche un record de 22 gains consécutifs sans revers chez les pros tandis que la fiche de Chuvalo est 34-11-2.

Clay devrait peser 214 et Chuvalo, 209.

On prévoit une assistance de 10.000 spectateurs au Gardens de Toronto, soit une recette de \$100.000 à \$150.000. De plus, les promoteurs prévoient une recette de \$500.000 à \$600.000 en circuit fermé dans 23 cités américaines et 10 canadiennes.

Le match ne sera pas télédiffusé en direct, mais Radio-Canada radiodiffusera en français et en anglais à partir de 10 h, 15 p.m.

Clay recevra 50 pour cent des parts aux guichets et à la TV et Chuvalo, 20 pour cent.

Mensurations
Si l'on s'en tient aux mensurations des deux boxeurs, Clay devrait l'emporter par la marge de 8-5-2.

En effet, le champion a l'avantage dans huit domaines, Chuvalo, dans cinq et deux sont égaux.

Clay est plus jeune de quatre ans que son rival, affiche un avantage de deux pouces dans la taille et de quatre livres dans les poids.

Par contre, Chuvalo est plus fort du cou et de la poitrine. Clay possède également un avantage de trois pouces dans la portée, en plus d'être plus gros à la ceinture, au poing, à la cuisse et au mollet. Chuvalo a un avantage de 1/2 pouce aux chevilles.

Tous deux affichent des biceps de 15 pouces et des poignets de neuf pouces de circonférence.

Koufax et Drysdale sont à Hollywood

HOLLYWOOD, Californie — Le plus récent duo d'acteurs à Hollywood, Sandy Koufax et Don Drysdale, s'est rapporté au studio hier en vue d'un film.

Ils ont connu la renommée en tant que lanceurs avec les Dodgers de Los Angeles, mais leur dernière performance remonte à octobre 1965. On ignore encore quand et s'ils reviendront au jeu de baseball.

Ils ont refusé les offres des Dodgers pour 1966 sous prétexte que l'équipe n'a pas offert plus de \$85.000 à Drysdale et \$100.000 à Koufax. Les Dodgers soutiennent que leur demande de \$1.000.000 sur une période de trois ans ne tient pas debout.

Il est difficile de déterminer s'ils quittent le baseball ou si le baseball les abandonne, mais, à moins qu'ils en viennent à une entente avec les Dodgers, attention aux caméras et Oscar.

Drysdale et Koufax, qui seraient en vedette avec l'étoile David Janssen, sont sous contrat pour deux semaines.

Et qui plus est, au lieu de commencer le tournage le 4 avril comme prévu, on ne débutera pas avant le 11 avril, si bien que les nouveaux acteurs brilleront par leur absence au stade des Dodgers le 12 avril, début de sa saison régulière.

Opinions
Drysdale a affirmé que les deux joueurs étaient sérieux au sujet de leur nouvelle carrière d'acteurs, "sinon nous ne serions pas ici".

Au sujet des Dodgers, il a rétorqué: "Nous attendons comme eux".

Koufax et Drysdale ont soutenu qu'ils n'avaient pas entendu parler des Dodgers. Aussi, Drysdale fut très surpris.

La mafia aurait aimé que le match Terrell-Clay soit présenté à New York, mais l'Etat a refusé un permis à Terrell en raison de son association avec Glickman.

Terrell avait soutenu qu'il n'avait plus rien à faire avec Glickman, mais on a noté que celui-ci était sur le même avion que le boxeur lorsque ce dernier s'est rendu à New York pour obtenir son permis.

Parmi les autres personnes assignées, on note Harry Markson, directeur de la boxe au Madison Square Garden de New York; Julius Isaacson, ancien gerant de Terrell; Teddy Brenner, promoteur new yorkais; et Joe Glaser, ancien gerant de Sugar Ray Robinson.

Les Castors ont battu les Gaulois
ST-HYACINTHE, Qué. (P.C.) — Les Castors de Sherbrooke ont défait dimanche les Gaulois de St-Hyacinthe au compte de 4-1 et ont remporté le championnat de la ligue de hockey Provinciale senior. Les Castors ont remporté les honneurs de la finale quatre de sept par quatre victoires contre trois.

Rejean Richer, Larry Drouin, Georges Guelpette et Gilles Carlier ont marqué les buts des Castors.

Le seul compteur de St-Hyacinthe a été Guy Black.

pris d'apprendre que le gerant général Bussy Bavasi, des Dodgers, devait arriver à Los Angeles hier.

Koufax, habillé comme une carte de mode, était quelque peu inquiet, préférant le rôle de producteur à celui d'acteur.

Quant on a demandé aux deux lanceurs s'ils croyaient que le public changerait d'opinion à leur sujet en raison de leur demande de salaire, Drysdale a rétorqué: "Les gens ont droit de penser ce qu'ils veulent, tout comme nous et l'équipe des Dodgers. De toute façon nous devrions abandonner un jour et ce sera peut-être cette année, car, si les Dodgers ne cèdent pas, nous ne jouerons certes pas cette saison."

Le film est une histoire de meurtre, où Koufax jouera le rôle de commentateur à la TV Drysdale sera un sergent-déctective, contrairement aux précédentes originales alors que Koufax devait être le détective et Drysdale, le commentateur.

Jim Gilliam sera encore disponible

VERO BEACH, Floride (P.A.) — Zollo Versailles a coigné un dur roulant sur la ligne du troisième but et Jim Gilliam a réussi à le saisir pour toucher au troisième coussin.

Ce fut le point tournant de la septième partie de la série mondiale l'an dernier, lequel a aidé Sandy Koufax et les Dodgers de Los Angeles à remporter le championnat mondial aux dépens des Twins de Minnesota.

Ce jeu était sensé être le dernier dans la carrière active de Gilliam. Rien n'est assuré à ce sujet.

A sa retraite pour la deuxième fois, Gilliam est maintenant instructeur de l'équipe, mais il se peut que les Dodgers, qui ont utilisé 26 joueurs au troisième coussin au cours des huit dernières saisons, fassent encore appel à lui.

Gilliam a déclaré qu'il serait prêt sur demande, "car j'aurais tôt fait d'être en condition en descendant mon poids et en retrouvant mon œil au bâton. Le premier problème ne se pose pas et, quant au deuxième, je saurais le conquérir avec le désir de jouer".

Il va d'ailleurs prouver l'an dernier avec une moyenne de 280 en 111 parties, ce qui s'est avéré très important dans la course au championnat des Dodgers.

Au moins 3 joutes de la série télévisée aux USA

NEW YORK (P.C.) — La National Broadcasting Co. a annoncé hier soir qu'elle télédiffusera au moins trois et peut-être cinq parties éliminatoires de la ligue Nationale de hockey les dimanches après-midi.

La NBC transmettra les parties des 10, 17 et 24 avril ainsi que celles du 1er et 8 mai si les séries éliminatoires se prolongent jusque-là.

Il s'agit de joutes disputées aux Etats-Unis.

Par ailleurs, on sait que toutes les parties disputées éliminatoires de la ligue Nationale de hockey les dimanches après-midi.

Ainsi, les parties américaines seront disputées dans l'après-midi afin d'éviter les tarifs fabuleux exigés en soirée.

Ce que j'en pense

Par Jean POULIOT

PROTESTERA-T-ON ?

Au moment de l'engagement de Maurice Vachon comme successeur de Réjean Argouin à la barre des As de Theford Mines, un confrère de la ville de l'Amiante y était allé de commentaires sévères sur la présence de Len Corriveau aux pratiques des As juniors et dans la chambre entre les périodes des joutes. Ce confrère sait-il que jeudi dernier à Shawinigan, Claude Ruel, l'homme à tout faire du Canadien, était derrière le banc des As juniors, et qu'il se permit d'aller faire ses commentaires dans la chambre entre les périodes ?

Ce n'est pas la première fois que nous constatons une différence d'attitude des supporters du Theford selon l'endroit où vient leur "mal". Quand le Canadien junior vint chercher DÉFINITIVEMENT Robert Pate, pas un mot de protestation. Mais quand les As empruntèrent Rogatien Vachon pour 10 parties, ce furent les banderoles de protestations à la télévision et au Colisée de Québec.

Si Claude Ruel a été invité dans la chambre des joueurs par la direction du Theford, c'est un cas identique à celui de Len Corriveau. Mais habituellement Ruel n'attend pas les invitations. Nous l'avons vu à une joute entre le Canadien junior et les Petes de Peterborough faire les deux chambres.

C'est à se demander si Scotty Bowman, avec l'élimination du Canadien junior, ne viendra pas dans la chambre des As. Nous ne posons pas la question à Bernard Geoffrion, car nous osons à l'avance sa réponse. "Scotty Qui ? demandera-t-il. Ou à-t-il joué, lui ?"

EXPERIENCE COUTEUSE

Roger Hamel était en air de faire des confidences en fin de semaine et il ne nous cachait pas qu'il était enchanté d'avoir suivi la suggestion de quelques confrères et de s'être débarrassé des joueurs étrangers sur l'équipe des Lions pee-wee. Hamel nous déclarait après l'excellente performance de son équipe contre la formation torontoise de Downview: "Je n'ai jamais eu autant de plaisir que depuis que j'ai aligné uniquement des p'tits gars de chez-nous. L'expérience des étrangers, ce fut \$1.000, jeté à l'eau et je suis sûr que j'aurais pu valner le Mexique avec l'alignement que j'ai présentement."

Quand les vedettes étaient là, tout le monde se fiait sur eux. Maintenant, tout le monde travaille et l'esprit d'équipe n'a jamais été si haut".

Et surtout les Lions auraient été sûrement plus populaires, s'ils avaient aligné André "La Puce" Hamel, qui est nul autre que le fils de Roger et qui est vite devenu la "coqueluche" des Trifluviens. Roger n'espère qu'à l'an prochain pour redorer le blason de sa popularité dans la capitale provinciale.

UNE VILLE MOBILE

Si vous avez affaire à Pont-Rouge de ce temps-ci, téléphonez avant de vous y rendre, parce que vous pouvez risquer un voyage blanc.

La raison est que les sportifs de cette ville ne croient pas que les Américains sont sur le point de nous enlever notre sport national. Pour eux, le hockey mineur est un bien aussi cher que le Carnaval l'est aux Québécois. Autant on se déplace à Québec pour assister aux différentes manifestations du Carnaval, autant à Pont-Rouge on suit les clubs du mosquito au midjet, peu importe où ils jouent. Quand le club pee-wee sort, la ville se vide.

Samedi matin, le club pee-wee de Pont-Rouge, version C.L.G. (6 mois de plus vieux que la QAHA) était à Québec pour disputer la finale diocésaine. Les visiteurs remportèrent la victoire à deux secondes de la sirène finale pour empêcher un balayage complet de l'O.T.J. de Québec dans toutes les catégories. Ils n'avaient pas le temps d'aller en supplémentaire, car ils étaient attendus à Trois-Rivières à 3 h. 15.

On sauta dans l'autobus et un dîner commandé à l'avance attendait les jeunes joueurs à Donnacona. Puis on rembarqua jusqu'à Ste-Anne de la Pérade où Robert Dion fit traverser à pied le pont de l'endroit à ses joueurs, question de leur dégourdir les jambes. Même manque peu avant l'arrivée au Colisée de Trois-Rivières, puis on sauta sur la glace pour une victoire de 5-0.

Dimanche matin, autre joute serrée. Nouvelle victoire avec comme première étoile le cerbère Serge Beaumont et comme deuxième étoile cette foule de supporters qui monopolisent le Colisée et qui réalisent de nouveaux l'impossible. Ils gagnèrent tout ce qui était humainement possible. Contre une ville qui a plusieurs fois leur population et qui n'a formé qu'une seule équipe d'étoiles, Pont-Rouge s'incline en finale.

Mais il y a le championnat provincial de la C.L.G. qui est toujours en marche, et puis il y aura d'autres tournées.

L'ANECDOTE DU JOUR

Bill Friday a raconté celle-ci à Trois-Rivières. Alors qu'il arbitrait une joute des Leafs, il s'aperçut qu'Eddie Shack le suivait le long de la clôture durant une montée.

Quand Shack retourna au banc, Imlach ne l'utilisa plus avant la troisième période.

Lorsque enfin le grand manitou des Leafs jugea qu'il était temps de renvoyer son matamore sur la glace vers la fin de la joute, Shack s'approcha de Friday et lui dit: "La prochaine fois où je te suivrai, veux-tu faire semblant de rien et me laisser passer. Imlach s'imagine que je ne suis pas capable de patiner plus vite qu'un arbitre et il me laisse sur le banc".

Ici et là

Félicitations à Robert Rousseau qui vient de passer au rang des vedettes. Il a en effet accumulé 75 points, soit un de plus que Maurice Richard à sa meilleure saison. Parmi les joueurs de 9 ans qui pourraient devenir les étoiles des prochains tournois pee-wee, n'oubliez pas le nom de Guy Chouinard, des Citadelles. — Jean Lépine, du Charlesbourg, a réussi à passer à côté de tous les vainqueurs sans donner la main à personne. Il paraît que la même chose s'est produite pour toute une équipe au Colisée de Québec. Une assemblée des gouverneurs de la ligue "junior A du Québec a lieu demain soir sur la question des "waivers".

BON GOÛT ET PROGRÈS...

LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

THE MASTER BREWERS

UNE TRADITION DOW LES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC

NOUVELLE ALLURE INVITANTE

de la

BIÈRE DOW

DOW...TOUJOURS DE BON GOÛT

LA BIÈRE PLUS LIMPIDE ET PÉTILLANTE À LA SAVEUR PLUS RAFRAÎCHISSANTE

ADOPTÉZ DOW L'EMBLÈME DE QUALITÉ DES MAÎTRES-BRASSEURS DU QUÉBEC.

Un fantastique tournoi de badminton débute à Québec

Ouverture du championnat national

L'événement tant attendu des amateurs de badminton de Québec a débuté ce matin à 9h., sur les courts du Québec Winter Club, où 200 joueurs inaugurent le 39e championnat canadien. Cinq titres seront défendus : simple masculin et féminin, double masculin et féminin et double mixte. Les trois premières journées sont pour les joueurs du pays. Les huit rescapés se qualifient pour la ronde quart de finale se joindront aux joueurs étrangers vendredi et samedi, pour le tournoi omnium.

L'Association canadienne de badminton profitera de cette compétition pour se prononcer sur le choix de l'équipe canadienne aux Jeux de l'Empire, en Jamaïque, en août prochain. Le tournoi oppose des participants de Toronto, Edmonton, Calgary, Halifax, Montréal, Ottawa, Vancouver, Hamilton, Winnipeg, Regina, Alberta et Québec. Pendant les cinq jours que durera la compétition, une intense activité regnera du matin jusqu'au soir où les rencontres se succéderont sans interruption.

LES FAVORIS

Sharon Whittaker, de Toronto et Wayne MacDonnell, de Vancouver défendent leur titre dans les simples. Le joueur de l'Ouest de 27 ans est un nom à retenir. Il met sa couronne en jeu pour la 5e fois de suite.

Joueur de petite taille et rapide comme l'éclair, MacDonnell se jussa en finale de l'omnium 1965, à Edmonton. Jim Carnwath, John Holehouse, Ed Yablonski, de Toronto, Bruce Rollick de Vancouver, Ed et Ralph Paterson, de Vancouver, Jamis Paulson, de Calgary, Yves Paré, de Montréal sont les joueurs semés.

Chez les dames, on verra Jean Miller, de Montréal, championne de l'omnium, Marjorie Shedd et Dorothy Tinline, de Toronto, Pat Espley, de Montréal, Jean Folinsbee, de Calgary et Barbara O'Brien, d'Ottawa.

40 joueurs de Québec sont inscrits dont le nouveau champion de la province, Jean-Claude Laprise. Plus de 100 matches sont au calendrier pour aujourd'hui. Dans toutes les catégories, la ronde quart de finale sera disputée mercredi après-midi et les demi-finales en soirée.

Les champions canadiens 1966 seront couronnés jeudi soir. Le comité du tournoi a pris les mesures nécessaires pour accommoder les amateurs qui assisteront à la meilleure

compétition jamais vue dans la vieille capitale. Des estrades seront installées. Les organisateurs sont d'avis que cette grande semaine attirera une foule considérable de spectateurs.

LES JOUEURS ETRANGERS

En ce qui concerne les 24 étrangers de huit pays, ils feront escale à Québec, mercredi soir. La plupart d'entre eux étaient enregistrés au tournoi d'Angleterre. Les fameuses raquettes asiatiques disputaient des matches hors-concours, à Montréal, hier soir. Aujourd'hui, ils sont à Toronto.

Voici les rencontres de la première ronde.

SIMPLE MASCULIN

9 hres a.m.
W. MacDonnell, Vancouver, vs B. Hayes, Moncton vs J. Forsythe, Winnipeg, vs M. Laprise, Qué.
11 hres a.m.
J. Holehouse, Toronto vs B. Stevens, Vancouver vs C. Vincent, Toronto vs M. Paterson, Vancouver vs L. Westman, Moncton vs R. Riley, Calgary vs B. Bédard, Québec, vs B. Fergus, Vancouver vs R. Wintie, Ottawa vs G. Newman, Toronto vs F. Grenier, Québec vs G. Guttmose, Calgary vs J. Hayes, Moncton vs T. Graham, Toronto vs J. Flowers, Ottawa vs J. Caldwell, Calgary vs G. Frechette, Montréal vs B. Dick, Calgary vs D. Wescott, Moncton, vs E. Yablonski, Toronto vs M. Tinkley, Halifax vs J. Johnston, Moncton vs J. Hardy, Montréal vs R. Paterson, Vancouver vs J. C. Laprise, Qué. vs W. Dunn, Toronto vs R. Rollick, Vancouver

SIMPLE FEMININ

12 hres p.m.
J. Miller, Montréal vs S. Kolb, Calgary vs A. McDermid, Calgary vs A. Davsnith, Vancouver vs D. Tinline, Toronto vs M. Shubb, Québec vs B. Agnew, Calgary vs Y. Denis, Montréal vs M. Burnett, Edmonton vs J. Shakespeare, Halifax vs J. Folinsbee, Calgary vs D. Bédard, Québec vs J. Humber, Vancouver vs B. O'Brien, Ottawa vs N. McKinley, Ottawa vs P. Agnew, Calgary

V. Large, Halifax vs P. Espley, Montréal vs A. Murray, Winnipeg vs A. Woodham, Toronto vs S. Whittaker, Toronto vs J. Dubord, Winnipeg
1:30 hres p.m.
Rolf et Ed Paterson, Vancouver vs M. Morel et C. Méthot, Québec vs Jacques et Jean-M. Doré, Qué. vs Gief et Geoff Harris, Edmonton vs S. Desjardins et J. G. Asselin, Qué. vs J. Tomlinson et J. Wallis, Toronto vs R. Vincent et B. Dunn, Toronto vs J. P. Hayward et G. Frechette, Montréal vs K. Spencer, Tor. et R. Riley, Calg. vs H. Kirkconnell et H. Rhorpe, Tor. vs R. Murray et M. Laquisse, Qué. vs R. Hayes et L. Worthman, Moncton vs G. Hanel et L. Gauvin, Qué. vs R. Yablonski et J. Holehouse, Tor. vs W. MacDonnell et B. Fergus, Vanc. vs A. Boucher, Qué. et partenaire vs R. Prolette et R. Plante, Qué. vs R. Courteau et F. Caldwell, Tor. vs B. Bédard et Y. Dufour, Qué. vs J. Wade et R. McCallum, Winnipeg vs A. Martineau et J. Gagnon, Qué. vs J. Carnwath et B. Rollick, Tor. vs J. Paulson, Vanc. vs Y. Paré, Mtl vs R. Wintie, Ottawa et partenaire vs D. Mackie et T. Graham, Tor. vs J. Miller et P. Espley, Montréal vs J. C. et P. H. Laprise, Québec vs R. Cornish et W. Parkes, Toronto

DOUBLE FEMININ

4 hres
M. Shedd et D. Tinline, Toronto vs L. Hayward et T. Plante, Québec vs J. Boyce et R. Espley, Calg. vs J. Humber et A. Davsnith, Vanc. vs A. Woodham et B. O'Brien, Ottawa vs J. Shakespeare et V. Large, Qué. vs D. Bédard, Qué. et N. Lynch, Tor. vs S. Letournerie et J. Dubord, Win. vs A. Murray et A. McDermid, Calg. vs D. Trudelle et C. Lessard, Qué. vs S. Whittaker et B. Hood, Tor. vs J. Miller et P. Espley, Montréal vs M. Pink et M. Stubbs, Toronto
8 hres p.m.
P. Espley et Y. Paré, Montréal vs G. Ryan et R. Hayes, Moncton vs A. Murray et K. Spencer, Edm. vs J. Humber et B. Fergus, Vancouver vs B. O'Brien, Ott. et G. Frechette, Mtl vs B. Folinsbee et D. Folinsbee, Calg. vs M. Shubb et R. Riley, Calgary vs S. Whittaker et D. Mackie, Tor. vs L. Shakespeare et B. Vincent, Tor. vs P. Vincent et B. Dunn, Tor. vs A. Woodham et R. Corrigan, Tor. vs B. Hood, Tor. et J. P. Hardy, Mtl vs N. Nash et R. Paterson, Vancouver vs L. Lynch, Ham. et B. Rollick, Vanc. vs D. Tinline et T. Graham, Toronto vs V. Large et M. Tingley, Halifax vs M. Shedd et J. Carwath, Toronto

Joueurs étrangers

- HOMMES**
Copenhague, Danemark
Sven Anderson
Malaisie
Tan Aik Huang
NgBoon Bee
Yew Cheng Hoe
Tan Yee Khan
Thaïlande
Chanarong Ratanasaengsuang
Nouvelle-Zélande
Richard, Purser
Californie
Michael Hartgrave
Don Paup
Jim Polle
Boston
Wayne Shell
Stan Hales
DAMES
Angleterre
Judy Hashman
Ursula Smith
Irlande
Sue Peard
Danemark
Ulla Strand
Etat de Washington
Tina Barinaga
Caroline Jensen
Boston
Daphne Flast
Californie
Diane Moore
Janice DeZert
Mary McMurray
Helen Tibbetts
Judy Adams



Tan Aik Huang



Ng. Boon Bee

Tennis intérieur

Le Winter Club dirigé par Marc Lortie est passé en finale lorsqu'il a éliminé le Beauport de J. Pouliot. Les équipes G. Michaud et Y. Lavoie, M. Lortie et R. Labrie se sont signalées pour les vainqueurs.

Par ailleurs, le Limoulin de J. Giguère a pris les devants 2-1 sur le Civil de J. Hérisset, alors que R. Langlois et J. Giguère, J.Y. Laurin et G. Blais gagnèrent leur match pour Limoulin.

J. Marois et M. Huneault auverèrent les honneurs pour le civil.

RENDEZ-VOUS AU SOMMET AU QUÉBEC WINTER CLUB

La plus talentueuse représentation jamais vue en Amérique sur les courts de badminton sera rassemblée cette semaine. Le championnat canadien, coté parmi les trois premiers au monde, ont attiré depuis plusieurs années les meilleures raquettes étrangères mais cette semaine, tout Canadien qui aspire à un titre dans

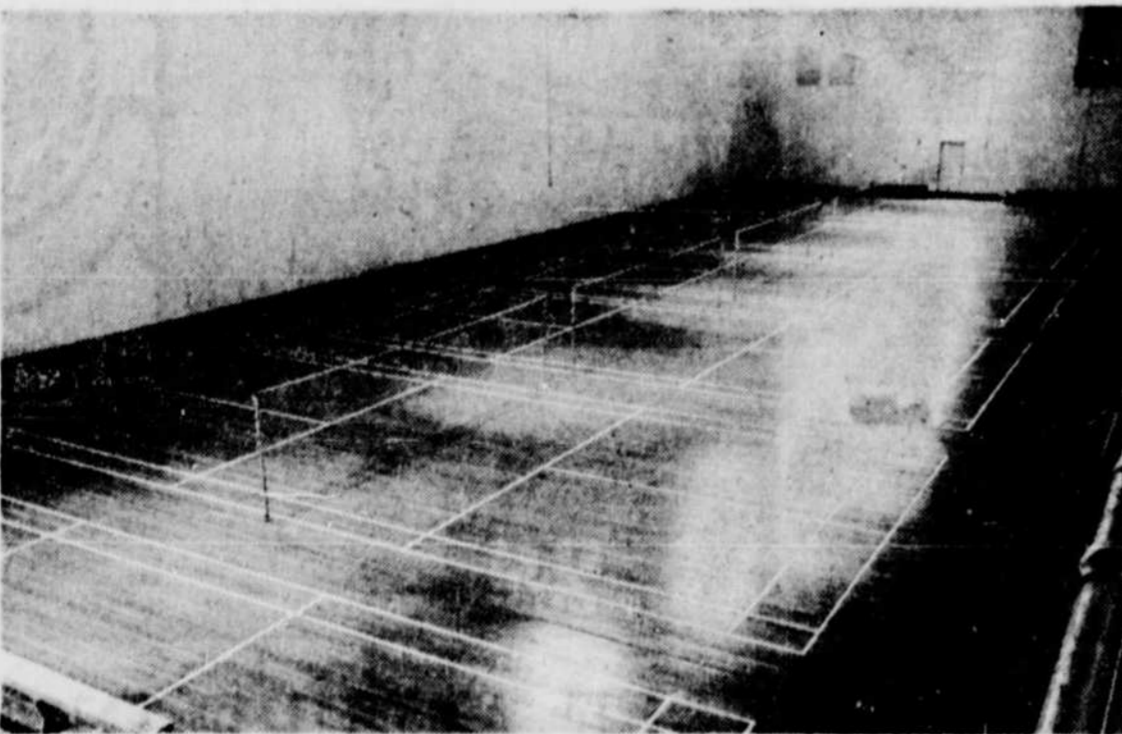
le tournoi ouvert devra fournir une qualité de jeu qui n'a jamais été exigée de lui, jusqu'à date. Sven Anderson, étoile Danoise de Copenhague, Danemark, âgé de 21 ans, est l'héritier apparent aux lauriers mondiaux appartenant à son compatriote renommé Erland Kops.

Anderson a battu tout le monde au Danemark durant son ascension rapide des deux dernières années. La variété de ses coups et sa grande endurance lui permettent de rivaliser avec n'importe quel joueur du monde.

Voyageant avec Anderson se trouvent 4 joueurs malaisiens et un Thaïlandais, Tan Aik

Huang, Ng Boon Bee, Yew Cheng Hoe, Tan Yee Khan et Chanarong Ratanasaengsuang. Individuellement, tous les cinq sont de formidables joueurs de simple. Dans ce département, Tan Aik Huang, âgé de 20 ans est considéré comme le meilleur joueur du monde à l'heure actuelle. L'an dernier, dans son premier essai au championnat d'Angleterre, Huang a forcé à la limite le formidable Erland Kops, du Danemark, six fois champion de cette classique.

Il possède un contrôle surprenant dans ses coups. Ng Boon Bee et Tan Yee Khan forment la plus sensationnelle équipe de double au monde.



C'est dans cette grande salle du Québec Winter Club que s'est ouvert ce matin le championnat canadien de badminton où les meilleurs athlètes du pays et de l'étranger se disputent les différents titres à l'enjeu. Ces six courts déserts seront envahis continuellement durant les cinq jours de compétition pour offrir un spectacle permanent au public qui pourra prendre place sur des estrades installées pour cette occasion.

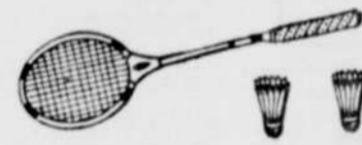


Sue Peard et Judy Hashman formeront le plus puissant duo féminin dans le tournoi. Ces deux sœurs ont déjà gagné à Québec, avant leur mariage. Judy Hashman a remporté le plus grand nombre de victoires majeures sur la scène internationale du badminton.

TOURNOI CANADIEN OMNIUM DE BADMINTON

Québec 29 mars au 2 avril '66

(COURTS DU QUÉBEC WINTER CLUB)



6 PAYS REPRESENTES
225 JOUEURS PARTICIPANTS

Bienvenue
et bonne chance à tous

De :

GUY MASSICOTTE Sports Inc.

915 EST, RUE ST-VALLIER, - QUÉBEC - 529-4956

LE PALAIS DES SPORTS INC.

436 RUE DE L'ÉGLISE, QUÉBEC
(entre : Boul. Charest et rue St-Joseph)
(Dans le centre de St-Roch)

LA FAMILLE TETEPECHE



par Chic Young

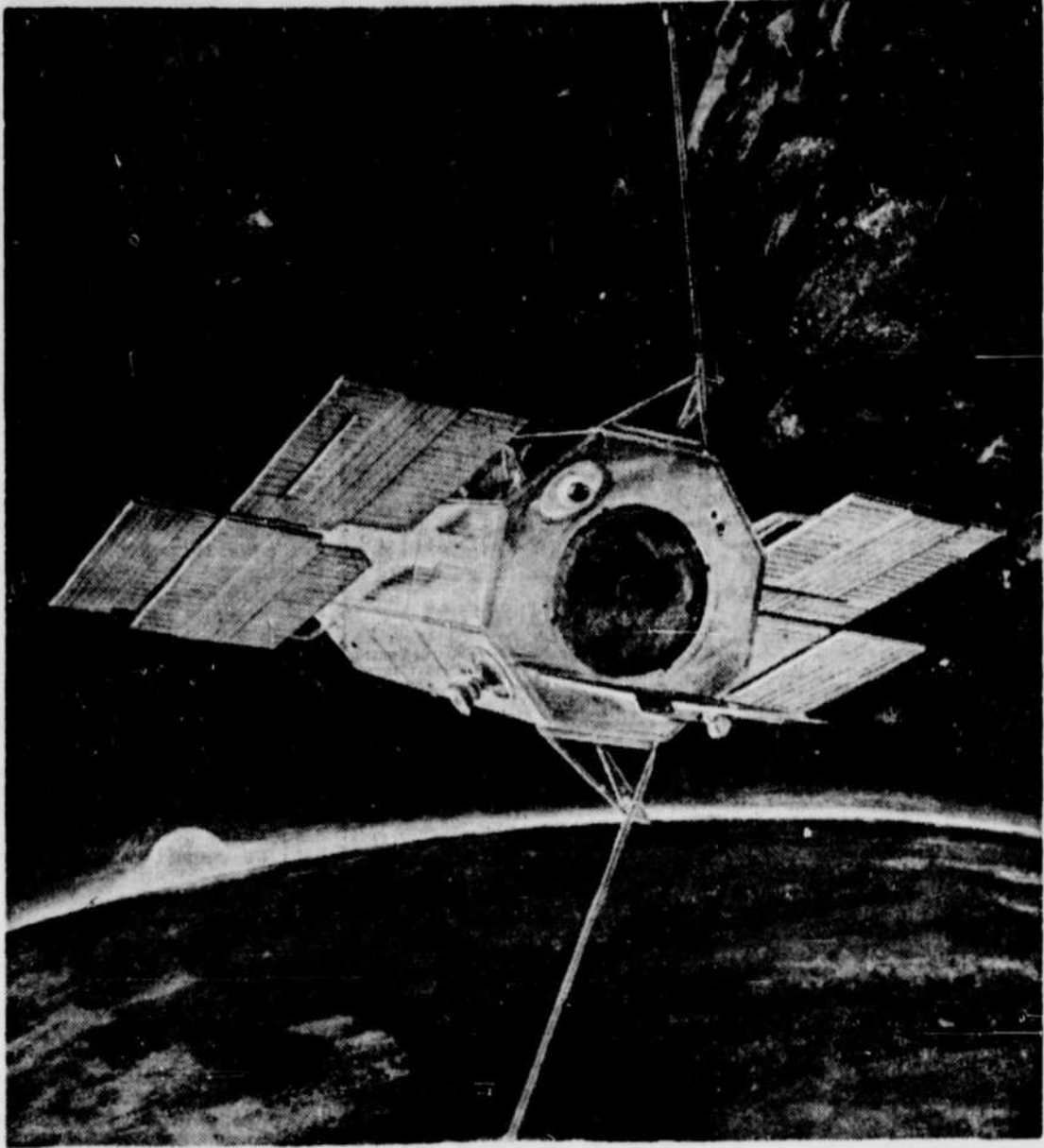
TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder

NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES — NOUVELLES ETRANGERES

Représentation de la Chine à l'ONU: la politique des E.-U. dépend de celle menée par les dirigeants de Pékin eux-mêmes



● OBSERVATOIRE — Ce dessin nous fait voir l'observatoire astronomique lancé hier par les Américains de Cap Kennedy au moyen d'une fusée Atlas-Agena. Ce satellite de 3.900 livres est muni de télescopes qui permettront à l'homme de mieux connaître l'univers. (Téléphoto UPI)

NATIONS UNIES (A.F.P.) — La politique des Etats-Unis en ce qui concerne la représentation de la Chine aux Nations unies reste la même, mais elle est en cours de discussion parmi les dirigeants politiques et parlementaires américains et son éventuelle évolution dépend en fait d'un changement d'orientation dans la politique menée par les dirigeants de Pékin eux-mêmes. Telle est, en substance, la description faite de l'attitude actuelle des Etats-Unis au sujet de la représentation de la Chine aux Nations unies par le représentant américain à l'ONU, M. Arthur Goldberg, au cours d'une conférence de presse tenue lundi.

Théorie des deux Chine Cette description s'est accompagnée de la réaffirmation des engagements des Etats-Unis envers le gouvernement de Taïpeh. Elle a contenu cependant une mention de la théorie dite des deux Chine et selon laquelle tant la Chine de Pékin que le gouvernement de Formose devaient siéger à l'ONU. M. Goldberg a constaté à cet égard que les dirigeants de Pékin, tout comme ceux de Taïpeh, rejettent cette théorie, mais il a souligné que toute discussion du problème devait tenir compte de la réalité des deux Chine.

Isolement de Pékin La question de la représentation de la Chine, a déclaré M. Goldberg, est un problème permanent qui concerne non pas

uniquement les Etats-Unis mais toute la communauté internationale. Elle repose sur un regrettable isolement que la Chine communiste s'impose elle-même et c'est l'indication d'un souhait quelconque de Pékin de sortir de cet isolement qui, selon M. Arthur Goldberg, est la clef du problème.

Jusqu'à présent, a poursuivi le représentant des Etats-Unis, il n'existe aucune indication d'un changement d'attitude de la part de la Chine communiste. En réalité, dit-il, l'isolement qu'elle s'impose elle-même est aujourd'hui plus complet que jamais, ainsi qu'en a témoigné son attitude vis-à-vis du congrès du parti communiste soviétique.

A cet égard, le délégué américain à l'ONU a fait valoir que, depuis la dernière assemblée générale des Nations unies, la position de la Chine communiste vis-à-vis de la communauté internationale s'était effritée. Selon M. Goldberg, il y aurait, à l'heure actuelle, moins de voix qu'en décembre dernier en faveur d'une admission de la Chine de Pékin aux Nations unies. Ceci parce que la Chine communiste a subi des échecs politiques en maintes parties du monde, en Indonésie et, particulièrement, en Afrique. Une vive réaction s'est manifestée contre les interventions chinoises dans les affaires intérieures africaines, a ajouté le représentant des Etats-Unis.

La vraie question Mais, a dit ensuite M. Arthur Goldberg, la vraie question n'est pas la "Elle réside dans le point de savoir si la Chine communiste est prête ou non à s'engager dans la voie des relations pacifiques avec les autres Etats et à accepter la légalité internationale sans laquelle il ne saurait y avoir de paix".

Le représentant des Etats-Unis à l'ONU a déclaré par ailleurs que la question de savoir si la Chine communiste serait prête à s'associer aux efforts visant à enrayer la prolifération des armes atomiques pourrait être "la pierre de touche" permettant de vérifier si la Chine tient ou non à sortir de son isolement.

Le représentant des Etats-Unis à l'ONU a déclaré par ailleurs que la question de savoir si la Chine communiste serait prête à s'associer aux efforts visant à enrayer la prolifération des armes atomiques pourrait être "la pierre de touche" permettant de vérifier si la Chine tient ou non à sortir de son isolement.

Le représentant des Etats-Unis à l'ONU a déclaré par ailleurs que la question de savoir si la Chine communiste serait prête à s'associer aux efforts visant à enrayer la prolifération des armes atomiques pourrait être "la pierre de touche" permettant de vérifier si la Chine tient ou non à sortir de son isolement.

Le 23e congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou

MOSCOU (A.F.P.) — Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin. Placé sous le signe de la "direction collégiale" et d'un développement rationnel de l'économie, ce congrès, avant même de se réunir, a ses absents et son fantôme. Les absents, ce sont d'abord les représentants du parti communiste le plus nombreux du monde, celui de Chine, qui compte une vingtaine de millions de membres. Mais il y a aussi un autre absent, dont la silhouette courtaude et trapue, la voix tour à tour bonasse et colérique, la sourire narquois et la crâne dégrainé étaient devenus, dix années durant, inséparables aux yeux du monde entier de toute grande manifestation du régime. Nikita Sergeïevitch Khrouchtchev qui, à lui tout seul, avait animé, orienté, mené à son propre rythme les trois précédents congrès de l'ère post-stalinienne.

sentants des partis étrangers, dont les interventions absorberont une bonne part de la durée des débats, deux sont déjà assurés d'un enthousiasme massif: Mme Nguyen Thi Binh, mandatée par le "Front national de libération" du Sud-Vietnam, et M. Le Duan, premier secrétaire du parti des travailleurs du Nord-Vietnam. Les positions qu'adopteront ce dernier revêtent une importance particulière du fait qu'il a fait escale à Pékin avant de se rendre à Moscou, et que son parti demeure tiraillé entre les loyalismes devenus inconciliables, entre les formes soviétiques et chinoise du communisme.

Car, au seuil de ce congrès, qui se veut lui-même moins spectaculaire, plus "sérieux" que ceux que M. Khrouchtchev avait marqués de sa bouillonnante personnalité, une grande inconnue subsiste: Les dirigeants de Moscou entendent-ils donner une réponse, face à l'opinion communiste internationale dont les représentants sont rassemblés autour d'eux, à la rupture ouverte et volontairement provocatrice que constitue le rejet par Pékin de leur invitation, et le cas échéant, laquelle? Le rapport d'ouverture que doit prononcer M. Brejnev devrait, dans ce domaine plus encore que dans les autres, donner le ton, aucun orateur soviétique ne pouvant évidemment à ce propos aller plus loin que le premier secrétaire, lisant un texte approuvé à l'avance, samedi, par le dernier plénum du comité central.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

Le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a débuté ce matin à Moscou. Devant 5.000 délégués et un millier de représentants des "partis frères" ainsi que devant les caméras de l'intervention et de l'Éurovision, le 23ème congrès du parti communiste de l'URSS a été ouvert solennellement, à 10 heures, mardi matin.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DEMANDE...

DES OFFRES

Ministère de l'Agriculture et de la Colonisation

Génie rural Hydraulique agricole
Projet no 12353-11-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Saint-Amant, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Louise, comté de L'Islet, et dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska.

Projet no 13417-19-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Malenfant et branche", dans la municipalité de Saint-Cyprien, comté de Rivière-du-Loup.

Projet no 889-1A-13-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Vaillant et branche", dans les municipalités de Saint-Eugène-de-Nord, comté de Témiscouata.

Projet no 1428-2B-14-667 Exécution des travaux de construction du Bauge no 1, destruction au contrôle du niveau de l'eau dans une section de la savane Sainte-Clotilde, dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Clotilde, comté de Châteauguay.

Projet no 13112-15-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Casey et branches, dans les municipalités de la paroisse de Saint-Amand, comté de Matapédia.

Projet no 13873-3-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Petite Décharge des Quinze", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil, comté de Verchères.

Projet no 9355-18-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Marius Martin et branches", dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska.

Projet no 13654-5-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Du Deuxième Rang-Est", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Fabien, comté de Rimouski.

Projet no 12641-6-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Auger et branches", dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet.

Projet no 1902-2A-20-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Le-may", dans la municipalité du canton de Warwick, comté d'Arthabaska.

Projet no 13347-1-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Beauriant, dans la municipalité de Lanoraie-d'Autray, comté de Berthier.

Projet no 13116-2-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Morin", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, comté de Matapédia.

Projet no 8609-4-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Eugène Hallé et branches", dans les municipalités des paroisses de Saint-Donat et de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski.

Projet no 13654-5-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Du Deuxième Rang-Est", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Fabien, comté de Rimouski.

Projet no 12641-6-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Auger et branches", dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet.

Projet no 1902-2A-20-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Le-may", dans la municipalité du canton de Warwick, comté d'Arthabaska.

Projet no 13347-1-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Beauriant, dans la municipalité de Lanoraie-d'Autray, comté de Berthier.

Projet no 13116-2-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Morin", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, comté de Matapédia.

Projet no 8609-4-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Eugène Hallé et branches", dans les municipalités des paroisses de Saint-Donat et de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski.

Projet no 8609-4-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Eugène Hallé et branches", dans les municipalités des paroisses de Saint-Donat et de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski.

Projet no 9355-18-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Marius Martin et branches", dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, comté de Kamouraska.

Projet no 13654-5-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Du Deuxième Rang-Est", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Fabien, comté de Rimouski.

Projet no 12641-6-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Auger et branches", dans la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue, comté de Nicolet.

Projet no 1902-2A-20-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Le-may", dans la municipalité du canton de Warwick, comté d'Arthabaska.

Projet no 13347-1-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Beauriant, dans la municipalité de Lanoraie-d'Autray, comté de Berthier.

Projet no 13116-2-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Morin", dans la municipalité de la paroisse de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui, comté de Matapédia.

Projet no 8609-4-667 Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau "Eugène Hallé et branches", dans les municipalités des paroisses de Saint-Donat et de Saint-Anaclet-de-Lessard, comté de Rimouski.

Projet no 708 1 - Semi-remorque pour animaux vivants Ministère Agriculture et Colonisation. Service Entrepôts et outillage, Québec, Qué. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 7 avril 1966.

Projet no 709 142.000 - P.M.P. Bois Ministère Tourisme, Chasse et Pêche, service des Parcs et Réserves. Moulins à scie, Parc des Laurentides, Qué. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 14 avril 1966.

Projet no 710 Câble d'acier galvanisé et attaches Ministère de la Voirie, Ville-Marie, Québec. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 14 avril 1966.

Projet no 711 10 tonnes de carton à impression Secrétariat - Québec. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 13 avril 1966.

Projet no 712 Contrat d'impression pour: 500.000 Formules Simeq 5-8 (formulaire - continus) Ministère de l'Éducation - Québec. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 15 avril 1966.

Projet no 713 Exécution de photogravure (séparation de couleurs, etc.) Tourisme, Chasse et Pêche, Québec. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 15 avril 1966.

Projet no 714 Contrat d'impression et reliure pour: 375 registres et 1500 reliures Ministère de la Justice - Québec. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 14 avril 1966.

Projet no 715 Viande de cheval Jardin zoologique de Québec, Ministère Tourisme, Chasse et Pêche. Clôture des soumissions: 11.00 A.M., H.N.E., 6 avril 1966.

Projet no 716 Moutures de vaches laitières Ferme la Gorgetière, Portneuf, Ministère Agriculteur et Colonisation. Clôture des soumissions: 11.00 A.M., H.N.E., 6 avril 1966.

Projet no 717 Engrais chimique Station Centrale de Bordeaux, Cte Laval, Ministère de la Voirie. Clôture des soumissions: 11.00 A.M., H.N.E., 6 avril 1966.

Projet no 718 Papier à photocopie (thermofax) Conseil Exécutif. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 7 avril 1966.

Projet no 719 Broches de bureau Conseil Exécutif. Clôture des soumissions: 4.00 P.M., H.N.E., 7 avril 1966.

Projet no 720 Pour tous ces projets, les documents nécessaires sont obtenus au Service général des Achats, Bureau des appels d'offres, 871 Chemin St-Louis, Québec. Le Directeur, Georges Bussières.

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

Le Vietnam Parmi les quelque 85 repré-

ciné BULLETIN

A Québec aujourd'hui

SERVICE ANNIVERSAIRE

SERVICES SPÉCIAUX

avis de décès

Voir "Valeur des films" chaque vendredi

COTES MORALES ET HORAIRES

On trouve dans cette rubrique quotidienne la classification morale des films actuellement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rivière St. Louis.

La classification morale est établie sur les films par l'Office catholique national des techniques de diffusion.

Les cotes morales s'inspirent aux meilleures sources. Elles ont une valeur pour le film auquel elles s'appliquent. Il va sans dire qu'elles ne peuvent témoigner pour le reste du programme si le reste n'y a.

SIGNIFICATION DES COTES MORALES

T — TOUS : Films visibles par tous, y compris les enfants.

AA — ADULTES et ADOLESCENTS : Films qui en général peuvent être vus sans danger par tous les spectateurs ordinaires des salles de cinéma (16 ans et plus).

A — ADULTES : Films qui ne conviennent qu'aux gens formés, soit qu'ils présentent des problèmes moraux d'adultes, soit qu'ils traitent d'un sujet trop sérieux pour les jeunes.

AR — ADULTES avec RESERVES : Films qui présentent des dangers, soit à cause de scènes suggestives de la thèse qu'ils développent, de certaines idées qu'ils émettent, soit encore en raison de l'atmosphère qu'ils dégagent.

D — A DÉCONSEILLER : Films dangereux pour tous, ne peuvent que nuire à la majorité des adultes et porter préjudice à la santé spirituelle et morale de la société.

F — PROSCRIRE : Films franchement condamnables au point de vue religieux et moral.

BIENVILLE — Marilyn (AR) à 7.30. La bonne soupe (D) à 8.30 hres.

CANARDIERE — Je ne suis qu'une femme (AR) à 1.30, 4.40, 7.55. Angélique, marquise des anges (D) à 2.40, 6.00, 9.10. Continuum de 1.30 à 11.00 hres. (14e semaine).

CAPITOL — Goldfinger (AR) (version française) à 2.00, 6.10, 9.20. 9.10. Courts métrages à 1.00, 3.00, 6.00 et 8.30 hres.

CARTIER — Un monsieur de compagnie (AR) à 1.30, 3.30, 5.30, 7.30. Sujets courts à 1.00, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05. Fin à 11.05 hres.

CENEAUX — La panthère rose (AR) à 1.00, 4.55, 9.00. Le coucou dans la plaine (AR) à 3.09 et 6.56 hres.

CLASSIC — La blonde et le shérif (A) à 1.15, 4.30, 7.45. La bonne soupe (D) à 2.00, 6.10, 9.20. Continuum de 1.00 à 11.00 hres.

COMEDIE QUEBECOISE — Film à 8.15. Revue Guilda 6e à 9.30.

EMPIRE — Le Corniaud (A) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. Fin hres. (6e semaine).

IMPERIAL — Sujets courts à 1.00, 4.24, 7.48. Le choc en retour (AR) à 1.10, 4.34, 7.51. L'île des Dauphins bleus (T) à 2.52, 6.13, 9.30. Fin à 11.02 hres.

LAIRET — Ils sont nus (D) à 12.40, 2.44, 6.58, 9.29. Nouvelles à 2.08, 8.03. 001 destination Jamaïque (A) à 2.15, 5.12, 8.10. Films à venir à 2.30, 9.23. Fin à 11.07.

LEVIS — L'héritier d'Al Capone (AR) à 7.30. Les temps sont durs pour les vampires (AR) à 9.00 hres.

LIDO — Le capitaine de fer (A) à 7.35. Ces dames s'en mêlent (AR) à 9.15 hres.

PARIS — Actualités à 12.30, 8.15. Pigalle (D) à 1.00, 4.45, 8.25. Les tonsins (linguères) (A) à 2.30, 6.19, 9.50. (2e semaine).

Arts

L'ESTOC — Le comportement des époux Bredbury" à 8h 30 p.m.

MUSEE DU QUEBEC — exposition des murales de Fernand Leduc et des "Bijoux de Braque".

CLUB MUSICAL DES DAMES — au Château Frontenac à 8h 30 p.m. on présente l'Orchestre de Chambre de Paris.

INSTITUT ST-JOSEPH — 555 chemin Ste-Foy, à 8h 30 p.m. Les élèves de l'Académie Saint-Louis présente une soirée Culturelle.

ACADEMIE DE QUEBEC — Théâtre: Semaine des Arts — Théâtre: "Le Bal des Voléurs" à 8h 30 p.m. au petit théâtre. Mercredi: recital à 10h 30 a.m. au petit théâtre. Cinéma: "Le temps d'une fouille" à la grande salle à 2h 30 p.m.

CONVOCAIONS

ECOLE JEAN DE BREBEUF — à 8h p.m. rencontre des parents des étudiants de Limoilou. Il y aura panel sur "La place de chacun dans l'Eglise".

MARDIS UNIVERSITAIRES — à l'amphithéâtre I-C du pavillon des Sciences humaines à 8h 30 p.m. conférence de M. René Dionot "Chine surpléée, tiers monde affamé".



SERVICES SPÉCIAUX

Faites

ENTREPOSER vos FOURRURES dès maintenant

JOS. ROBITAILLE

Enr.

Marchand de Fourrure

700 Richelieu — 522-3288

58888 15-3 (1 ms) S.S.

BOUCHER — A l'hôpital St-Sacrement, le 28 mars 1966, à l'âge de 75 ans et 2 mois, est décédée dame Florida Moreau, épouse de feu M. Philémon Boucher, demeurant à St-Apollinaire. Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures.

Départ de la résidence funéraire Eugène Beaudoin & Fils, 35, de l'Église St-Apollinaire, à 9 heures 50, pour l'église de St-Apollinaire et de là au cimetière paroissial. 29-3 (2 fs)

DESROCHERS — A Ste-Croix cté de Lotbinière, le 28 mars 1966, à l'âge de 96 ans, est décédée dame Josephine Martel, épouse de feu M. Joseph Desrochers, demeurant à Ste-Croix, comté de Lotbinière.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Paul Biron & Fils, à 9 heures 45, pour l'église de Ste-Croix de Lotbinière et de là au cimetière paroissial. 29-3 (3 fs)

DION — A Québec, le 28 mars 1966 à l'âge de 89 ans, est décédée dame Louise Audet, épouse de feu Mre Aimé Dion, C.R., autrefois de Châtea-Richer. Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 mars, à 9 heures.

Départ des salons de l'hôpital Général, boulevard Langelier, à 8 heures 55, pour l'église de Notre-Dame des Anges et de là au cimetière St-Charles. 28-3 (3 fs)

DUMAS — A Rivière-à-Pierre, cté Portneuf, le 28 mars 1966, à l'âge de 78 ans, est décédée dame Annette Perron, épouse de M. Arthur Dumas.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 3 heures.

Départ de sa résidence à 2 heures 45, pour l'église de Rivière-à-Pierre et de là au cimetière paroissial. 28-3 (2 fs)

FERLAND — A Ste-Foy, le 28 mars 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée dame Armoza Leblond, épouse de feu M. Jules Ferland, demeurant à 2091 Chemin Ste-Foy.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Arthur Cloutier & Fils, 1025, Route de l'Église, Ste-Foy, à 8 heures 45, pour l'église de St-Thomas d'Aquin et de là au cimetière Ste-Marie de Beauce, où un libéra sera chanté avant l'inhumation. Le trajet se fera en automobile. 29-3 (3 fs)

GUIMOND — A St-Paul, Montmagny, le 27 mars 1966, à l'âge de 51 ans et 5 mois, est décédée subitement M. Paul Guimond, époux de dame Gemma Blais.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 3 heures.

Départ des salons mortuaires Laurent Normand, St-Paul, Montmagny, à 2 heures 45, pour l'église de St-Paul et de là au cimetière paroissial. 28-3 (2 fs)

LACASSE — A Québec, le 28 mars 1966, à l'âge de 70 ans, est décédée dame Rosaria Verret, épouse de M. Alphonse Lacasse, demeurant à 307, rue Joliette.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire Sylvio Marceau Inc., 270, Marie de l'Incarnation, à 8 heures 45, pour l'église Notre-Dame de Grâce et de là au cimetière St-Charles. 59262 29-3 (2 fs)

LAURENT — A Ste-Foy, St-Sacrement, le 28 mars 1966, à l'âge de 92 ans, est décédée M. Ovide Laurent, époux de feu dame Marie-Louise Gingras, demeurant à St-Apollinaire, cté de Lotbinière.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 10 heures.

Départ des salons mortuaires Eugène Beaudoin & Fils, 35 de l'Église à 9 heures 50, pour l'église de St-Apollinaire et de là au cimetière paroissial. 29-3 (1 fs)

MAHER — A Québec, le 27 mars 1966, à l'âge de 68 ans, est décédée subitement dame Emma Vautier, épouse de M. Thomas Maher (ing. forestier), demeurant à 1144, avenue du Parc.

Les funérailles auront lieu jeudi, le 31 mars, à 9 heures.

Départ de la résidence funéraire, Route Nationale, à 9 heures, pour l'église de Cap-Santé et de là au cimetière paroissial. 28-3 (3 fs)

Honneurs du festival régional de l'Ouest de l'Ontario

NIAGARA FALLS, Ont. (P.C.) — La troupe du Little Theatre de London, Ontario, a gagné samedi les honneurs du festival régional de l'Ouest de l'Ontario pour son interprétation d'une version anglaise de "Mère Courage", oeuvre du dramaturge allemand Bertolt Brecht.

Le juge critique Barry Morse a remis au groupe le prix de \$100, offert par l'Association canadienne des Radiodiffuseurs. Cette troupe représentera la région au Festival national d'art dramatique, du 15 au 21 mai, à Victoria.

Le metteur en scène Peter Dearing, du groupe de London, a remporté le trophée du meilleur réalisateur, et Lucille Walker gagne le trophée attribué à la meilleure comédienne pour le rôle-titre de "Mère Courage", pièce qui décroche également le prix de la meilleure production visuelle.

Le trophée de la meilleure interprétation masculine va à Tom MacKan, de la troupe Sir Thomas More, de Hamilton, pour son rôle dans "A View From The Bridge" d'Arthur Miller.

Carol Tulloch et Don Garstin, comédiens de Hamilton, remportent le prix comme meilleurs actrice et acteur de soutien.

Le prix accordé pour la meilleure régie de scène va au Little Theatre de Burlington.

Contributions au théâtre canadien

TORONTO (P.C.) — Herbert Whittaker, critique de théâtre au "Globe and Mail" depuis 1949, recevra samedi le prix décerné par la "Drame League" du Centre de l'Ontario, pour sa contribution au théâtre canadien.

M. Whittaker a produit et réalisé des pièces théâtrales au Canada, et il a voyagé en Europe et aux États-Unis comme critique de théâtre.

Décès de Mme Aimé Dion

Mme Aimé Dion, née Louise Audet, épouse de feu M. Aimé Dion, C.D., est décédée le 23 mars 1966 à l'âge de 89 ans. Elle demeurait autrefois à Châtea-Richer.

Mme Dion laisse dans le deuil ses fils, sa fille, ses belles-filles et son gendre; M. et Mme Jean Dion (Yvette Berthelot de Deschambault, M. et Mme J.A. Marc Dion (Lucie Tremblay), M. et Mme Denis Dion (Agnès Lapointe) de St-Jean Yberville, M. et Mme Pierre Gagnon (Sabine Dion) de Châteaueau, M. et Mme Laurent Dion (Marie-Reine Grégoire); son frère, ses beaux-frères et ses belles-sœurs; Me et Mme Pierre Audet (C.R.), M. Enée Dion, M. et Mme Philippe Dion de Trois-Rivières, M. et Mme Lorenzo Bureau de Trois-Rivières, plusieurs neveux et nièces, et petits-enfants.

Mme Dion repose présentement au salon de l'hôpital Général sous les soins de la maison Arthur Cloutier & Fils Ltée.

Les funérailles auront lieu jeudi le 31 mars 1966 en l'église Notre-Dame des Anges et l'inhumation au cimetière St-Charles.

ENTREPOSAGE FOURRURES

Réparation manteaux sur ordre ESTIMES GRATUITS - ECHANGES.

VAILLANCOURT & FRERE

246, des Oblats. Tél.: 524-3747

58887 15-3 (mar.j.s. au 12-5) S.S.

SAUVAGEAU

A l'hôpital St-Charles-Borromée, à Montréal, le 27 mars 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Alfred Sauvageau, époux de dame Yvonne Matte, demeurant à 250, rue de Montigny, Montréal, et autrefois de St-Marc des Carrières.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 4 heures.

Départ des salons mortuaires C. Légaré & Fils, 1099, Principale, St-Marc des Carrières, à 3 heures 50, pour l'église de St-Marc des Carrières et de là au cimetière paroissial. 29-3 (1 fs)

TREMBLAY — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 28 mars 1966, à l'âge de 58 ans, est décédée dame Marie Côté, épouse de feu M. Adélard Tremblay, demeurant à 121 ave St-Grégoire.

Les funérailles auront lieu jeudi, à 9 heures.

Départ des salons funéraires F.X. Bouchard Ent., 4,100 Boul. Ste-Anne, à 8 heures 45, pour l'église de St-Grégoire et de là au cimetière paroissial. 29-3 (2 fs)

TURGEON — A Québec, le 27 mars 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé M. Adalbert Turgeon, époux de dame Juliette Chasse, demeurant à 735, Belvédère, appartement 1.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 9 heures.

Départ du funérarium Germain Lépine Ltée, 300, Chemin Ste-Foy, à 8 heures 45, pour l'église des Sts-Martyrs Canadiens et de là au cimetière St-Alexandre de Kamouraska, où un libéra sera chanté. 28-3 (2 fs)

LA TÉLÉVISION A QUÉBEC

4 CFCM-TV 5 CKMI-TV 11 CBVT-TV

SINGER

Vend aussi des TV appareils de

847, St-Jean 525-6141

324 E. St-Joseph 522-4129

1027, 3e Avenue 522-7397

Procurez-vous VOTRE 2e APPAREIL pour seulement \$1.75 par semaine

Marque déposée de la Compagnie Singer du Canada Ltée.

AUJOURD'HUI MARDI		CANAL	
9.30 A.M.	Music	5.30	Signal et Barbarin
9.58	Opening	6.00	Music Hop
10.00	Canadian Schools	6.00	Télé-Québec
10.30	Musique	6.30	Spring Edition
10.45	Friendly Giant	6.30	Hebdo-Sport
10.58	Chez Hélène	6.30	Après 6: — 30 —
11.00	Aujourd'hui à CBVT	6.44	Téléjournal
11.00	Musique	6.44	Nouvelles
11.00	Butternut Square	6.45	Supplément régional
11.00	Télévision scolaire — La civilisation: la vie urbaine.	6.50	Rond-Point
11.20	Across Canada	6.58	Editorial
11.30	Long métrage — "Le caniche blanc" — Tous en Conte — En Crimée au début du siècle, un vieillard égare sa vie péniblement en allant de ville en ville avec son petit-fils et un chien savant. Un jour qu'ils se sont présentés à la villa d'un riche bourgeois, le fils gâté du propriétaire exige qu'on lui donne le chien.	7.00	Dennis la petite peste
11.50	CBC-TV News	7.30	Aujourd'hui
12.00 P.M.	Dessins animés	7.30	Surbourne
12.15	Horaires commentés	8.00	The Red Skelton Hour
12.20	Nouvelles — Editorial — Météo — Sports	8.30	Tème Nord
12.30	De tout, de tous	8.30	Cré! Basile
1.00	Palmarès	9.00	Route 66
1.05	Téléjournal	9.00	Tentez votre chance
1.05	Long métrage — "Du plomb sur l'inspecteur" — Adultes — Drame policier, avec Fred MacMurray et Kim Novak. La maîtresse d'un gangster envoie l'inspecteur chargé de filer le bandit. Atmosphère bien tendue. Dévotion morale d'un policier.	9.30	Front Page Challenge
1.30	TV Bingo	9.30	Destination danger
2.00	Féminité	9.30	The Dick Van Dyke Show
2.30	La sieste — "Le dernier fiacre" — Adultes et adolescents — Comédie de mœurs avec Anita Durante et Aldo Fabrizi. Le cocher d'un fiacre sera innocente de la fausse accusation d'avoir volé le sac à main d'une passagère. Film intéressant, bien joué et souvent amusant.	10.00	De 9 à 5
2.55	Opening	10.00	News Magazine
3.00	To Tell The Truth	10.30	Le sel de la semaine — Magazine d'actualité avec Fernand Séguin.
3.25	Femmes d'aujourd'hui	10.30	Théâtre des étoiles
4.00	Capitaine Bonhomme	11.00	The Public Eye
4.30	World in Contrast	11.00	Nouvelles — Editorial — Météo
4.30	Razzie Dazzle	11.00	CBC-TV News
5.00	La boîte à surprise	11.14	Téléjournal
5.00	Télé-Popeye	11.14	Nouvelles sportives
5.00	Cartoons	11.20	Viewpoint
5.00	Robinson Crusô	11.20	Ou?
		11.25	Late Scores
		11.25	Supplément régional
		11.25	Music
		11.26	Heure exquise — "L'amour autour de la maison" — A déconseiller — Drame, avec Pierre Brasseur et Maria Casares. Une jeune femme s'écroule sur son mari, jusqu'au jour où cette dernière la tue et devient folle. Beaux extérieurs. Pessimisme. Désespér. Sign Off.
		11.26	Nouvelles sportives
		11.30	Festival du cinéma polonais: "Lady Macbeth de Sibirie"
		12.43 A.M.	Fin des émissions
		1.00	Fin des émissions

DEMAIN MERCREDI		CANAL	
9.30	Music	5.30	Rin-Tin-Tin
9.58	Opening	6.00	Music Hop
10.00	Canadian Schools	6.00	La vie qui bat
10.30	Musique	6.30	Télé-Québec
10.45	Friendly Giant	6.30	Nation's Business
10.58	Chez Hélène	6.30	Jeunesse oblige — Madeleine Arbour
11.00	Aujourd'hui à CBVT	6.45	Madeline Arbour
11.00	Musique	6.45	News and Sports
11.00	Butternut Square	6.50	Téléjournal
11.00	Télévision scolaire — Les forces de la nature: La nature de la chaleur.	6.58	Combat
11.20	Across Canada	6.58	Nouvelles
11.30	Long métrage — "Duel de femmes" — Adultes — Drame, avec Joan Crawford, Robert Taylor et Greer Garson. Sans se connaître, la femme et la maîtresse d'un éditeur sympathisent. Surprenant celui-ci, qui est somme de choisir entre les deux.	7.00	Supplément régional
11.50	CBC-TV News	7.00	Rond-Point
12.00 P.M.	Dessins animés	7.00	Editorial
12.15	Horaires commentés	7.30	Dennis la petite peste
12.20	Nouvelles — Editorial — Météo — Sports	7.30	Aujourd'hui
12.30	De tout, de tous	8.00	Surbourne
1.00	Palmarès	8.00	The Red Skelton Hour
1.05	Téléjournal	8.30	Tème Nord
1.05	Long métrage — "L'engrenage" — Adultes — Etude de mœurs, avec Jean Houbert et Monique Messine. Les débuts difficiles d'un jeune metteur en scène. Critique pertinente. Liaison — Pessimisme.	8.30	Cré! Basile
1.30	Promotions Atlantiques	9.00	Route 66
1.30	TV Bingo	9.00	Tentez votre chance
2.00	Féminité	9.30	Front Page Challenge
2.30	La sieste — "Mon oncle et mon curé" — Adultes et adolescents — Comédie, avec Suzanne Delbely et René Génin. Anecdote romanesque à la campagne. Joie et entraîn. Moments très drôles. Music.	9.30	Destination danger
2.55	Opening	9.30	The Dick Van Dyke Show
3.00	To Tell The Truth	10.00	De 9 à 5
3.25	Femmes d'aujourd'hui	10.00	News Magazine
4.00	Capitaine Bonhomme	10.30	Le sel de la semaine — Magazine d'actualité avec Fernand Séguin.
4.30	World in Contrast	10.30	Théâtre des étoiles
4.30	Razzie Dazzle	11.00	The Public Eye
5.00	La boîte à surprise	11.00	Nouvelles — Editorial — Météo
5.00	Télé-Popeye	11.00	CBC-TV News
5.00	Cartoons	11.14	Téléjournal
5.00	Thierry la Fronde	11.14	Nouvelles sportives
		11.20	Viewpoint
		11.20	Ou?
		11.25	Late Scores
		11.25	Supplément régional
		11.25	Music
		11.26	Heure exquise — "Gibier de potence" — A déconseiller — Drame, avec Arletty et Georges Marchal. En proie à la tyrannie d'une femme à sa sortie de l'orphelinat, un jeune homme mène une vie déréglée. Dépravation morale. Film malaisé.
		11.26	Nouvelles sportives
		11.30	Festival du cinéma polonais: "Lady Macbeth de Sibirie"
		12.43 A.M.	Fin des émissions
		1.00	Fin des émissions

Le comité fait son rapport

Les autorités du ministère des Affaires municipales et celles de Québec ont reçu vendredi un rapport du travail effectué depuis le 7 janvier dernier par le comité chargé de préparer la construction de 500 logements à prix modique à Québec.

Le maire de Québec n'a pas voulu donner hier de précision sur la teneur de la rencontre qu'il eut vendredi avec le président de ce comité, Me Henri Dion, aussi président de la future Société générale d'habitation du Québec.

Ceci parce que le dévoilement du travail effectué jusqu'à maintenant ne peut se faire tant et aussi longtemps que la ville n'aura pas pris toutes les mesures légales nécessaires visant à interdire la spéculation.

On sait que l'une des principales tâches de ce comité est celle de déterminer à quel endroit de la ville seront construits ces logements.

Québec défraie elle-même le coût de ces études préliminaires qui vont donner le ton à de semblables programmes dans plusieurs autres villes de la province qui cherchent à combattre les logements insalubres.

Le comité présidé par Me Dion, est aussi composé de M. Jean Rousseau, urbaniste à la ville de Québec, M. Albert Côté, représentant le service provincial d'habitation, de M. Jacques Dupuis, commissaire à la Société générale d'habitation et de M. André Dauphin, de la Société centrale d'hypothèque et de logement.

La composition du comité démontre la participation que prendront à la réalisation du projet, la ville de Québec, le gouvernement de la province par la Société générale d'habitation et le gouvernement du Canada, par la Société centrale d'hypothèque et de logement dont la participation financière, en matière de réaménagement peut aller jusqu'à 50 pour cent du coût global.

Par J.J.

Faits divers

Le détective R. Liboiron et le constable Kennedy sont partis hier soir pour se rendre à Bangor, dans l'Etat du Maine afin d'y cueillir un jeune couple. Le jeune homme, 19 ans, et la jeune fille, 24 ans ont été interceptés dans un motel de cette ville.

Ils avaient quitté Ste-Foy en fin de semaine avec l'auto du père de la fille dans l'intention de se rendre dans le sud. Le chef Fernand Lapointe a fait émettre des mandats d'arrestation pour vol et complicité contre les deux fuyards.

Services Anniversaires

LEMAY — Samedi, le 2 avril 1966, à 10 heures, en l'église de Ste-Croix de Lotbinière, sera chanté le service anniversaire de dame Evariste Lemay, née Alice Poulin.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 59205 29-3 (1 fs) S.A.

RUEL — Samedi le 2 avril 1966 à 9 heures A.M. en l'église de Lauzon, aura lieu le service anniversaire de Ronaldo Ruel. 28-3 (3 fs) S.A.

Les agents de Ste-Foy vont cueillir un couple aux Etats-Unis

Le détective R. Liboiron et le constable Kennedy sont partis hier soir pour se rendre à Bangor, dans l'Etat du Maine afin d'y cueillir un jeune couple. Le jeune homme, 19 ans, et la jeune fille, 24 ans ont été interceptés dans un motel de cette ville.

Ils avaient quitté Ste-Foy en fin de semaine avec l'auto du père de la fille dans l'intention de se rendre dans le sud. Le chef Fernand Lapointe a fait émettre des mandats d'arrestation pour vol et complicité contre les deux fuyards.

Ils font le plein d'essence et déguerpissent

Deux individus sont présentement recherchés par la police de Ste-Foy. Ils sont accusés d'avoir déguerpé sans payer après avoir effectué le plein d'essence de leur véhicule, dimanche matin.

L'employé de la station-service située au Rond-Point du pont de Québec a encaissé quelques coups, mais n'a pas été blessé grièvement.

Clinique nationale du hockey amateur

MONTREAL (P.C.) — La première clinique nationale officielle pour les instructeurs de hockey débutera ici le 13 août alors que plus de 150 pilotes de toutes les provinces canadiennes seront présents.

Ceux-ci seront séparés en deux groupes et les Canadiens français suivront les cours à l'Université de Montréal.

Le cours de neuf jours est commandité conjointement par la CAHA et l'Union athlétique inter-colleégiale et sera financé par le Conseil de la Santé nationale.

L'équipe nationale de hockey profitera de l'occasion pour donner des essais aux aspirants sous la surveillance du R.P. Bauer et Jackie McLeod, conseiller et pilote de l'équipe.

On s'attend à ce que les 10 présidents des associations provinciales assistent à ces cliniques, dont le but est d'enseigner aux instructeurs comment tenir de telles cliniques dans leur région.

Véritable combat de championnat

New York (AFP) — Le Nigérien Dick Tiger, champion du monde des poids moyens, et l'Américain Emile Griffith, tenant du titre mondial des poids welters, qui s'affrontent, le 25 avril, au Madison Square Garden, titre du premier nommé en jeu, entameront, lundi, la dernière partie de leur préparation aux environs de New York.

Dick Tiger, 37 ans, qui défendra ainsi son titre pour la troisième fois depuis qu'il le reconquit aux dépens de l'Américain Joey Giardello, a révélé qu'il devra s'entraîner énergiquement pour pouvoir descendre à la limite de la catégorie 160 livres.



